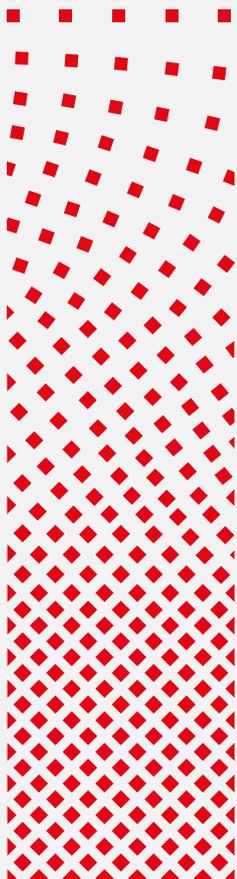




RAPPORT FINANCIER 2016



Rapport financier 2016

GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

04

Comptes
consolidés

04 — 123

124

Rémunération
des dirigeants
du Groupe

124 — 127

128

Comptes annuels
de la Section
générale

128 — 168

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS

169

Comptes
annuels du fonds
d'épargne

169 — 208

Préambule

1 - Notre modèle

« La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. [...] La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. »

Article L. 518-2 du Code monétaire et financier (modifié par la loi de modernisation de l'économie de 2008).

Notre modèle est unique

Placée sous la surveillance et la garantie du Parlement, la Caisse des Dépôts est la seule institution financière en Europe à pouvoir se prévaloir de la protection de la nation, ce qui lui confère indépendance et autonomie. Groupe public, elle est constituée d'un Établissement public et de filiales.

Depuis 1816, notre mission première est de « recevoir, conserver et rendre les valeurs qui nous sont confiées ».

Notre raison d'être : l'intérêt général

À l'écoute des évolutions du pays, nous assurons des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales : financement du logement social, développement des entreprises, transition écologique et énergétique.

Mobilisé avant tout pour le développement économique du pays et de tous ses territoires, le Groupe se distingue par un positionnement unique : laisser le temps à l'innovation et à la croissance durable.

Notre mission d'investisseur de long terme

Nous investissons sur le long terme au service du développement économique du pays avec nos offres de prêts, nos fonds propres et nos mécanismes de garantie sans contribution du budget de l'État. Nos ressources stables et diversifiées proviennent de la gestion de nos actifs financiers, de nos activités d'investisseurs et de nos filiales, généralement créées par la Caisse des Dépôts pour répondre à un besoin d'intérêt général.

Nous agissons dans des secteurs aussi variés que la protection de personnes, la mobilité, le logement, l'immobilier, les loisirs et le tourisme, le financement des entreprises, le numérique, l'énergie et l'environnement...

Notre capacité à innover, à inventer de nouvelles formes de coopération avec nos partenaires et nos clients nous permet d'anticiper, d'accompagner, d'accélérer les grands changements que connaît la société française, et en particulier ceux qui nécessitent des investissements massifs.

2 - Nos priorités

Mandats et dépôts

Tiers de confiance, la Caisse des Dépôts assure la gestion des mandats et des fonds publics et privés qui lui sont confiés.

Nous gérons en toute sécurité les fonds qui nous sont confiés : des consignations à la protection des avoirs des personnes vulnérables

en passant par les dépôts des notaires et des autres professions juridiques. Banquier de la sécurité sociale, nous délivrons des prestations de gestion bancaire, administrative et financière, dans le cadre de mandats qui nous sont confiés par l'État et développons une activité de fiduciaire. Tiers de confiance, nous gérons pour le compte de l'État, une partie des enveloppes du Programme d'Investissements d'Avenir. Nos principaux clients sont le service public de la justice (notaires, administrateurs et mandataires judiciaires...), la sécurité sociale et les acteurs publics d'intérêt général (organismes de logement social, établissements publics locaux...).

Nous centralisons, gérons et transformons en toute sécurité l'épargne réglementée (livret A, LDD, LEP) en prêts à très long terme au service de l'intérêt général notamment le logement social, la politique de la ville et les investissements de long terme des collectivités locales. Les ressources qui ne sont pas consacrées aux prêts sont investies en actifs financiers afin de contribuer à la rémunération de l'épargne populaire, assurer sa liquidité tout en finançant l'économie.

Entreprises

Le groupe Caisse des Dépôts est le premier investisseur institutionnel dans le capital des entreprises françaises. En soutenant notamment les ETI et les PME dont les projets sont porteurs de croissance, nous remplissons une de nos missions fondatrices : contribuer au développement économique du pays.

Nous apportons aux entreprises des solutions de financement nécessaires à toutes les étapes de leur développement, en prêt et fonds propres, en particulier sur les segments les moins couverts par le marché, ainsi que des garanties pour permettre le financement des projets les plus risqués. Nous leur donnons les moyens de leur croissance en mobilisant d'autres acteurs du capital-investissement et en recherchant des capitaux auprès de partenaires étrangers. Nous soutenons les secteurs d'avenir et proposons des solutions adaptées aux entreprises innovantes. Ainsi nous intervenons dans le dispositif des pôles de compétitivité et des sociétés d'accélération de transfert de technologie (SATT) que nous gérons pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Nous donnons aux entreprises les moyens de se développer à l'international : accompagnement des entrepreneurs et déploiement d'une gamme complète de financement à l'export (prospection, poste client, crédit acheteur et vendeur). Nous agissons en acteur de référence dans le financement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en apportant notre soutien aux réseaux associatifs et en soutenant la création et la transmission de TPE. Nous aidons la recherche privée et publique à mieux valoriser ses portefeuilles de brevets, dans une dimension internationale. Nous contribuons à créer un écosystème favorable au développement des entreprises grâce à des partenariats privilégiés avec les acteurs locaux. Nous accompagnons les entreprises aux étapes clés de leur croissance : formation (pour permettre aux entrepreneurs d'identifier les facteurs de croissance et de s'initier aux différents leviers d'apprentissage) ; mise en réseau des chefs d'entreprises entre eux et avec des financeurs potentiels ; aide au conseil (notamment le conseil à l'export, la sensibilisation et l'orientation en fusions et acquisitions).

Logement et immobilier

Acteur central du logement et de l'immobilier, le groupe Caisse des Dépôts participe activement à l'effort national de construction et à la transition énergétique du parc existant.

Nous mobilisons nos moyens aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs de l'habitat pour accélérer la production de logements sociaux et intermédiaires sur l'ensemble du territoire. Nous intervenons pour créer les conditions d'un retour des investisseurs institutionnels dans l'immobilier locatif «intermédiaire», notamment dans les zones en manque de logements, au plus près des bassins d'emplois. Nous développons une offre de logements abordables à destination des jeunes actifs et des étudiants et contribuons à la construction et à la rénovation de structures spécialisées. Nous couvrons également le financement des centres d'hébergement et de logements d'urgence pour les populations les plus fragiles. Pour répondre aux besoins du plus grand nombre, nos offres de logement sont adaptées à toutes les étapes de la vie. Nous assurons la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier public et privé existant. Nous proposons aux bailleurs sociaux et aux collectivités des solutions adaptées à leurs besoins. Notre offre de prêts permet notamment de financer des projets participant à la transition écologique et énergétique, ainsi que des travaux liés au désamiantage. Nous soutenons les acteurs locaux en investissant dans des projets d'immobilier tertiaire (centres commerciaux, d'affaires, de bureaux) et assurons un rôle de promoteur et de foncière pour les immeubles de bureaux.

Assurance

Le groupe Caisse des Dépôts se positionne aux côtés des citoyens et leur propose, à chaque étape de leur vie, des solutions adaptées à leurs besoins de financement, de protection, de prévoyance mais aussi de retraite.

Nous concevons et gérons des solutions en assurance vie, retraite, prévoyance, santé et couverture de prêts, distribuées par des partenaires bien implantés sur leur marché. Nous répondons aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques. Nous assurons 28 millions de personnes en prévoyance et protection et 13 millions en épargne et retraite dans le monde. Nous répondons aux besoins de sécurité grâce à une gamme complète de produits de prévoyance : dépendance, décès, obsèques, accidents de la vie, santé et services à la personne. Nous aidons les familles à faire face aux incertitudes croissantes qu'elles connaissent en proposant un large éventail de contrats comme l'assurance vie. Nous proposons également aux particuliers des produits d'épargne retraite spécifiques, garantissant des revenus à vie. Nous fournissons une couverture des prêts pour les candidats à l'emprunt auprès de nombreux établissements financiers ainsi que pour les adhérents des mutuelles partenaires.

Infrastructure et transport

Nous intervenons dans la conception, le financement et l'exploitation de nos infrastructures et équipements publics. Nos solutions conjuguent innovation, performance économique et sens de l'intérêt général.

Nous investissons dans les infrastructures de demain : voies ferrées à grande vitesse, réseaux de tramways, ports, autoroutes, aéroports, réseaux de télécoms, équipements de gestion des déchets et d'eau, réseaux de transport d'énergie. Nous soutenons les projets locaux en proposant aux collectivités et aux Entreprises Publiques Locales (EPL) notre expertise des montages juridiques et financiers innovants, combinant capitaux publics et privés. Nous mobilisons nos partenaires pour orienter les fonds européens et internationaux vers les projets nationaux. Nous accompagnons les collectivités locales dans l'équipement numérique des territoires en apportant notre ingénierie et nos financements notamment pour le déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (THD).

Écologie et énergie

Le groupe Caisse des Dépôts est entièrement mobilisé pour relever le défi écologique et énergétique que connaît le pays. Nous développons des solutions opérationnelles pour les entreprises au cœur des territoires pour contribuer à une société plus performante, et plus sobre en consommation de ressources naturelles et d'énergie et jouons un rôle pionnier en matière de préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Nous développons l'investissement forestier et la valorisation des métiers du bois que nous nous engageons à exploiter durablement. Nous gérons les actifs forestiers des investisseurs institutionnels français et d'un nombre croissant de groupements forestiers et de propriétaires privés. Premier opérateur de compensation écologique de la biodiversité, nous apportons des réponses concrètes aux enjeux de valorisation et de protection du patrimoine naturel en finançant sur le long terme des projets de restauration et de gestion d'espaces naturels en accord avec les acteurs locaux.

Nous renforçons nos engagements et développons de nouveaux métiers. Nous menons des projets collectifs de territoires dans une démarche de long terme et en faveur d'une plus grande cohérence écologique. Nous mettons en place des dispositifs financiers spécifiques pour accompagner les acteurs émergents du secteur et structurer les filières innovantes. Nous finançons des projets bas carbone, la production d'énergies renouvelables, des solutions d'économie d'énergie ainsi que des entreprises de la transition écologique et énergétique. Le Groupe, s'appuyant sur ses chercheurs et experts, contribue au débat public en y apportant des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

Tourisme et loisirs

Le groupe Caisse des Dépôts est un acteur historique et important du tourisme et des loisirs en France. Notre ancrage territorial nous permet d'être le partenaire privilégié des collectivités locales, et de les accompagner dans leur projet de développement économique.

Nous soutenons les collectivités locales dans la définition de projets favorisant l'attractivité du territoire et la création d'emploi. Nous investissons dans les infrastructures touristiques et en assurons la maintenance et l'exploitation au travers du Fonds développement Tourisme. Nous gérons les principaux domaines skiables français et développons des grands parcs de loisirs en Europe. Créateur du fonds Tourisme Social Investissement (TSI), nous assurons la rénovation des hébergements et des équipements de loisirs. De plus, avec le Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH), nous contribuons à la rénovation du parc immobilier touristique. Acteur d'une véritable politique publique de développement touristique, nous intervenons au service de l'intérêt général et jouons un rôle de cohésion sociale.

Numérique

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne les collectivités locales dans l'équipement numérique de leurs territoires et intervient dans le développement des usages et services numériques innovants.

Nous apportons aux acteurs publics notre expertise en matière d'ingénierie et de financement pour accélérer l'aménagement numérique des territoires. Nous contribuons au financement et au déploiement des nouveaux réseaux à très haut débit (THD), y compris dans les zones à faible densité de population. Nous accompagnons les entreprises innovantes pour les aider à gagner en compétitivité et à structurer leur filière en France et à l'international. Nous intervenons dans le financement de l'innovation pour soutenir l'investissement des PME et ETI dans des projets d'intégration de nouvelles solutions numériques. Nous accompagnons les collectivités en contribuant au développement des différents écosystèmes numériques locaux : déploiement de télé centres, mise en place du plus grand incubateur d'entreprises numériques au monde (la Halle Freyssinet) et intensification de nos actions en direction de l'enseignement supérieur. Nous participons à des programmes innovants qui dessinent les contours de la ville de demain. Des transports à l'habitat, nous déployons des technologies intelligentes et améliorons la qualité du « vivre ensemble ». Nous accompagnons le déploiement de l'e-administration qui constitue un volet important de la réforme de l'État et de la modernisation du service public. En tant que fournisseur de service, nous développons une gamme de solutions de confiance numérique, allant de la dématérialisation des procédures et des flux, à la conservation de l'intégrité des données qui nous sont confiées. Nous avons mis en place le compte personnel de formation (CPF) et nous en assurons la gestion. Nous gérons pour le compte de l'État les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence via un site dédié ouvert au public le 1^{er} janvier 2017.

3 - Les chiffres clés

Le groupe Caisse des Dépôts

(en milliards d'euros)	2015	2016
Total du bilan consolidé	156	167
Capitaux propres part du Groupe (hors plus ou moins-values latentes)	23,2	24,3
Capitaux propres part du Groupe (y compris plus ou moins-values latentes)	31,6	34,2
Résultat net récurrent	1,52	1,56
Résultat net consolidé part du Groupe	1,37	1,78

Le fonds d'épargne

(en milliards d'euros)	2015	2016
Total prêts signés	21,1	17,3
Prêts logement social et politique de la ville	17,2	14,3
Prêts aux collectivités territoriales	3,9	2,9
Encours de prêts	176	182

(en nombre de logements)	2015	2016
Construction/Acquisition logements	134 000	109 000
Réhabilitation logements	311 000	311 000
Dont réhabilitation thermique	49 800	40 600

4 - Notations long terme, court terme de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, créée par la loi du 28 avril 1816, est un établissement public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

La Caisse des Dépôts est placée, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.

Les agences de notation considèrent la Caisse des Dépôts comme une agence d'État bénéficiant par-là, de la même note que la République française.

Le tableau ci-après résume les notations long terme et court terme de la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2016 :

Notations	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Caisse des Dépôts	AA/ Stable/A-1+	Aa2/ Stable/P-1	AA/ Stable/F1+
EMTN & BMTN Programmes	AA	Aa2	AA
CD Programme	A-1+	P-1	F1+
Global CP Programme	A-1+	P-1	F1+

Relations investisseurs :

Financements court terme : CDC.TREASURY@caissedesdepots.fr

Financements long terme : EMTN-CDC@caissedesdepots.fr

Certification des comptes

Conformément à l'article L518-15-1 du Code monétaire et financier : « Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes. »

Comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31.12.2016

Examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 15 mars 2017

06

Faits
marquants

08

Compte
de résultat
consolidé

09

État du résultat net et des variations
d'actifs et de passifs comptabilisées
nettes d'impôts directement
en capitaux propres

10

Bilan consolidé

11

Tableau de passage
des capitaux propres

12

Tableau des flux
de trésorerie

16

Notes annexes
aux états financiers
consolidés

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

États financiers consolidés

Faits marquants et événements postérieurs à la clôture.....	6
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016.....	8
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres.....	9
Bilan consolidé au 31 décembre 2016.....	10
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.....	11
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2016.....	12
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	13
Information sectorielle.....	14

Notes annexes aux états financiers consolidés

1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLICABLES DANS LE GROUPE.....	16
2 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	27
2.1 - Produits et charges d'intérêts.....	27
2.2 - Produits et charges de commissions.....	27
2.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	28
2.4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente.....	29
2.5 - Produits et charges des autres activités.....	29
2.6 - Charges générales d'exploitation.....	29
2.7 - Coût du risque.....	30
2.8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	30
2.9 - Impôt sur les bénéfices.....	31
3 - NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ.....	32
3.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat....	32
3.2 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif.....	33
3.3 - Actifs financiers disponibles à la vente.....	34
3.4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit.....	35
3.5 - Prêts et créances sur la clientèle.....	36
3.6 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	37
3.7 - Impôts courants et différés.....	37
3.8 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers.....	38
3.9 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés.....	39
3.10 - Participations dans les entreprises associées et coentreprises.....	40

3.11 - Immobilisations.....	48
3.12 - Écarts d'acquisition.....	50
3.13 - Dettes envers les établissements de crédit.....	50
3.14 - Dettes envers la clientèle.....	51
3.15 - Dettes représentées par un titre.....	51
3.16 - Compensation des actifs et passifs financiers.....	52
3.17 - Provisions.....	53
3.18 - Intérêts minoritaires par pôle.....	53

4 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS..... 54

5 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS..... 55

5.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.....	55
5.2 - Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	56
5.3 - Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3).....	57

6 - FACTEURS DE RISQUE..... 58

6.1 - Risques liés aux instruments financiers.....	58
6.2 - Risques opérationnels.....	70
6.3 - Risque juridique et fiscal.....	71

7 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES..... 72

7.1 - Relations entre les sociétés consolidées du Groupe.....	72
7.2 - Entités non contrôlées par le Groupe.....	73
7.3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.....	74

8 - RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS

AU PERSONNEL.....	75
8.1 - Charges de personnel.....	75
8.2 - Effectif moyen des entreprises contrôlées.....	75
8.3 - Engagements sociaux.....	76

9 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ET AUX INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS..... 79

9.1 - Entreprises associées significatives.....	79
9.2 - Coentreprises significatives.....	82
9.3 - Intérêts minoritaires significatifs.....	89

10 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS.....	94
---	-----------

États Financiers Consolidés

Faits marquants

1 - Prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Suite à l'annonce, le 12 janvier 2016 par le président de la République, de la mise en place par le fonds d'épargne de prêts à taux zéro en faveur des organismes de logement social et du secteur public local, deux dispositifs innovants ont été mis en place par la Caisse des Dépôts :

- ◆ «des prêts «haut de bilan» viennent compléter l'action du Gouvernement pour sécuriser le financement du logement social. Ils permettront d'accompagner la mutation du parc social, de renforcer le soutien à la rénovation et d'encourager la production d'un habitat durable»;
- ◆ des prêts «croissance verte» à taux zéro en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics des collectivités territoriales afin de renforcer la capacité de la Caisse des Dépôts à répondre aux problématiques variées d'aménagement du territoire.

Ces dispositifs sont financés et bonifiés par la Section générale de la Caisse des Dépôts, le coût s'élève à 211 M€ au 31 décembre 2016.

2 - Entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence

Promulguée en juin 2014, la loi sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence visant à accroître la protection des épargnants est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Dans le cadre de cette nouvelle loi, le législateur a confié à la Caisse des Dépôts la mission de centraliser, conserver et restituer les avoirs non réclamés (comptes bancaires, contrats d'assurance-vie et plans épargne salariale) qui lui auront été préalablement transférés par les établissements financiers concernés (banques, organismes d'assurance et d'épargne salariale). Au 31 décembre 2016, le montant des avoirs transférés à la Caisse des Dépôts s'élève à 3,7 Md€.

3 - Groupe Icade

L'assemblée générale mixte d'Icade du 23 mai 2016 a approuvé la fusion-absorption de HoldCo SIIC par Icade. Par la simplification de la structure actionnariale qu'elle apporte, via une détention directe de la Caisse des Dépôts et Groupama au capital d'Icade, et l'amélioration de la gouvernance qui l'accompagne, cette fusion est une opération bénéfique pour Icade et ses actionnaires. À l'issue de cette fusion-absorption, la Caisse des Dépôts détient directement 38,99% d'Icade et Groupama 12,95%. Cette opération, sans incidence comptable pour le groupe Caisse des Dépôts, s'est accompagnée de la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Groupama, exclusivement consacré à la gouvernance d'Icade. Compte tenu de ces éléments, à l'issue de l'opération, la Caisse des Dépôts conserve le contrôle du groupe Icade.

Dans le cadre de l'exécution de son plan stratégique, Icade a cédé l'intégralité des titres des principales filiales de son activité de services qui était classée depuis le 31 décembre 2015 en activités

abandonnées en application de la norme IFRS5. Le 22 juillet 2016, cession des titres de la société IPorta et le 30 septembre 2016, cession des titres de la société Icade Property Management et des sociétés Icade Asset Management et Icade Conseil.

4 - Transdev Group

La Caisse des Dépôts et Veolia ont finalisé le 21 décembre 2016 l'accord de réorganisation actionnariale et de désengagement de Veolia de la société Transdev Group dont le projet avait été annoncé le 29 juillet 2016. La première étape de l'accord, au titre de laquelle la Caisse des Dépôts a acquis 20% du capital de Transdev Group pour un montant de 220 M€, a ainsi été mise en œuvre. À l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts détient 70% du capital de Transdev Group et en prend le contrôle seule, tandis que Veolia conserve, à titre transitoire, 30% du capital.

L'accord prévoit une seconde étape portant sur la cession de 30% du capital de Transdev Group, soit le solde de la participation de Veolia, à un investisseur tiers ou à la Caisse des Dépôts dans l'hypothèse où, en dépit de ses meilleurs efforts, Veolia n'aurait pu céder sa participation résiduelle à un investisseur tiers.

À partir du 21 décembre 2016, suite à la prise de contrôle, Transdev Group est consolidé en intégration globale dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts. Transdev Group était consolidé par mise en équivalence au titre du contrôle conjoint avec Veolia jusqu'au 20 décembre 2016. Un profit de 80 M€ a été constaté à l'occasion de cette opération dans les comptes consolidés du Groupe ainsi qu'un écart d'acquisition provisoire de 621 M€.

L'option de rachat d'intérêts minoritaires de 330 M€ est comptabilisée en dettes avec pour contrepartie une minoration des capitaux propres minoritaires pour 63 M€ et des capitaux propres part du Groupe pour 267 M€.

5 - EDF - Caisse des Dépôts et CNP Assurances. Accord engageant pour l'acquisition par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances de 49,9% du capital de Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

EDF, d'une part, et la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, d'autre part, ont conclu, le 14 décembre 2016, un accord engageant fixant les termes et conditions de l'acquisition par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances d'une participation indirecte de 49,9% du capital de RTE (soit une prise de participation de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances à hauteur de 29,9% et 20% du capital respectivement), et les modalités d'un partenariat de long terme pour favoriser le développement de RTE. Ce partenariat entre des acteurs publics majeurs du financement des infrastructures en France permettra de conforter RTE dans sa mission de service public.

La valorisation définitive agréée est fixée à 8,2 Md€ pour 100% des fonds propres de RTE. EDF bénéficiera éventuellement d'un complément de valeur pouvant atteindre 100 M€.

Le schéma retenu prévoit l'entrée de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances comme actionnaires de référence de RTE aux côtés d'EDF, à travers la création d'une coentreprise détenue conjointement par EDF (50,1%) et la Caisse des Dépôts et CNP Assurances (49,9%).

Cette opération apportera à RTE une gouvernance nouvelle afin d'accompagner durablement sa stratégie d'investissement pour l'optimisation des infrastructures de transport d'électricité, au service de la transition énergétique. Confortant l'ancrage public et le modèle économique et social à long terme de RTE, elle maintiendra également RTE dans son statut réglementaire actuel de gestionnaire de réseau de transport indépendant en conformité avec la réglementation applicable.

Dans un premier temps, EDF a transféré fin 2016, la totalité des titres de RTE à la nouvelle coentreprise, celle-ci finançant en partie l'opération par endettement externe. EDF cédera ensuite à la Caisse des Dépôts et à CNP Assurances 49,9% du capital de cette coentreprise. La réalisation de cette seconde étape est prévue pour le premier semestre de l'année 2017 après approbation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations.

L'engagement de la Caisse des Dépôts au titre de cet investissement s'élève à 1 615 M€ (soit 29,9% du capital du holding commun qui détient 100% du capital de RTE, ce holding finançant en partie l'opération par endettement externe).

6 - Groupe CNP Assurances

• Évolution du partenariat entre CNP Assurances et La Banque Postale

Après autorisation par le conseil d'administration du 16 février 2016, CNP Assurances et La Banque Postale ont conclu le 25 mars 2016 un protocole cadre général organisant le renouvellement de leur partenariat. Ce protocole concerne les domaines de l'assurance-emprunteur, de l'épargne et de la prévoyance. En application de ce protocole cadre général, de nouveaux accords de partenariat ont été conclus. Ce renouvellement est acté pour une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, le périmètre étant élargi à BPE, la banque filiale du groupe La Banque Postale spécialisée dans la gestion du patrimoine et de fortune. Le chiffre d'affaires du partenariat avec LBP s'élève à 8,7 Md€. Concernant le domaine de l'emprunteur, les principales caractéristiques des nouveaux accords consistent en la mise en place d'une cession en quote-part de 5% des nouveaux contrats standards assurance des emprunteurs LBP de CNP Assurances au profit de LBPP et la mise en place d'une convention financière définissant les modalités de rémunération des distributeurs. Concernant le domaine de l'épargne, les nouveaux accords prévoient une exclusivité de distribution de la part de LBP et BPE des contrats de CNP Assurances. Concernant le domaine de la prévoyance, la cession par CNP Assurances à La Banque Postale de sa participation de 50% dans La Banque Postale Prévoyance (LBPP) a été actée pour un prix de 306,9 M€ diminué du montant des dividendes de 15,3 M€. LBPP conserve notamment les activités de prévoyance individuelle. Cette cession était soumise à deux conditions suspensives, à savoir l'obtention de l'autorisation de la cession par l'ACPR et l'obtention de l'autorisation de la cession au titre du contrôle des concentrations. Ces deux conditions ont été respectivement levées par l'ACPR le 6 juin 2016 et par l'autorité de la concurrence le 21 juin 2016. La plus-value de l'opération s'élève à 160,6 M€ après impôt.

• Signature d'un contrat cadre de partenariat entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances

Un contrat cadre de partenariat a été signé le 15 décembre 2015 entre CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE pour une mise en œuvre effective en 2016.

Le contrat cadre de ce partenariat prévoit les principaux volets suivants :

- ◆ prise de participation à hauteur de 40% de CNP Assurances dans Arial Assurance filiale d'AG2R LA MONDIALE ;
- ◆ un engagement de réassurance des affaires nouvelles développées par la nouvelle société Arial CNP Assurances, au prorata de la détention de chacun des partenaires ;
- ◆ un apport de contrats relatifs à l'activité retraite supplémentaire collective investis en fonds UC et en euros de chacun des partenaires. Les apports seraient réalisés sous condition suspensive de la conclusion d'un traité de réassurance entre Arial Assurance et chacun des apporteurs. En effet, les contrats transférés bénéficieraient ainsi d'une réassurance à 100%.

À la suite de la signature du pacte d'actionnaires le 1^{er} avril 2016 entre CNP Assurances et La Mondiale en présence de Arial Assurance et AG2R Réunica Prévoyance, CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE ont annoncé le 4 avril 2016 le démarrage opérationnel de leur partenariat stratégique. L'opération d'acquisition des titres a reçu l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et réglementaire (ACPR) et de l'Autorité de la concurrence (ADLC).

Le prix d'acquisition d'Arial CNP Assurances par CNP Assurances est de 43,3 M€.

Au 31 décembre 2016, la filiale commune baptisée Arial CNP Assurances est mise en équivalence dans le bilan consolidé du groupe CNP Assurances.

• Nouveaux accords de partenariat avec BPCE

La mise en œuvre du partenariat renouvelé (pour une durée de sept ans) entre le groupe BPCE et CNP Assurances est effective à partir du 1^{er} janvier 2016. Ce partenariat comprend la mise en place d'un partenariat exclusif en assurance des emprunteurs collective avec Natixis Assurances sur l'ensemble des réseaux du Groupe BPCE, ainsi que des partenariats spécifiques en prévoyance individuelle et collective y compris en santé. Il comporte par ailleurs un mécanisme d'alignement d'intérêts entre les partenaires concernant la gestion des encours restant chez CNP Assurances et relatifs aux contrats souscrits par les clients des Caisses d'épargne jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi qu'un traité de réassurance en quote-part de 10% auprès de Natixis Assurances (les provisions cédées s'élevant à 12,0 Md€). Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires du partenariat avec BPCE s'élève à 10,3 Md€.

7 - Bpifrance

• Cession d'actions Eiffage

Le 19 mai 2016, Bpifrance, via Bpifrance Participations, a annoncé la cession d'actions Eiffage, représentant environ 7,78% du capital d'Eiffage pour un montant de 505 M€. À l'issue de cette opération, Bpifrance Participations détient environ 5,67% du capital d'Eiffage. Suite à cette cession, Bpifrance Participations a perdu l'influence notable sur Eiffage, le solde de la participation a été reclassé de la catégorie comptable « Titres mis en équivalence » à la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

• Acquisition par l'État de la participation de Bpifrance Participations au capital d'Eramet

L'État, par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'État (APE), a acquis la participation détenue par Bpifrance Participations dans Eramet, via la société FSI Equation, pour un montant d'environ 246 M€.

Événements postérieurs à la clôture

1 - Nouvelle enveloppe de prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Le 17 janvier 2017, la Caisse des Dépôts a mis à disposition du fonds d'épargne un prêt de 550 M€ dans le cadre des prêts « haut de bilan » et un prêt de 360 M€ dans le cadre des prêts « croissance verte ». Ces prêts sont respectivement bonifiés à hauteur de 189 M€ et 47 M€ par la Section générale et viennent en complément des premiers prêts de 450 M€ et 1 100 M€ mis à disposition en 2016.

2 - SANEF - Cession de la participation de la Caisse des Dépôts

Le 23 janvier 2017, la Caisse des Dépôts a annoncé avoir conclu un accord engageant portant sur l'acquisition par Abertis et d'autres actionnaires de HIT de la totalité de la participation de la Caisse des Dépôts au capital de HIT, holding de contrôle du groupe SANEF. La Caisse des Dépôts procédera ainsi à la cession de sa participation de 15% au capital de HIT pour un montant total de 700 M€, dont 10% au titre de la Section générale et 5% au titre du fonds d'épargne. La quote-part acquise par Abertis s'élèvera à

10,52% tandis que les autres coactionnaires cessionnaires acquerront 4,48%. L'opération sera finalisée d'ici la fin du premier semestre 2017.

3 – Fin du projet d'acquisition par CNP Assurances de 51% de Pan Seguros et Pan Corretora

Le 21 avril 2016, CNP Assurances a annoncé avoir signé un accord relatif à l'acquisition auprès de Banco BTG Pactual («BTGP») de 51% de Pan Seguros (hors activité grands risques) et Pan Corretora, sociétés détenues indirectement à 49% par la Caixa Economica Federal (la «CEF»).

Au 31 décembre 2016, la réalisation de cette acquisition restait soumise à l'obtention des autorisations des autorités réglementaires

compétentes en matières prudentielle et de contrôle des concentrations, ainsi qu'à son approbation par la CEF, coactionnaire de Pan Seguros et de Pan Corretora.

Le 2 février 2017, certaines de ces conditions n'ayant pas été satisfaites, les deux parties ont constaté la caducité de leur accord concernant ce projet.

4 – Icade - Cession des sociétés de services

Dans le cadre de l'exécution de son plan stratégique, Icade a cédé l'intégralité des titres de sa filiale Icade Expertise le 4 janvier 2017. Le groupe Icade achève ainsi la cession de son activité de services. Les incidences de cette cession sur le résultat 2017 seront non significatives.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés	2.1	1 426	1 402
Intérêts et charges assimilées	2.1	(1 092)	(1 021)
Commissions (produits)	2.2	22	37
Commissions (charges)	2.2	(41)	(36)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	61	133
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	1 233	712
Produits des autres activités	2.5	4 439	4 394
Charges des autres activités	2.5	(2 427)	(2 508)
Produit net bancaire		3 621	3 113
Charges générales d'exploitation	2.6	(2 004)	(1 910)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(276)	(271)
Résultat brut d'exploitation		1 341	932
Coût du risque	2.7	(58)	(168)
Résultat d'exploitation		1 283	764
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	3.10	240	211
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	3.10	884	775
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.8	118	16
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3.12		
Résultat avant impôt		2 525	1 766
Impôt sur les bénéfices	2.9	(652)	(457)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		15	(9)
Résultat net		1 888	1 300
Intérêts des minoritaires	3.18	(105)	71
Résultat net part du Groupe		1 783	1 371

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	1 888	1 300
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(10)	(6)
Risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	14	
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(1)	3
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	3	(3)
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net		
Écarts de conversion	1	(1)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 099	916
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	28	71
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	504	289
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	1 632	1 275
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	1 635	1 272
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	3 523	2 572
Dont part du Groupe	3 298	2 625
Dont part des intérêts minoritaires	225	(53)

Bilan consolidé au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Actif			
Caisse, banques centrales		7 648	34
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	1 869	1 867
Instruments financiers dérivés de couverture	3.2	2 156	1 605
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3	64 609	62 422
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4	14 015	12 102
Prêts et créances sur la clientèle	3.5	5 300	10 058
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.6	21 875	22 310
Actifs d'impôts	3.7	420	618
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	7 275	6 566
Actifs non courants destinés à être cédés	3.9	53	195
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	3.10	22 286	21 353
Immeubles de placement	3.11	14 552	14 360
Immobilisations corporelles	3.11	2 758	1 508
Immobilisations incorporelles	3.11	602	384
Écarts d'acquisition	3.12	1 092	462
Total actif		166 510	155 844
Passif			
Banques centrales		2	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	2 900	3 525
Instruments financiers dérivés de couverture	3.2	1 758	1 712
Dettes envers les établissements de crédit	3.13	12 728	11 978
Dettes envers la clientèle	3.14	58 638	55 246
Dettes représentées par un titre	3.15	40 014	39 454
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	3.7	1 790	2 042
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	9 633	5 862
Passifs non courants destinés à être cédés	3.9	37	156
Provisions	3.17	1 257	747
Dettes subordonnées, dépôts de garantie		1	1
Capitaux propres part du Groupe			
Réserves consolidées		22 482	21 742
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		9 935	8 437
Résultat de l'exercice		1 783	1 371
Total Capitaux propres part du Groupe		34 200	31 550
Intérêts minoritaires	3.18	3 552	3 571
Total Capitaux propres		37 752	35 121
Total passif		166 510	155 844

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Réserves Intérêts minoritaires	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des minoritaires	Résultat des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (non recyclable)	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réserves de conversion							
(en millions d'euros)												
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 ⁽¹⁾	20 616		7 566	(365)	(28)	1 793	29 582	3 523	(21)	135	3 637	33 219
Changements de méthode comptable												
Affectation du résultat 2014	1 793					(1 793)		135		(135)		
Distribution 2015 au titre du résultat 2014	(637)						(637)	(203)			(203)	(840)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires								(3)			(3)	(3)
Autres variations	(29)		(9)	6	9		(23)	193			193	170
Résultat de la période						1 371	1 371			(71)	(71)	1 300
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												
Écarts de conversion					(82)		(82)	2			2	(80)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			2 220	79			2 299	16			16	2 315
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(941)	(19)			(960)					(960)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	21 743		8 836	(299)	(101)	1 371	31 550	3 645	(3)	(71)	3 571	35 121
Changements de méthode comptable	40	(40)										
Affectation du résultat 2015	1 371					(1 371)		(71)		71		
Distribution 2016 au titre du résultat 2015	(463)						(463)	(218)			(218)	(681)
Options de rachat d'intérêts minoritaires	(195)						(195)					(195)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(36)		7		14		(15)	7			7	(8)
Autres variations	22		(19)	14	(1)		16	(30)	(3)		(33)	(17)
Résultat de la période						1 783	1 783			105	105	1 888
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												
Écarts de conversion					121		121	(4)			(4)	117
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			2 331	(41)			2 290	109			109	2 399
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat		12					12					12
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat			(919)	20			(899)	15			15	(884)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	22 482	(28)	10 236	(306)	33	1 783	34 200	3 333	114	105	3 552	37 752

(1) Montants corrigés par rapport aux états financiers 2015 de -18 M€ liés à l'interprétation de la convention DGFIP / CDC relative à la rémunération du réseau.

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2016

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	2 525	1 766
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	806	761
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(45)	292
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(29)	251
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence (entreprises associées et coentreprises)	(1 124)	(986)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	407	606
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements ⁽¹⁾	466	(1 199)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	481	(275)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(767)	3 631
Flux liés aux opérations avec la clientèle ⁽²⁾	8 264	9 964
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers ⁽³⁾	(1 718)	(13 595)
Flux liés aux immeubles de placement	(414)	(586)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	1 239	531
Impôts versés	(325)	(693)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	6 280	(748)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	9 285	743
Flux liés aux actifs financiers et participations	(152)	1
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(327)	(257)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(479)	(256)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(635)	(644)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	951	495
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	316	(149)
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie	(15)	72
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	1	(3)
Effet des changements méthode sur la période	3	(4)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	9 110	403
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	21	(382)
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	34	16
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(13)	(398)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 131	21
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	7 649	34
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 482	(13)
Variation de la trésorerie nette	9 110	403

(1) Il s'agit principalement de la variation non monétaire des comptes de régularisation et de la variation en résultat de la juste valeur des actifs et passifs.

(2) La variation observée en 2016 provient de la Caisse des Dépôts Section générale et concerne principalement l'augmentation des consignations pour 3,9 Md€ et le remboursement reçu de l'ACOSS pour 4 Md€ (au 31 décembre 2015 augmentation des comptes ordinaires clientèle pour 6,8 Md€ et le remboursement reçu de l'ACOSS pour 2 Md€).

(3) Cette ligne recense principalement les effets nets sur la trésorerie des émissions de la Caisse des Dépôts Section générale.

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	2		2	
Banques centrales	7 647		32	
Sous-total	7 649		34	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	3 924	2 486	3 413	3 616
OPCVM monétaires	44		190	
Sous-total	3 968	2 486	3 603	3 616
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	9 131		21	

Information sectorielle

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés	1 410	1 385		
Intérêts et charges assimilés	(770)	(737)		
Commissions (produits)	15	20		
Commissions (charges)	(39)	(34)		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	90		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 190	672		
Produits des autres activités	323	353		
Charges des autres activités	(605)	(412)		
Produit net bancaire	1 553	1 337		
Charges générales d'exploitation	(468)	(455)		
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(131)	(126)		
Résultat brut d'exploitation	954	756		
Coût du risque	(38)	(52)		
Résultat d'exploitation	916	704		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		(13)	225	162
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	63	72	459	420
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	979	763	684	582
Gains ou pertes nets sur autres actifs	111	6		
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	1 090	769	684	582
Impôt sur les bénéfices	(536)	(275)		
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	2	12		
Résultat net	555	506	684	582
Intérêts des minoritaires	2	1		
Résultat net part du Groupe	557	507	684	582

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Contribution Bilan	138 411	134 998	5 112	4 277

(1) L'augmentation de la contribution du Pôle Infrastructure, Transport & Environnement provient essentiellement de l'intégration du bilan de Transdev Group dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts, à partir du 21 décembre 2016.

Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
		5	7	11	10	1 426	1 402
		(313)	(277)	(9)	(7)	(1 092)	(1 021)
8	17					22	37
(2)	(2)					(41)	(36)
14	12	13	31	4		61	133
1		1	3	41	37	1 233	712
2	2	3 089	3 100	1 026	939	4 439	4 394
	(1)	(1 601)	(1 896)	(221)	(199)	(2 427)	(2 508)
23	28	1 194	968	852	780	3 621	3 113
(20)	(25)	(762)	(737)	(753)	(693)	(2 004)	(1 910)
		(123)	(123)	(22)	(22)	(276)	(271)
2	3	309	108	76	65	1 341	932
		(4)	(7)	(16)	(109)	(58)	(168)
2	3	305	101	61	(44)	1 283	764
		17	23	(1)	39	240	211
317	234	(6)	(9)	51	58	884	775
320	237	315	115	110	53	2 407	1 750
(6)		(4)	6	17	4	118	16
314	237	311	121	127	57	2 525	1 766
	(2)	(89)	(163)	(27)	(17)	(652)	(457)
		13	(21)			15	(9)
314	235	236	(63)	100	40	1 888	1 300
		(92)	85	(15)	(15)	(105)	71
314	235	143	22	85	25	1 783	1 371

Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement ⁽¹⁾		Total	
31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
934	551	16 616	15 135	5 437	883	166 510	155 844

Notes annexes aux états financiers consolidés

1 - Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

I. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS, lequel comprend les normes IFRS 1 à 13 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2016 en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite «*carve out*»), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2016 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Par rapport au 31 décembre 2015, les nouveaux amendements dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016 sont les suivants :

- « Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2010-2012 »

(règlement UE n°2015/28 du 17 décembre 2014)

Elles incluent des amendements mineurs à huit normes (IFRS 2, IFRS 3, IFRS 8, IAS 16, IAS 24, IAS 37, IAS 38 et IAS 39).

- Amendements à la norme IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel »

(règlement UE n°2015/29 du 17 décembre 2014)

Ces amendements à portée limitée concernent les cotisations versées par des membres du personnel ou par des tiers aux régimes à prestations définies. Ils visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.

- Amendements à la norme IFRS 11 « Partenariats - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes »

(règlement UE n°2015/2173 du 24 novembre 2015)

Ces amendements clarifient le traitement comptable de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise au sens d'IFRS 3 «*Regroupements d'entreprises*».

- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables »

(règlement UE n°2015/2231 du 02 décembre 2015)

Ces amendements précisent que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée pour les immobilisations corporelles. Il en est de même pour les

immobilisations incorporelles, sauf dans certaines circonstances limitées.

- « Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2012-2014 »

(règlement UE n°2015/2343 du 15 décembre 2015)

Elles incluent des amendements mineurs à cinq normes (IFRS 5, IFRS 7, IAS 19, IAS 34 et IFRS 1).

- Amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers - Initiative concernant les informations à fournir »

(règlement UE n°2015/2406 du 18 décembre 2015)

Ces amendements visent à améliorer la pertinence de la présentation des informations dans les états financiers et à encourager le recours au jugement professionnel quant au choix des informations à présenter en annexe.

- Amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exception de consolidation »

(règlement UE n°2016/1703 du 22 septembre 2016)

Ces amendements visent à clarifier les règles d'exemption de consolidation applicables aux entités d'investissement et apportent des précisions sur les modalités de mise en équivalence d'une coentreprise ou d'une entreprise associée qui est une entité d'investissement.

L'application de ces amendements n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Le Groupe a par ailleurs décidé d'appliquer de manière anticipée la disposition prévue par le paragraphe 7.1.2 de la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, les variations de valeur liées en 2016 au risque de crédit propre des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sur option sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables, et non plus en résultat comme en 2015.

En revanche, le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les normes IFRS suivantes qui ne seront d'application obligatoire qu'au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 9 « Instruments financiers »

(règlement UE n°2016/2067 du 22 novembre 2016) (hors la

disposition prévue au paragraphe 7.1.2 qui est appliquée à compter du 1^{er} janvier 2016).

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et définitive de la norme IFRS 9 appelée à remplacer la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Classement et évaluation

Selon la norme IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion (*business model*) et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments.

La norme IFRS 9 prévoit trois catégories comptables pour classer les actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur par capitaux propres et la juste valeur par résultat.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte.

Les instruments de dette (prêts, créances ou titres) seront classés au coût amorti, en juste valeur par capitaux propres ou en juste valeur par résultat :

- ◆ ils seront classés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ;
- ◆ ils seront classés en juste valeur par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal. Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés au compte de résultat ;
- ◆ tous les instruments de dette qui ne seront pas éligibles à un classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne pourront être désignés en juste valeur par résultat sur option que si l'utilisation de cette option permet de réduire une incohérence en résultat.

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions seront classés en juste valeur par résultat, ou, sur option, en juste valeur par capitaux propres. Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Concernant les passifs financiers, le seul changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sur option, qui seront à comptabiliser en capitaux propres et non plus en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues. Pour rappel, dans le cadre du modèle de provisionnement d'IAS 39, la comptabilisation d'une dépréciation était conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur.

Ce modèle s'appliquera aux crédits et aux instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi qu'aux créances commerciales et aux créances locatives.

Le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 imposera de constater les pertes de crédit attendues à douze mois (résultant de risques de défauts dans les douze mois à venir) sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.

Les pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers pour lesquels une perte de crédit attendue à douze mois sera comptabilisée seront considérés comme relevant de la « classe de risque 1 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

Les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale relèveront de la « classe de risque 2 ». Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable brute (avant dépréciation) de l'actif financier.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera sur base individuelle ou sur une base de portefeuilles homogènes d'actifs, lorsque l'appréciation individuelle ne s'avèrera pas pertinente. Pour ce faire, il sera tenu compte de toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il sera possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur ce même instrument à la date de la comptabilisation initiale.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La norme permet également de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple, un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition pourrait être appliquée pour les titres de dette.

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif seront considérés comme dépréciés et relèveront de la « classe de risque 3 ». Les critères d'identification des actifs dépréciés seront similaires à ceux existant sous IAS 39. Les produits d'intérêts seront calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué à la valeur comptable nette (après dépréciation) de l'actif financier.

Comptabilité de couverture

La norme IFRS 9 a pour objectif de mieux aligner la comptabilité de couverture sur la gestion des risques de l'entité. Elle permettra, d'une part, un élargissement des opérations éligibles à la comptabilité de couverture et, d'autre part, un assouplissement des modalités d'appréciation de l'efficacité. Par ailleurs, des informations supplémentaires seront requises dans les notes annexes pour décrire la stratégie de gestion et de couverture des risques ainsi que les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Lors de la première application de la norme IFRS 9, le Groupe pourra choisir :

- ◆ soit d'appliquer les nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture tout en conservant, le cas échéant, la possibilité d'appliquer les principes actuellement en vigueur relatifs à la macro-couverture de juste valeur sous IAS 39 ;
- ◆ soit de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39, jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

Sur la base des analyses réalisées à ce jour, le groupe Caisse des Dépôts envisage d'appliquer les nouvelles dispositions d'IFRS 9 pour la comptabilité de couverture.

Transition

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. La comptabilité de couverture est quant à elle d'application prospective.

La norme IFRS 9 offre également la possibilité d'appliquer par anticipation la comptabilisation en capitaux propres des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sur option. Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée cette disposition à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mise en œuvre de la norme IFRS 9 dans le groupe Caisse des Dépôts

Les différentes entités du Groupe se sont organisées pour mettre en œuvre cette norme à compter du 1^{er} janvier 2018 en analysant les différentes options offertes par la norme IFRS 9.

En 2016, des travaux de mesures d'impacts de cette norme ont été initiés et une phase de déclinaison opérationnelle a été entreprise en vue de l'adaptation des systèmes d'information.

Concernant le groupe CNP Assurances, un amendement à la norme IFRS 4 – publié par l'IASB le 12 septembre 2016 et en cours d'adoption par l'Union européenne – vient préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurance de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance. Cet amendement permet le report d'application sous conditions de la norme IFRS 9 aux entreprises d'assurance, afin que ces dernières puissent l'appliquer de manière concomitante avec la future norme IFRS 17 portant sur les contrats d'assurance. Le groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts, remplit les critères d'éligibilité de cette disposition et a l'intention d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 de trois ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

Cet amendement introduit également une option simplificatrice permettant aux groupes appliquant IFRS 9 de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes des entreprises d'assurance consolidées par la méthode de la mise en équivalence. Le groupe Caisse des Dépôts devrait opter pour le non-retraitement au format IFRS 9 des comptes du groupe CNP Assurances à compter du 1^{er} janvier 2018.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

(règlement UE n°2016/1905 du 22 septembre 2016)

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » appelée à remplacer plusieurs normes et interprétations relatives à la reconnaissance des revenus (notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction »). Cette norme n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers. Cette norme introduit :

- ◆ un modèle unique de reconnaissance des revenus qui repose sur le transfert du contrôle du bien ou du service promis ;
- ◆ un modèle de comptabilisation des revenus qui s'appuie sur des principes détaillés en cinq étapes clés permettant de déterminer quand le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et pour quel montant.

Cette norme sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les dispositions et impacts de la norme IFRS 15 sont actuellement à l'étude par le Groupe, les travaux menés à ce jour nous permettent d'en déduire qu'il n'y aura pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'applique pas les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2016.

Cela concerne notamment la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Publiée par l'IASB le 13 janvier 2016, cette norme remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Pour le bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

L'analyse de la norme et l'identification de ses impacts potentiels ont débuté au deuxième trimestre 2016.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des normes comptables

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2013-04 du 07 novembre 2013 de l'Autorité des normes comptables.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l'« État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- ◆ la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments financiers dérivés de couverture », « Actifs financiers disponibles à la vente » ;
- ◆ le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;
- ◆ le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- ◆ la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- ◆ le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- ◆ les impôts différés ;
- ◆ les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- ◆ la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- ◆ l'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés.

II. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1 • Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des entités sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2 • Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales (et entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle lorsqu'il détient le pouvoir de diriger les activités clés, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables, et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

Les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires sont pris en compte pour apprécier le contrôle dès lors que ces droits sont exerçables en temps utile pour diriger les activités clés.

Le Groupe exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions sur les activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. À ce titre, deux types de partenariat doivent être distingués, la coentreprise, d'une part, et l'entreprise commune, d'autre part.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une coentreprise est consolidée par mise en équivalence.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci. Une entreprise commune est consolidée en intégrant l'ensemble des intérêts détenus par le groupe Caisse des Dépôts dans l'activité commune, à savoir :

- ◆ ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ◆ ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- ◆ sa quote-part des produits issus des ventes ;
- ◆ les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des entités acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des entités qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable ont cessé.

Dates d'arrêté des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture ses comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêté serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du Groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3 • Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues par le groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée dans le cadre d'une activité de capital investissement sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la norme IAS 28.18. Ces participations sont classées en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option* ».

Les sociétés ESH (Entreprises sociales pour l'habitat) sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le Groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés ESH sont comptabilisés en « *Actifs financiers disponibles à la vente* ».

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sur lesquelles le groupe Caisse des Dépôts n'exerce pas de contrôle sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en « *Actifs financiers disponibles à la vente* ».

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en « *Actifs non courants destinés à être cédés* ».

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Programme d'Investissement d'Avenir entraînent en application du référentiel comptable IFRS,

une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

4 • Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des coentreprises et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés à hauteur de la détention du Groupe dans la coentreprise ou l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5 • Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 • Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à l'exception des regroupements sous contrôle commun et de la formation d'une coentreprise qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont comptabilisés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté et sont comptabilisés en résultat, sauf si ces ajustements interviennent dans un délai de douze mois et sont liés à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique «*Écarts d'acquisition*» s'il est positif. Il est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués, soit pour leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (écart d'acquisition «*partiel*»), soit à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée (écart d'acquisition «*complet*»). Cette option est appliquée regroupement par regroupement.

Le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III.8.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle. À cette date, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans l'entité acquise est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

De même, la perte de contrôle d'une filiale consolidée se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

7 • Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts comptabilise en capitaux propres la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le Groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8 • Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les cinq pôles d'activité au 31 décembre 2016, inchangés par rapport à l'exercice 2015, sont les suivants :

- ◆ Pôle Caisse des Dépôts;
- ◆ Pôle Banque, Assurance, La Poste;
- ◆ Pôle Financement des entreprises;
- ◆ Pôle Immobilier & Tourisme;
- ◆ Pôle Infrastructure, Transport & Environnement.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1 • Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers dispo-

nibles à la vente sont évalués et comptabilisés à la valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

• 1.1. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (notamment méthodes d'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'actif net réévalué). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- ◆ niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix;
- ◆ niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs;
- ◆ niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la juste valeur de l'instrument.

Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- ◆ si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres «immobiliers» sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur;
- ◆ si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basés sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées sur la base de données non observables tenant compte des spécificités de l'entité concernée.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre est maintenu au coût dans la catégorie «*Actifs financiers disponibles à la vente*» car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Il est classé en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

• 1.2. Titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés selon les

quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- ◆ actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option;
- ◆ actifs financiers disponibles à la vente;
- ◆ actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- ◆ prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille «*Actifs financiers à la juste valeur par résultat*» résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*».

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*», du compte de résultat consolidé.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*».

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante ou prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Les critères de dépréciation à caractère durable distinguent les notions de «*caractère significatif*» et de «*caractère durable*» à travers des critères distincts et non cumulatifs. Les critères de dépréciation retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) s'inscrivent à deux niveaux :

- ◆ 1^{er} niveau : seuils de déclenchement d'une analyse documentée :
 - critère de baisse importante : décote de plus de 30 % du cours

de clôture à la date d'arrêté; ou

- critère de baisse prolongée: décote de plus de 30 % du cours moyen sur les 12 derniers mois.

Ces deux critères constituent des indicateurs significatifs permettant d'identifier les titres sur lesquels une analyse multicritère documentée sera réalisée. À l'issue de cette analyse, le principe du «*jugement d'expert*» s'exerce pour déterminer si une dépréciation par résultat doit être constatée.

- ◆ 2^e niveau : critères de déclenchement mécanique de la dépréciation

Sauf événement exceptionnel dûment justifié, une dépréciation sera constatée à partir du moment où l'un des deux critères de déclenchement mécanique de dépréciation est atteint :

- titre en décote de plus de 50 % du cours de clôture à la date d'arrêté par rapport au coût d'acquisition; ou
- titre en moins-value depuis plus de trois ans par rapport au coût d'acquisition.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente relevée sur le titre est enregistrée automatiquement en résultat.

Les critères retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) sont appliqués par les autres entités, sauf si au regard de l'activité de ces autres entités, d'autres critères de dépréciation durable paraissent plus pertinents.

La dépréciation des titres de capitaux propres est enregistrée dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*» du compte de résultat et ne peut être reprise qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée en résultat lorsqu'un risque de contrepartie est avéré, avec une reprise possible en résultat en cas d'amélioration ultérieure.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique «*Intérêts et produits assimilés*» du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique «*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*» du compte de résultat.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en «*Actifs financiers disponibles à la vente*» et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvre-

ment estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des «*Prêts et créances*», n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

• 1.3. Crédits

Les crédits du Groupe sont affectés à la catégorie «*Prêts et créances*», sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un évènement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- ◆ les créances dépréciées sur base individuelle: les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes;
- ◆ les créances dépréciées sur base collective: les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit), applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- ◆ lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales);
- ◆ lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement;
- ◆ lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique «*Coût du risque*» du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisionnement sur base collective

La Caisse des Dépôts (Section générale) et ses filiales n'identifient pas de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

• 1.4. Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- ◆ les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option;
- ◆ les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

• 1.5. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

• 1.6. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique «*Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en «*Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture et doivent remplir les conditions suivantes :

- ◆ éligibilité de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ;
- ◆ documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- ◆ démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme. Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur, en contrepartie de la ligne « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* » pour la partie efficace (capitaux propres) et en contrepartie de la ligne « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » pour la partie inefficace (compte de résultat). Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous les rubriques « *Intérêts et produits assimilés* » et « *Intérêts et charges assimilés* » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », notamment pour des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des *swaps* dans le cadre de contrats d'asset *swaps*.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroi-

tement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans les rubriques « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

• 1.7. Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

• 1.8. Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

• 1.9. Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2 • Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du groupe Caisse des Dépôts dans ses coentreprises et ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au Groupe. L'écart d'acquisition afférent à la coentreprise et à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Au compte de résultat, la rubrique « *Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence* » reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la coentreprise et de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Une dépréciation est dès lors comptabilisée si la valeur recouvrable, correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des

coûts de sortie. Elle est comptabilisée au compte de résultat en « *Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence* ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe Caisse des Dépôts cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de la coentreprise ou de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Lorsqu'une participation dans une coentreprise devient une participation dans une entreprise associée ou inversement, les intérêts conservés ne sont pas réévalués. Il en est de même en cas d'acquisition ou de cession partielle ne modifiant pas la nature du contrôle.

Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions des participations dans les entreprises mises en équivalence sont comptabilisées au compte de résultat en « *Gains ou pertes nets sur autres actifs* ».

3 • Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de douze mois.

Dès lors qu'ils sont classés dans ces catégories, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. Les instruments financiers restent toutefois évalués selon les principes de la norme IAS 39.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4 • Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- ◆ les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- ◆ les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5 • Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- ◆ les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation ;
- ◆ les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture médicale ;
- ◆ les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté ;
- ◆ les indemnités de cessation d'emploi.

• 5.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants. Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

• 5.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux d'intérêt des obligations d'entreprises de première catégorie pour des durations équivalentes à celles de l'engagement des zones monétaires concernées.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement et en totalité en capitaux propres dans la rubrique « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* », sans aucune possibilité de recyclage en résultat lors des exercices ultérieurs. Ils comprennent les écarts actuariels (résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience) ainsi que le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (en excluant les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies).

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative :

- ◆ des coûts des services rendus au cours de l'exercice par les salariés ;
- ◆ des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que les profits ou pertes résultant de liquidations éventuelles de régimes ;

- ◆ des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies. Le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

• 5.3. Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6 • Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7 • Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- ◆ gros œuvre : 30 à 100 ans ;
- ◆ couverture / façade : 25 à 40 ans ;
- ◆ agencements : 10 à 25 ans ;
- ◆ installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- ◆ gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif à la fin de sa durée d'utilité, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur trois ans à sept ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8 • Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9 • Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée. Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- ◆ le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- ◆ l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- ◆ la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- ◆ la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- ◆ la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement, côté preneur, qui répond aux objectifs suivants :

- ◆ faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- ◆ comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10 • Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêts.

11 • Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du Groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

12 • Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

2 - Notes relatives au compte de résultat consolidé

2.1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en millions d'euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	31		31	1		1
Comptes et prêts/emprunts à terme	26	(244)	(218)	54	(197)	(143)
Pensions				2		2
Autres opérations dont instruments de couverture	183		183	106	(1)	105
Opérations avec les établissements de crédit	240	(244)	(4)	163	(198)	(35)
Comptes ordinaires et assimilés	5		5	8		8
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	105	(372)	(267)	145	(425)	(280)
Pensions	11		11			
Autres opérations dont instruments de couverture	38		38	30		30
Opérations avec la clientèle	159	(372)	(213)	183	(425)	(242)
Actifs financiers disponibles à la vente	238		238	310		310
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	659		659	702		702
Autres opérations dont instruments de couverture	130		130	44		44
Opérations sur instruments financiers	1 027		1 027	1 056		1 056
Dettes représentées par un titre		(476)	(476)		(398)	(398)
Dettes subordonnées						
Emprunts émis et assimilés		(476)	(476)		(398)	(398)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	1 426	(1 092)	334	1 402	(1 021)	381

2.2 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit et assimilés				
Opérations avec la clientèle	4		4	
Opérations sur titres et dérivés		(16)		(14)
Autres prestations de services financiers	18	(25)	33	(22)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	22	(41)	37	(36)

2.3 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession		(1)	19	10
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	20	20	4	4
Dividendes	20	1	13	1
Autres produits et charges sur titres				
Titres	40	20	36	15
Gains ou pertes nets de cession	1			
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	110		54	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	111		54	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts				
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	21	21	84	84
Autres produits et charges sur emprunts	(143)	(143)	(124)	(124)
Emprunts	(122)	(122)	(40)	(40)
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	67		36	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	2		8	
Résultat des opérations de couverture	69		44	
Cessation des couvertures de flux de trésorerie				
Cessation des couvertures de flux de trésorerie				
Opérations de change	(37)		39	
Opérations de change	(37)		39	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	61	(102)	133	(25)

2.4 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Plus ou moins-values de cession	8	2
Titres à revenu fixe	8	2
Plus ou moins-values de cession	748	324
Dépréciations durables	(161)	(208)
Dividendes	638	594
Titres à revenu variable	1 225	710
Prêts		
Autres produits et charges sur titres		
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	1 233	712

2.5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 518	(725)	1 714	(1 107)
Produits et charges des autres activités	2 921	(1 702) ⁽¹⁾	2 680	(1 401)
Total produits et charges des autres activités	4 439	(2 427)	4 394	(2 508)

(1) Dont 211 M€ de dotations aux provisions sur bonifications des prêts à taux zéro du fonds d'épargne au 31 décembre 2016

2.6 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Charges de personnel	(1 503)	(1 425)
Autres charges et services extérieurs	(494)	(469)
Dotations/Reprises de provisions	(7)	(16)
Autres charges générales d'exploitation	(501)	(485)
Total charges générales d'exploitation	(2 004)	(1 910)

2.7 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit				
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	29	(47)	15	(86)
Dépréciation des titres disponibles à la vente				
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance				
Dépréciations	29	(47)	15	(86)
Autres provisions pour risque de contrepartie	4	(20)	4	(87)
Autres provisions pour risque de contrepartie	4	(20)	4	(87)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(24)		(14)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(24)		(14)
Coût du risque	33	(91)	19	(187)

2.8 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(1)	1
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	(1)	1
Gains ou pertes sur cession de titres	123	20
Plus ou moins-values de dilution		
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(4)	(4)
Gains ou pertes sur titres consolidés	119	16
Autres gains et pertes		(1)
Autres gains et pertes	-	(1)
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	118	16

2.9 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Charge d'impôt courant	(499)	(550)
Charge d'impôt différé	(153)	93
Charge d'impôt de l'exercice	(652)	(457)

2.9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net part du Groupe	1 783	1 371
Intérêts des minoritaires	105	(71)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 124)	(986)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(15)	9
Impôt sur les bénéfices	652	457
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 401	780
Taux d'impôt théorique	34,43%	38,00%
Charge d'impôt théorique ⁽¹⁾	(482)	(296)
Différences de taux ⁽²⁾	(149)	(20)
Différences permanentes ⁽³⁾	(34)	(189)
Effets du régime SIIC et des autres activités immobilières exonérées	13	86
Effets nets de la reconnaissance d'impôt différé	(13)	(15)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	22	20
Autres éléments	(9)	(43)
Charge d'impôt consolidée	(652)	(457)
Taux d'impôt effectif	46,6%	58,6%

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% en 2015 et 2016 et la contribution exceptionnelle de 10,7% en 2015.

(2) Principalement liées au changement de taux d'impôt prévu par la loi de finance 2017, votée en décembre 2016, qui entraîne un allègement du taux d'impôt sur les sociétés en France, actuellement fixé à 33,1/3%, à 28% à compter de 2020.

(3) Au 31 décembre 2015, le taux effectif d'impôt était impacté des effets portant sur le groupe Icade relatifs à des différences permanentes de -175 M€ liées aux sociétés relevant du secteur SIIC et d'une charge d'impôt complémentaire de -31,5 M€ attachée à la fin d'une procédure contentieuse vis-à-vis de l'administration fiscale.

3 - Notes relatives au bilan consolidé

3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations et Bons du Trésor	1	510		537
Titres de créances négociables	1	271	3	288
OPCVM	57		208	
Autres titres				
Titres à revenu fixe	59	781	211	825
Actions				
FCPR				
Autres titres	189	536	44	459
Actions et autres titres à revenu variable	189	536	44	459
Instruments financiers dérivés de transaction	304		328	
Instruments financiers dérivés de transaction	304		328	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	552	1 317	583	1 284

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables ⁽¹⁾		2 789		3 368
Autres				
Dettes représentées par un titre		2 789		3 368
Dettes de titres				
Dettes de titres				
Instruments financiers dérivés de transaction	111		157	
Instruments financiers dérivés de transaction	111		157	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	111	2 789	157	3 368

(1) Concerne la Section générale : dont 1 216 M€ de placements privés sous programme EMTN et 1 372 M€ d'émissions obligataires de référence en valeur nominale au 31 décembre 2016.

(en millions d'euros)	31.12.2016 Sur option	31.12.2015 Sur option
Différence entre la valeur comptable et montant contractuellement dû à l'échéance	339	381
Montant contractuellement dû à l'échéance sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 450	2 987
Montant cumulé de la variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat (non recyclable)	47	67

Le détail des émissions obligataires de référence comptabilisées à la juste valeur par résultat sur option est le suivant :

Mois d'émission	Taux	Devise	Nominal en M€	Code ISIN	Maturité
Avril 2008	TF 4,375 %	EUR	800	FR0010606848	9 avril 2018
Mai 2009	TF 4,375 %	EUR	200	FR0010606848	9 avril 2018
Octobre 2007	TF 3,250 %	CHF	232	CH0034493137	13 novembre 2017
Juin 2008	TF 3,625 %	CHF	140	CH0043140794	16 avril 2018
Total des émissions obligataires de référence			1 372		

3.2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF ET PASSIF

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Instruments de taux	561	445
Instruments de change	1 024	441
Instruments sur action		
Autres instruments	17	161
Couverture de juste valeur	1 602	1 047
Instruments de taux	555	557
Instruments de change		1
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	555	558
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actif	2 156	1 605

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Instruments de taux	387	469
Instruments de change	429	198
Instruments sur action		
Autres instruments		63
Couverture de juste valeur	816	730
Instruments de taux	938	977
Instruments de change	3	3
Instruments sur action		
Autres instruments	1	2
Couverture de flux de trésorerie	942	982
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passif	1 758	1 712

3.3 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	31.12.2016			31.12.2015		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Obligations et Bons du Trésor	9 048	50	68	6 154	58	51
Titres de créances négociables	31 220	175	107	33 454	218	39
OPCVM						
Autres titres	704		6	699		2
Créances rattachées	164			178		
Titres à revenu fixe	41 136	225	181	40 485	276	92
Actions	20 058		8 849	18 828		8 236
FCPR	1 600		502	1 442		488
Autres titres	1 815		493	1 667		486
Actions et autres titres à revenu variable	23 473		9 844	21 937		9 210
Total des actifs disponibles à la vente	64 609	225	10 025	62 422	276	9 302

Dépréciations des actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	(3 695)	(4 004)
Total dépréciations	(3 695)	(4 004)

3.4 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	3 924	3 412
Comptes courants des fonds d'épargne		1
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	5	6
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	3 929	3 419
Comptes et prêts à terme ⁽¹⁾	10 068	8 668
Créances à terme sur les fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées	9	15
Créances douteuses	17	16
Dépréciations	(8)	(16)
Créances à terme sur les établissements de crédit	10 086	8 683
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	14 015	12 102

(1) Dont prêt de 5,9 Md€ à la Société de financement local (SFIL) au 31 décembre 2016 (8,1 Md€ au 31 décembre 2015), 1,2 Md€ de prêts à taux zéro du fonds d'épargne et 0,6 Md€ de prêts BEI.

3.5 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires débiteurs	363	460
Créances rattachées	3	
Créances douteuses	9	3
Dépréciations	(2)	(3)
Comptes ordinaires débiteurs	373	460
Prêts à la clientèle financière	44	63
Crédits de trésorerie	642	5 362
Crédits à l'équipement	815	837
Crédits au logement	348	407
Avances rattachées à des titres	1 088	1 099
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	8	16
Opérations de location-financement	84	252
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	1 400	1 081
Créances rattachées	111	106
Créances douteuses	870	856
Dépréciations	(483)	(481)
Autres concours à la clientèle	4 927	9 598
Total des prêts et créances sur la clientèle	5 300	10 058

Détail des opérations de location-financement

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Investissement brut	146	404
À recevoir dans moins d'un an	8	26
À recevoir entre un an et cinq ans	23	96
À recevoir au-delà de cinq ans	116	282
Produits financiers non acquis	(62)	(152)
Investissement net avant dépréciation	84	252
À recevoir dans moins d'un an	4	19
À recevoir entre un an et cinq ans	6	47
À recevoir au-delà de cinq ans	73	186
Dépréciations		
Investissement net après dépréciation	84	252

3.6 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Obligations et Bons du Trésor	19 097	18 973
Titres de créances négociables	2 456	2 998
Autres titres		
Créances rattachées	322	339
Dépréciations		
Titres à revenu fixe	21 875	22 310
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 875	22 310
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	25 349	25 345

(1) La hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance relève principalement du niveau 1.

3.7 - IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

3.7.1 - Ventilation des comptes d'impôt au bilan

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Impôts courants	92	125
Impôts différés	328	493
Total des actifs courants et différés	420	618
Impôts courants	133	97
Impôts différés ⁽¹⁾	1 657	1 945
Total des passifs courants et différés	1 790	2 042

(1) Montant corrigé par rapport au rapport financier 2015 pour -8 M€ liés à l'interprétation de la convention DGFIP / Caisse des Dépôts relative à la rémunération du réseau.

3.7.2 - Impôts différés par sources d'actifs et de passifs

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Gains et pertes latents sur titres disponibles à la vente	(2 660)	(3 045)
Instruments financiers de couverture de flux de trésorerie	128	117
Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	31	95
Plus-values latentes sur titres d'OPCVM	313	274
Provisions	865	936
Sursis d'imposition	(137)	(134)
Reports déficitaires	59	45
Autres décalages temporels ⁽¹⁾	72	260
Total des impôts différés comptabilisés⁽²⁾	(1 329)	(1 452)

(1) Montant corrigé par rapport au rapport financier 2015 pour -8 M€ liés à l'interprétation de la convention DGFIP / Caisse des Dépôts relative à la rémunération du réseau.

(2) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

3.8 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Charges constatées d'avance	149	66
Produits à recevoir	175	102
Autres comptes de régularisation	2 764	2 444
Comptes de régularisation	3 088	2 612
Débiteurs divers	1 030	2 131
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Stocks et assimilés	706	541
Dépôts de garantie	140	124
Créances clients	2 010	1 043
Autres actifs divers	484	258
Dépréciations	(183)	(143)
Actifs divers	4 187	3 954
Total des comptes de régularisation et actifs divers	7 275	6 566

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Produits constatés d'avance	540	271
Charges à payer	3	2
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	2 142	1 621
Comptes de régularisation	2 685	1 894
Créditeurs divers	1 146	442
Dépôts de garantie	103	108
Dettes fournisseurs	1 533	778
Autres passifs divers	4 166	2 640
Passifs divers	6 948	3 968
Total des comptes de régularisation et passifs divers	9 633	5 862

(1) Montant corrigé par rapport aux états financiers 2015 de +26 M€ liés à l'interprétation de la convention DGFIP / Caisse des Dépôts relative à la rémunération du réseau.

3.9 - ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Actif		
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		37
Immobilisations de placement ⁽¹⁾	50	1
Immobilisations d'exploitation		
Autres actifs destinés à être cédés		
Actifs en cours de cession	50	38
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement		
Immobilisations d'exploitation		
Autres actifs	3	157
Actifs des activités abandonnées	3	157
Total des actifs non courants destinés à être cédés	53	195

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 58 M€ au 31 décembre 2016 contre 25 M€ au 31 décembre 2015. La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement destinés à être cédés relève du niveau 3.

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Passif		
Passifs non courants destinés à être cédés	1	
Passifs en cours de cession	1	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Instruments financiers dérivés		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Autres dettes	36	156
Dettes liées aux activités abandonnées	36	156
Total des passifs non courants destinés à être cédés	37	156

3.10 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

3.10.1 - Entreprises associées

3.10.1.1 - Bilan - Entreprises associées

(en millions d'euros)

	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Pôle Caisse des Dépôts				
Pôle Banque - Assurance - La Poste	2 136		1 820	
LA POSTE	2 136		1 820	
Pôle Immobilier & Tourisme	445	20	267	20
Entités du groupe COMPAGNIE DES ALPES	71	20	68	20
SANTOLINE			29	
Entités du groupe SNI	374		170	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	363		383	42
VERDUN PARTICIPATIONS 1	65		64	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	260		307	42
Entités du groupe EGIS	10		12	
Entités du groupe TRANSDEV	28			
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Entreprises associées)	2 944	20	2 470	62

3.10.1.2 - Compte de résultat - Entreprises associées

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts			(13)	(10)
AEW EUROPE			(13)	(10)
Pôle Banque - Assurance - La Poste	225		162	
LA POSTE	225		162	
Pôle Immobilier & Tourisme	16		23	
Entités du groupe Icade			1	
Entités du groupe COMPAGNIE DES ALPES	5		4	
SANTOLINE	(5)		(4)	
Entités du groupe SNI	16		22	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	(1)	(42)	39	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	1		1	
Entités du groupe EGIS	4			
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	(6)	(42)	38	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées) dans le résultat	240	(42)	211	(10)

3.10.1.3 - Résultat global - Entreprises associées

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net des activités poursuivies		(13)	225	162
Résultat net après impôt des activités abandonnées				
Résultat net		(13)	225	162
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net			8	5
Écarts de conversion		(1)	5	(7)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			68	17
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			(4)	(1)
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net		(1)	69	9
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres			77	14
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(14)	302	176

Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
16	23	(1)	39	240	211
16	23	(1)	39	240	211
		(5)	(3)	3	2
				5	(8)
				68	17
	2	(14)	3	(18)	4
	2	(14)	3	55	13
	2	(19)		58	15
16	25	(20)	39	298	226

3.10.2 - Coentreprises

3.10.2.1 - Bilan - Coentreprises

	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	1 060		1 041	
SCI Alpha Park	14		15	
SCI Printemps La Valette	4		4	
SCI Richelieu Vivienne	31		31	
OPCI River Ouest	67		74	
SAS Malthazar	48		51	
SAS Printemps La Valette II	16		16	
SCI Farman	85		84	
SCI Tour Merle	28		28	
CDC PME Croissance	767		738	
Pôle Banque - Assurance - La Poste	6 614	208	6 095	208
CNP Assurances ⁽¹⁾	6 614	208	6 095	208
Pôle Financement des entreprises	11 497		11 181	
Bpifrance	11 497		11 181	
Pôle Immobilier & Tourisme	118		115	
Entités du groupe Icade	118		115	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	53	2	451	2
TRANSDEV GROUP			425	
Entités du groupe TRANSDEV	30			
Entités du groupe EGIS	23	2	26	2
Participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises)	19 342	210	18 883	210

(1) Le prix coté au 31 décembre 2016 pour un titre CNP Assurances ressort à 17,6 € soit un montant de 4 939 M€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse des Dépôts. La valeur MCEV d'une action CNP Assurances ressort au 31 décembre 2016 à 29,1 € soit un montant de 8 166 M€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse des Dépôts.

3.10.2.2 - Compte de résultat - Coentreprises

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	63		72	
SCI Alpha Park	4		5	
SCI Printemps La Valette	4		4	
SCI Richelieu Vivienne	1		1	
OPCI River Ouest	1		1	
SAS Malthazar	2		3	
SCI Farman	4		4	
SCI Tour Merle	2		2	
CDC PME Croissance	45		52	
Pôle Banque - Assurance - La Poste	459		420	
CNP Assurances	459		420	
Pôle Financement des entreprises	317		234	
Bpifrance	317		234	
Pôle Immobilier & Tourisme	(6)		(9)	
Entités du groupe Icade	(6)		(9)	
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	51		58	
TRANSDEV GROUP	33		41	
Entités du groupe EGIS	18		17	
Quote-part des sociétés mises en équivalence (coentreprises) dans le résultat	884		775	

3.10.2.3 - Résultat global - Coentreprises

(en millions d'euros)	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Banque - Assurance - La Poste	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net des activités poursuivies	63	72	459	420
Résultat net après impôt des activités abandonnées				
Résultat net	63	72	459	420
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net				(2)
Écarts de conversion			97	(115)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	47	78	212	97
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			(15)	3
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net	47	78	294	(15)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	47	78	294	(17)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	110	150	753	403

Pôle Financement des entreprises		Pôle Immobilier & Tourisme		Pôle Infrastructure Transport & Environnement		Total	
31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
317	234	(6)	(9)	51	58	884	775
317	234	(6)	(9)	51	58	884	775
(2)	(2)				5	(2)	1
11	42			3	2	111	(71)
87	169					346	344
(1)	(1)			6	1	(10)	3
97	210			9	3	447	276
95	208			9	8	445	277
412	442	(6)	(9)	60	66	1 329	1 052

3.11 - IMMOBILISATIONS

3.11.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2015	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2016
Terrains	4 317	223	(59)	(199)	4 282
Constructions	12 991	325	(146)	367	13 537
Installations techniques et agencements	153		(20)	6	139
Forêts et réserves foncières	70				70
Avances et acomptes					
Subventions d'investissement	(300)	(3)		1	(302)
Immobilisations en cours	737	674		(821)	590
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Autres		(37)	37		
Immeubles de placement	17 978	1 182	(188)	(646)	18 325
Terrains	179	1		166	346
Constructions	784	9	(1)	313	1 105
Installations techniques et agencements	1 834	44	(22)	418	2 274
Avances et acomptes	1	3		(1)	3
Subventions d'investissement	(1)				(1)
Immobilisations en cours	88	129		(65)	152
Autres	435	32	(21)	2 270	2 716
Immobilisations corporelles	3 320	217	(45)	3 101	6 594
Logiciels	631	6	(22)	207	822
Concessions, brevets, licences	113	2	(2)	81	194
Immobilisations en cours	96	115		(95)	116
Autres immobilisations incorporelles	109	4	(1)	484	596
Immobilisations incorporelles	949	126	(25)	678	1 728

3.11.2 - Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2016
Terrains	(487)	(7)	42	77	(376)
Constructions	(2 989)	(530)	64	99	(3 357)
Installations techniques et agencements	(121)	(6)	18		(109)
Forêts et réserves foncières	(1)				(1)
Subventions d'investissement	110		7	2	119
Immobilisations incorporelles de placement	(10)				(10)
Autres	(120)	(10)	18	73	(39)
Immeubles de placement	(3 618)	(553)	148	250	(3 773)
Terrains				(3)	(3)
Constructions	(397)	(25)	1	(183)	(604)
Installations techniques et agencements	(1 133)	(89)	19	(249)	(1 452)
Autres	(282)	(43)	20	(1 471)	(1 776)
Immobilisations corporelles	(1 812)	(157)	40	(1 906)	(3 835)
Logiciels	(436)	(107)	22	(79)	(600)
Concessions, brevets, licences	(66)	(6)	2	(71)	(141)
Autres immobilisations incorporelles	(63)	(6)	1	(316)	(384)
Immobilisations incorporelles	(565)	(119)	25	(467)	(1 126)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2015	Valeur nette au 31.12.2016
Immeubles de placement ⁽¹⁾	14 360	14 552
Immobilisations corporelles	1 508	2 758
Immobilisations incorporelles	384	602
Total	16 252	17 912

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 21 295 M€ au 31 décembre 2016 contre 20 346 M€ au 31 décembre 2015.
La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

3.11.3 - Détail des engagements reçus sur contrats de location simple non résiliables

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2016
Échéance inférieure à un an	759	753
Échéance comprise entre un et cinq ans	2 259	2 169
Échéance supérieure à cinq ans	1 582	1 504
Total	4 600	4 426

3.12 - ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	31.12.2015	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2016
Pôle Immobilier & Tourisme						
GROUPE ICADE	40					40
Foncière	4					4
Promotion	36					36
GROUPE COMPAGNIE DES ALPES	280					280
Domaines skiables	135					135
Parcs de Loisirs	145					145
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement						
TRANSDEV GROUP		621				621
GROUPE EGIS	142	1			8	151
Secteur Ingénierie	131				8	139
Secteur Montage de projets - Exploitation	11	1				12
Total des écarts d'acquisition	462	622			8	1 092

3.13 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	421	332
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	2 063	3 284
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	1	
Dettes à vue	2 485	3 616
Comptes et emprunts à terme	7 809	6 975
Titres et valeurs donnés en pension livrée	2 376	1 332
Dettes rattachées	58	55
Dettes à terme	10 243	8 362
Total des dettes envers les établissements de crédit	12 728	11 978

3.14 - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	46 539	47 025
Dettes rattachées	196	119
Comptes ordinaires créditeurs	46 735	47 144
Emprunts à la clientèle financière		
Consignations ⁽¹⁾	10 100	6 116
Comptes créditeurs à terme	1 142	1 353
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Autres dettes à terme envers la clientèle	42	30
Dettes rattachées	619	603
Autres dettes	11 903	8 102
Total des dettes envers la clientèle	58 638	55 246

(1) Dont 3,7 Md€ au 31 décembre 2016 liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

3.15 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	16 765	15 826
Émissions à court terme	19 995	21 329
Dettes rattachées	147	135
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	36 907	37 290
Emprunts obligataires et assimilés	3 074	2 133
Dettes rattachées	33	31
Emprunts obligataires et assimilés	3 107	2 164
Total des dettes représentées par un titre	40 014	39 454

(1) Concerne la Section générale : 16 220 M€ d'émissions à moyen et long terme en nominal, réparties en placements privés sous programme EMTN pour 7 225 M€ et en émissions obligataires de référence pour 8 995 M€ au 31 décembre 2016.

Le détail des émissions obligataires de référence est le suivant :

Mois d'émission	Taux	Devise	Nominal en M€	Code ISIN	Maturité
Mars 2012	TF 2,125 %	EUR	500	FR0011215383	8 mars 2017
Décembre 2013	TF 1,125 %	EUR	500	FR0011654763	10 décembre 2018
Février 2009	TF 4,125 %	EUR	750	FR0010725549	20 février 2019
Mars 2009	TF 4,125 %	EUR	250	FR0010725549	20 février 2019
Mars 2014	TF 1,000 %	USD	949	FR0011781756	13 mars 2017
Novembre 2014	TF 1,125 %	USD	949	FR0012301356	13 novembre 2017
Juin 2015	TF 1,250 %	USD	949	FR0012759025	4 juin 2018
Novembre 2015	TF 1,500 %	USD	949	FR0013049434	13 novembre 2018
Mai 2016	TF 1,250 %	USD	949	FR0013171006	17 mai 2019
Novembre 2016	TF 1,375 %	USD	949	FR0013216959	7 novembre 2019
Novembre 2013	TF 1,250 %	CHF	233	CH0229001000	16 décembre 2020
Juin 2014	TF 1,500 %	GBP	292	FR0011964865	12 juin 2017
Mars 2015	TF 1,500 %	GBP	292	FR0012616886	23 décembre 2019
Juillet 2014	TF 0,293 %	JPY	162	JP525023AE76	30 juillet 2019
Juillet 2014	TF 0,327 %	JPY	40	JP525023BE75	30 janvier 2020
Juillet 2015	TF 0,320 %	JPY	81	JP525023AF75	23 juillet 2020
Juillet 2014	TF 0,454 %	JPY	35	JP525023CE74	30 juillet 2021
Juillet 2015	TF 0,465 %	JPY	81	JP525023BF74	22 juillet 2022
Juillet 2014	TF 0,725 %	JPY	88	JP525023DE73	30 juillet 2024
Total des émissions obligataires de référence			8 995		

3.16 - COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2016

(en millions d'euros)	Montants bruts des actifs/ passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instrumentés dérivés	2 460		2 460		1 016	1 444
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires						
Passif						
Instrumentés dérivés	1 818		1 818		611	1 207
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	2 376		2 376		30	2 346

31.12.2015

(en millions d'euros)	Montants bruts des actifs/ passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadres de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instrumentés dérivés	1 943	12	1 931		1 396	535
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires						
Passif						
Instrumentés dérivés	1 881	12	1 869		57	1 812
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	1 332		1 332		33	1 299

3.17 - PROVISIONS

	31.12.2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2016
(en millions d'euros)						
Provisions pour engagements sociaux	422	37	(29)	(2)	182 ⁽²⁾	610
Provisions pour risques immobiliers	16	7	(7)		2	18
Provisions pour risques de contrepartie	107	16	(6)	(1)	4	120
Autres provisions	202	283 ⁽¹⁾	(27)	(14)	65 ⁽³⁾	509
Total des provisions	747	343	(69)	(17)	253	1 257

(1) Dont 211 M€ de bonifications liées à la mise en place des prêts à taux zéro du fonds d'épargne.

(2) Dont 164 M€ de provisions Transdev Group (consolidé par intégration globale à partir du 21 décembre 2016).

(3) Dont 217 M€ de provisions Transdev Group (consolidé par intégration globale à partir du 21 décembre 2016) et -142 M€ liés au transfert de la bonification de prêts à taux zéro du fonds d'épargne en décote de prêts, lors des versements de fonds.

3.18 - INTÉRÊTS MINORITAIRES PAR PÔLE

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Capitaux propres - part des minoritaires	Dont résultat net - part des minoritaires	Capitaux propres - part des minoritaires	Dont résultat net - part des minoritaires
Pôle Caisse des Dépôts	4	(2)	1	(1)
Pôle Immobilier & Tourisme	3 257	92	3 440	(85)
HOLDCO SIIC			377	(9)
ICADE	2 754	66	2 575	(99)
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	503	26	488	23
Pôle Infrastructure, Transport & Environnement	291	15	130	15
Total	3 552	105	3 571	(71)

4 - Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Engagements donnés	48 581	44 002
Engagements de financement		
En faveur des établissements de crédit ⁽¹⁾	8 345	7 159
En faveur de la clientèle	4 106	4 517
Engagements de garantie		
En faveur des établissements de crédit ⁽²⁾	2 091	3 454
En faveur de la clientèle	3 690	2 544
Engagements sur titres		
Titres à livrer		9
Autres engagements donnés		
En faveur des établissements de crédit ⁽³⁾	21 126	20 548
En faveur de la clientèle ⁽⁴⁾	9 223	5 771
Engagements reçus	46 244	41 944
Engagements de financement		
Reçus des établissements de crédit ⁽⁵⁾	27 568	25 156
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus des établissements de crédit ^{(1) (2)}	8 993	9 434
Reçus de la clientèle	4 936	4 569
Engagements sur titres		
Titres à recevoir ⁽⁴⁾	4 337	2 226
Autres engagements reçus		
Reçus des établissements de crédit		
Reçus de la clientèle	410	559

La nature des engagements donnés ou reçus de la clientèle, en dehors des engagements de financement et de garantie, concerne notamment des engagements de titres ainsi que des engagements liés aux activités immobilières du groupe Caisse des Dépôts.

(1) Dont engagement de financement en faveur de la SFIL (Société de financement local) de 3,9 Md€ (3 Md€ en 2015) dans le cadre de la convention de crédit d'un montant de 9,8 Md€ et un engagement de garantie reçu en Loi Dailly pour la SFIL de 5,2 Md€.

(2) Dont baisse de l'engagement de garantie accordé à Natixis pour -1,3 Md€ (solde 1,9 Md€) et de l'engagement reçu en contre-garantie de la BPCE pour -1,3 Md€ (solde 1,9 Md€).

(3) Dont nantissement de titres à la Banque de France 21,1 Md€.

(4) Dont l'engagement de la Caisse des Dépôts pour 1,6 Md€ dans le cadre de l'acquisition de 29,9% du capital du holding commun qui détient 100% du capital de RTE.

(5) Dont lignes de crédits à la Banque de France 22,8 Md€.

5 - Juste valeur des instruments financiers

5.1 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 015	14 015	12 102	12 102
Prêts et créances sur la clientèle	5 300	5 300	10 058	10 058
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾	21 875	25 349	22 311	25 345
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	41 190	44 664	44 471	47 505

(1) La hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance relève du niveau 1.

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	12 728	12 728	11 978	11 978
Dettes envers la clientèle	58 638	58 638	55 246	55 246
Dettes représentées par un titre	40 014	40 014	39 455	39 455
Dettes subordonnées	1	1	1	1
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	111 381	111 381	106 680	106 680

5.2 - INFORMATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)

	Cotation sur un marché actif: Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables: Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables: Niveau 3	Total 31.12.2016
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	88	460	4	552
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	1 073	15	229	1 317
Instruments financiers dérivés de couverture	17	2 139		2 156
Actifs financiers disponibles à la vente	27 614	33 640	3 355	64 609
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	28 792	36 254	3 588	68 634
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		111		111
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	2 096	693		2 789
Instruments financiers dérivés de couverture		1 758		1 758
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	2 096	2 562		4 658

(en millions d'euros)

	Cotation sur un marché actif: Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables: Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables: Niveau 3	Total 31.12.2015
Actifs financiers valorisés à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	43	540		583
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	1 047		237	1 284
Instruments financiers dérivés de couverture		1 597	8	1 605
Actifs financiers disponibles à la vente	26 116	33 456	2 850	62 422
Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur	27 206	35 593	3 095	65 894
Passifs financiers valorisés à la juste valeur				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction		157		157
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	2 650	718		3 368
Instruments financiers dérivés de couverture		1 712		1 712
Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur	2 650	2 587		5 237

Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la «Cotation sur un marché actif» directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- ◆ les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence;
- ◆ les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles;
- ◆ les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative;
- ◆ les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France;
- ◆ les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des «Techniques de valorisation utilisant des données observables» (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires

cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- ◆ les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe;
- ◆ les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- ◆ les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*.

Les instruments financiers évalués selon des «Techniques de valorisation utilisant des données non observables» (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

5.3 - VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON UNE TECHNIQUE UTILISANT DES DONNÉES NON OBSERVABLES (NIVEAU 3)

	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres instruments	Total
(en millions d'euros)				
Solde au 31 décembre 2015	237	2 850	8	3 095
Acquisitions	58	593		651
Cessions		(211)		(211)
Transferts vers niveau 3 (entrées)	4			4
Transferts hors niveau 3 (sorties)	(78)		(8)	(86)
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres		161		161
Gains et pertes de la période comptabilisés en résultat	12	(44)		(32)
Effets des variations de change				
Effets des variations de périmètre et autres		6		6
Solde au 31 décembre 2016	233	3 355		3 588

6 - Facteurs de risque

6.1 - Risques liés aux instruments financiers

I - Dispositif de gestion des risques relatifs aux instruments financiers

1. Organisation du contrôle des risques de la Caisse des Dépôts

a) Périmètre

Les principes généraux du règlement CRBF 97-02 constituent la référence principale du contrôle interne pour l'ensemble du Groupe. En application du décret 2009-268 du 9 mars 2009, la Caisse des Dépôts est assujettie à ce règlement. Il impose au Groupe de se doter d'un dispositif de contrôle interne organisé en plusieurs niveaux, applicable aux filiales.

Le dispositif de contrôle interne doit également tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et des réglementations particulières applicables aux entités du Groupe et aux activités spécialisées exercées par les entités du Groupe (gestion de portefeuille, assurance...).

La direction des risques et du contrôle interne assure le suivi de l'évolution de cette réglementation et en contrôle la déclinaison au sein du Groupe.

La loi de modernisation de l'économie étend en outre à la Caisse des Dépôts, en les adaptant aux spécificités de ses activités, l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissements, ainsi que les autres règlements relatifs au suivi des grands risques, de la liquidité, du coût de refinancement et des risques interbancaires.

Enfin, le décret n° 2010-411 du 27 avril 2010 a prévu les modalités spécifiques du contrôle confié à l'ACPR des activités bancaires et financières du groupe Caisse des Dépôts, pour le compte de sa commission de surveillance sur la base notamment d'un modèle interne (dit « modèle prudentiel »), préalablement déterminé par la Commission de surveillance.

Les principes d'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts sont édictés dans un document faitier, « Principes d'organisation du contrôle interne » (POCI) validé en comité de direction.

Le document s'impose à l'ensemble des directions de l'Établissement public (ci-après « les directions ») et aux filiales identifiées par la direction des risques et du contrôle, qui a défini une approche par « cercles », selon le niveau de risque dont ces filiales sont porteuses au regard de leur contrôle et leurs activités.

Les filiales, qu'elles soient ou non soumises au règlement CRBF 97-02 doivent, dans le respect du cadre général et sans préjudice des dispositions qui leur sont applicables, se doter de dispositifs de mesure de surveillance et de prévention des risques adaptés à leurs activités et à l'importance des risques encourus. Elles mettent en œuvre des principes d'organisation cohérents avec ceux du POCI.

Il appartient à chaque direction et filiale de décliner les principes du POCI et, le cas échéant, d'apporter les précisions nécessaires pour tenir compte des spécificités de leurs activités et de veiller à la conformité des dispositifs mis en œuvre. Les directions et filiales déclinent également les dispositifs au sein des filiales et associations qui leur sont rattachées ainsi qu'aux prestations essentielles ou importantes qu'elles externalisent ou délèguent. Le dispositif concerne l'ensemble des risques encourus, dont la nomenclature est définie au sein de la procédure de gestion des cartographies des risques et dans l'outil de gestion des risques de l'Établissement public.

b) Les acteurs

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne et des risques du Groupe. Le directeur général est destinataire des principaux rapports relatifs au contrôle interne et aux risques et fixe les orientations des politiques de risque du Groupe.

Les directeurs de l'Établissement public et des filiales sont responsables de la déclinaison des principes de contrôle interne du Groupe au sein de leur périmètre.

Les opérationnels exerçant des responsabilités hiérarchiques mettent en place une organisation de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en termes de séparation des tâches et de procédures. La mise en œuvre de ces principes est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne du Groupe, en liaison avec le directeur de l'audit central du Groupe. Impulsé par la direction générale, l'exercice du contrôle interne incombe à l'ensemble de la ligne hiérarchique et, plus généralement, à l'ensemble des collaborateurs, quels que soient leur niveau de rattachement et leurs responsabilités.

Le directeur des risques et du contrôle interne du Groupe anime, coordonne et supervise la filière « Risques » du Groupe (ou « fonction de gestion des risques » au sens des textes bancaires en vigueur). La direction des risques et du contrôle interne du Groupe veille à ce que le Groupe soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires. Elle centralise les principaux textes de référence du dispositif de contrôle interne de la Caisse des Dépôts.

Le réseau des responsables du contrôle interne et des risques de l'Établissement public et des filiales met en œuvre le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne au sein des directions et des filiales dont ils relèvent, sous l'autorité des directeurs de ces entités.

Le correspondant Informatique et libertés, qui rend compte au directeur général, veille au respect de la loi Informatique et libertés au sein de l'Établissement public. Dans le cadre de ses missions, en particulier de contrôle, il analyse et suit le risque lié à la protection des données à caractère personnel.

c) Les principes généraux d'organisation

Dispositif de contrôle permanent et périodique

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur deux niveaux de contrôle : les contrôles opérationnels (premier niveau) et les travaux de collaborateurs dédiés uniquement aux fonctions de contrôle (deuxième niveau).

Le premier niveau de contrôle regroupe l'ensemble des contrôles qui permettent de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Ils sont exercés par les services opérationnels au sein des directions. Chaque responsable opérationnel doit donc exercer un contrôle efficace sur les activités dont il assure la responsabilité. Les contrôles de premier niveau obéissent à des principes de séparation de fonctions, de respect des délégations de pouvoirs et de signature, ainsi que d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des opérations traitées et des flux générés. Ces contrôles sont exercés *a priori*, par exemple lors du traitement des opérations, ou *a posteriori*, à travers un suivi quotidien ou ponctuel portant sur certains aspects du traitement des opérations. Les contrôles de premier niveau incluent également les contrôles effectués par les systèmes automatisés de traitement des opérations. En outre, chaque responsable hiérarchique s'attache à vérifier, de manière régulière, que les opérations et traitements sont exécutés conformément aux règles et procédures qui leur sont applicables.

Le deuxième niveau de contrôle incombe à des collaborateurs extérieurs aux services opérationnels, dédiés à la fonction de contrôle interne du Groupe. Il est exercé par le réseau des responsables du contrôle interne au sein des directions et des filiales, ainsi que par la direction des risques et du contrôle interne du Groupe. Les responsables des risques des directions et filiales rendent notamment un avis sur les engagements sans toutefois participer à la prise de décision opérationnelle lors de comités d'engagement.

Le contrôle périodique constitue un troisième niveau de contrôle. Il est exercé par la direction de l'audit central du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la charte de l'audit interne du groupe Caisse des Dépôts.

Indépendance et rattachement des responsables des risques

Les responsables des risques des directions de l'Établissement public sont indépendants des services opérationnels, ils sont rattachés fonctionnellement au directeur des risques qui est consulté lors de leur recrutement et participe à la proposition de leurs objectifs annuels.

Les responsables des risques des directions et filiales rendent compte du dispositif de maîtrise des risques à la direction des risques et du contrôle interne et peuvent en conséquence saisir directement la direction des risques et du contrôle interne.

Formalisation et traçabilité du dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne s'appuie sur des procédures écrites et des plans de contrôle formalisés. Les directions et filiales doivent définir des normes en matière de contrôle interne et en contrôler le respect.

La direction des risques et du contrôle interne s'assure, de manière régulière, au travers de son plan de contrôle de conformité, du respect de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe. Elle en rend compte périodiquement aux organes exécutif et délibérant de la Caisse des Dépôts.

Au sein de l'Établissement public, les plans de contrôle, les résultats de ces contrôles, ainsi que les incidents sont archivés dans un outil fédéral au sein de la Caisse des Dépôts. Les filiales se dotent d'outils permettant d'assurer la traçabilité et la piste d'audit des contrôles effectués, ainsi que des incidents identifiés.

2. Politique, objectifs, procédures de contrôle des risques et reporting

La Charte du groupe Caisse des Dépôts formule les éléments de politique des risques suivants :

«Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques : la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. L'Établissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général. En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres.»

«Les ambitions du Groupe sont présentées dans un plan stratégique à moyen terme. Ce plan fixe, en tenant compte d'un cadrage macroéconomique commun, les objectifs stratégiques du Groupe et les indicateurs cibles associés, les grandes lignes en matière d'allocation de capital et les perspectives en termes de création de valeur.»

Dans ce cadre, le pilotage s'exerce notamment dans le cadre du modèle prudentiel :

Le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts a été adopté par la Commission de surveillance, sur proposition du directeur général et après avis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La Commission a pu ainsi fixer le niveau de fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce modèle, propre à la Caisse des Dépôts, permet de prendre en compte ses spécificités et en particulier sa mission d'investisseur de long terme. Ainsi, le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts s'applique à la Section générale en tenant compte de son modèle économique et des objectifs de gestion.

Le modèle prudentiel couvre les principaux risques : le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit sur les titres des portefeuilles comme pour les prêts accordés, le risque immobilier, le risque de change, le risque opérationnel et le risque de perte de valeur des portefeuilles d'actions et les risques liés aux filiales et aux participations.

La modélisation des risques et les besoins de fonds propres qui en découlent visent en premier lieu à assurer un niveau très élevé de sécurité financière, en cohérence avec les missions confiées à la

Caisse des Dépôts. Il a vocation à couvrir l'intégralité des entités du groupe Caisse des Dépôts selon des modalités adaptées à la nature des activités.

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme. Le modèle prudentiel adopté par la Commission de surveillance mesure donc la solidité de la Caisse des Dépôts dans une perspective pluriannuelle.

En fonction du cycle économique et des fluctuations des marchés, le dispositif applicable à la Section générale autorise des variations des fonds propres disponibles à l'intérieur d'un « corridor » de solvabilité entre un montant « cible », un seuil de surveillance et un montant « minimum ». Le seuil minimum du corridor, calculé dans le cadre du modèle prudentiel, est toujours supérieur à la référence réglementaire.

Comme la Charte du groupe Caisse des Dépôts l'indique, « le contrôle des risques du Groupe s'exerce en premier lieu par la participation de l'Établissement public aux instances de gouvernance des filiales, notamment au comité d'audit. En second lieu, l'Établissement public met en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle des risques, financiers et non financiers, qui couvre l'ensemble des activités du Groupe. Ce dispositif est adapté à la nature de chaque activité, à sa volumétrie, et au statut juridique des entités qui l'exercent ».

La direction des risques et du contrôle interne intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la direction des risques et du contrôle interne, en coordination avec les directions, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public, sont les suivants :

- ◆ la base « incidents », qui recense les incidents et les plans d'action associés ;
- ◆ les cartographies de risques opérationnels ;
- ◆ les indicateurs d'alerte ;
- ◆ le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la direction des risques et du contrôle interne et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi ;
- ◆ le plan de continuité d'entreprise.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'un progiciel afin de gérer ces différents outils (PRISM).

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels de l'ensemble des directions de l'Établissement public et des principales filiales est effectuée par la direction des risques et du contrôle interne à un rythme semestriel.

La direction des risques et du contrôle interne réunit deux fois par an le comité des risques qui est l'instance faîtière de gestion des risques sous la présidence du directeur général.

La direction des risques et du contrôle interne informe la Commission de surveillance par un rapport semestriel sur les risques sur l'évaluation, la maîtrise et la gestion des risques notamment financiers de l'ensemble du Groupe. Celui-ci est complété annuellement d'une information sur le contrôle interne conformément aux exigences de l'article 42-43 du CRBF 97-02.

3. Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la direction du pilotage stratégique, du développement durable et des études et validées par le directeur général.

La direction des risques et du contrôle interne intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- ◆ les comités des engagements, présidés par le directeur général, et qui se prononcent sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;
- ◆ les comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- ◆ les comités mensuels de gestion de bilan et de portefeuille (CMGB/CMGP) ainsi que dans les comités trimestriels de gestion de bilan et de portefeuille (CTGB/CTGP) où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4. Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), la direction des risques et du contrôle interne préside le comité des risques de contrepartie (CRC) qui examine un reporting élaboré par elle, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- ◆ répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- ◆ concentration des portefeuilles ;
- ◆ variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours des comités mensuels (CMGB/CMGP).

La direction des risques et du contrôle interne transmet mensuellement au directeur général une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

Le rapport semestriel sur les risques que la direction des risques et du contrôle interne adresse à la Commission de surveillance et qui est préalablement revu dans le cadre du comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - Identification des risques financiers

1. Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors-bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de *spreads* de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

2. Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 100 M€ et par le directeur général adjoint lorsqu'il est compris entre 10 et 100 M€.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux.

La direction des risques et du contrôle interne participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la direction des risques et du contrôle interne aux comités mensuels de gestion des portefeuilles, aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles et aux comités trimestriels de gestion des portefeuilles, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ces comités trimestriels examinent la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement cinq ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit de portefeuilles financiers, le comité des risques de contrepartie déjà cité se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la direction des risques et du contrôle interne, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la direction des risques et du contrôle interne suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la direction des risques et du contrôle interne. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées de gré à gré dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la systématisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« *close-out netting* ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale.

Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération bancaire française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'*International Swaps and Derivatives Association* (« ISDA »).

Lorsque les transactions y sont éligibles, la Caisse des Dépôts a recours à la compensation des dérivés dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation EMIR.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

Le processus de valorisation et de provisionnement des instruments financiers de la Caisse des Dépôts repose sur des organes de décision structurés en trois niveaux :

- ◆ les comités métiers de valorisation et de provisionnement ;
- ◆ le comité fédéral de valorisation et de provisionnement ;
- ◆ le comité des comptes.

La procédure en vigueur est déclinée en règlements intérieurs qui détaillent les missions et les modalités de fonctionnement des différents comités. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur l'élaboration d'une documentation méthodologique propre à chaque type d'instruments financiers.

En date d'arrêté, un dispositif de contrôle est mis en place afin de s'assurer de l'exhaustivité des actifs financiers faisant l'objet d'une revue, de la pertinence des méthodes de valorisation retenues, du respect des principes comptables (tels que décrits dans la note 1 « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe ») et de la justification des valorisations et dépréciations en découlant.

Le champ d'intervention des comités métiers et du comité fédéral couvre tous les concours octroyés par l'Établissement public (prêts et avances à la clientèle, comptes débiteurs, opérations spéciales de financement, etc.) ainsi que les opérations sur les titres.

d.1) Les comités métiers de valorisation et de provisionnement

Les comités métiers, présidés par un directeur métier, membre du comité de direction de l'Établissement public, assurent les rôles suivants :

- ◆ décliner ou proposer les méthodologies de valorisation et de provisionnement des instruments financiers en fonction de leur nature ;
- ◆ fixer les valorisations et les provisions dans les limites de leur seuil de compétence ;
- ◆ décliner ou proposer les valorisations et les provisions à constituer au-delà de leur seuil de compétence.

Les comités métiers se tiennent *a minima* semestriellement et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la détermination des valorisations.

La direction juridique et fiscale, la direction des risques et du contrôle interne et la direction des finances participent à l'ensemble des comités métiers.

Dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels, la synthèse des décisions et propositions de chaque comité métier est transmise pour validation au comité fédéral de valorisation et de provisionnement.

d.2) Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement

Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement agit au nom du comité des comptes, par délégation du directeur général.

Présidé par la directrice des finances du Groupe, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date de clôture des comptes. Ses membres permanents sont la directrice des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les directeurs métiers, le directeur du département pilotage financier et comptabilité et le *Senior Risk Advisor* de la direction des finances.

Le comité valide les principes et les méthodes de valorisation et de provisionnement des opérations qui lui sont soumises par les comités métiers. Il arrête, sur la base des informations communiquées, les valorisations à retenir et les éventuelles dépréciations à constater dans les comptes de la Section générale et dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La synthèse des décisions prises par le comité fédéral est transmise au comité des comptes dans le cadre du processus d'arrêté des comptes de la Section générale et du groupe Caisse des Dépôts.

3. Méthodes et mesure des risques

a) Risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	1 147	1 364
Instruments financiers dérivés de couverture	2 156	1 605
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	41 136	40 485
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 015	12 102
Prêts et créances sur la clientèle	5 290	10 058
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 875	22 310
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	85 619	87 924
Engagements de financement donnés	12 451	11 676
Engagements de garantie donnés	5 781	5 998
Autres engagements donnés	9 265	5 807
Provisions pour engagements donnés	2	
Exposition des engagements hors bilan nets des provisions	27 499	23 481
Total de l'exposition nette	113 118	111 405

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe majoritairement la Section générale, elle représente 90 % du total au 31 décembre 2016 et 95 % du total au 31 décembre 2015.

En 2016 et 2015, le groupe Caisse des Dépôts n'a pas reçu et donc pas reconnu à son bilan des collatéraux, ou actifs financiers ou non financiers en garantie.

Une équipe d'analystes de la direction des risques et du contrôle interne attribue aux émetteurs des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de « rating ». L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels porte l'engagement, et de leur nature.

Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif (« *add-on* ») représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet de notations internes spécifiques (non homogènes avec celles des agences de notation) permettant de nuancer leur qualité.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

Les portefeuilles de titres, à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance, ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de bourse au 31 décembre.

Ventilation des actifs financiers par nature

31.12.2016

(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts ⁽¹⁾	Dont Actifs financiers sains	Dont Actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont Actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	63 011	63 011				63 011
Prêts et avances	20 458	19 315	108	1 035 ⁽²⁾	(446)	20 012
Instruments dérivés						2 460
Total des actifs financiers ventilés par nature	83 469	82 326	108	1 035	(446)	85 483
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						840
Total des actifs financiers						86 323

(1) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

(2) Cela concerne la Section générale pour 1 027 M€ d'encours brut et 439 M€ de dépréciation. Pour l'essentiel, ces actifs dépréciés relèvent des missions d'intérêt général de la CDC.

31.12.2015

(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts ⁽¹⁾	Dont Actifs financiers sains	Dont Actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont Actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations
Instruments de dette (hors juste valeur par résultat)	62 796	62 796				62 796
Prêts et avances	22 753	21 787	24	942	(500)	22 253
Instruments dérivés						1 931
Total des actifs financiers ventilés par nature	85 549	84 583	24	942	(500)	86 980
Instruments de dette (à la juste valeur par résultat)						1 036
Total des actifs financiers						88 016

(1) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

Un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts

La dette souveraine se définit comme l'ensemble des créances et titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition brute correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste valeur et les éventuelles dépréciations). Quant à l'exposition nette, elle correspond aux montants des expositions brutes nettes de garanties.

L'exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts provient essentiellement de la Section générale.

Exposition aux dettes souveraines de la Section générale

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Exposition brute	Exposition nette	Exposition brute	Exposition nette
France	19 014	19 014	20 609	20 609
Japon	4 579	4 579	2 682	2 682
Allemagne	885	885	1 026	1 026
Espagne	907	907	931	931
Autriche	452	452	579	579
Irlande	345	345	561	561
Finlande	216	216	217	217
Pologne	225	225	201	201
Chili	188	188	135	135
Mexique	171	171	151	151
Roumanie	150	150	125	125
Brésil	151	151	140	140
Italie	120	120	121	121
Afrique du Sud	102	102	83	83
Pérou	98	98		
République de Corée (Corée du Sud)	91	91	91	91
Belgique	77	77	137	137
Colombie	76	76		
Bulgarie	73	73	76	76
Slovénie	66	66		
Israël	62	62	33	33
Venezuela	54	54	54	54
BEI (Supranational)	50	50		
Lituanie	45	45		
Croatie	39	39	31	31
Qatar	34	34	88	88
Pays-Bas	23	23	109	109
République tchèque	6	6	6	6
Total de l'exposition de la Section générale	28 299	28 299	28 186	28 186

L'exposition de la Section générale sur la dette souveraine provient de la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et de la catégorie des « Prêts et créances sur la clientèle ».

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante:

- ◆ pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - par secteur industriel ;
 - par fourchette de notation ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes.

- ◆ pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la « Value at Risk » de marché du portefeuille par secteur ;
 - concentration individuelle : par l'indice de Gini ;
- ◆ pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts :
 - par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat), prêts et avances, et instruments dérivés sains par notation de crédit et par agent économique

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
AAA	3 407	3 838
AA	30 121	38 261
A	37 717	32 577
BBB	4 633	4 194
BB	331	267
< B		81
Non noté ⁽¹⁾	8 577	7 296
Total de la répartition par notation de crédit	84 786	86 514
Administrations centrales	26 841	29 106
Établissements de crédit	44 731	43 439
Grandes entreprises	12 467	12 733
Clientèle de détail	747	1 184
Autres	-	52
Total de la répartition par agent économique	84 786	86 514
dont France	56 563	62 661

(1) « Les 8 577 M€ d'instruments non notés concernent principalement la Section générale pour 6 247 M€ et plus précisément les prêts et avances pour 5 117 M€. Ils correspondent à des contreparties qui n'émettent pas sur les marchés et pour lesquelles aucune note n'est calculée. »

Instruments de dette (hors juste valeur par résultat), prêts et avances, et instruments dérivés sains

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Instruments financiers dérivés de transaction	304	328
Instruments financiers dérivés de couverture - Actif	2 156	1 605
Titres à revenu fixe	41 136	40 485
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 015	12 102
Prêts et créances sur la clientèle	5 300	9 683
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 875	22 311
Total	84 786	86 514

c) Risque de liquidité

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse des Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- ◆ limiter le besoin de recourir aux financements de marché ;
- ◆ adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme ;
- ◆ assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigibilités de l'Établissement.

Le pilotage de la liquidité du bilan est encadré par la **charte de liquidité**, qui a été revue en 2015, au niveau des indicateurs de suivi, des limites associées, des scénarios de stress et du Plan de Contingence destiné à en contenir les impacts. Le classeur associé regroupe la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque.

Le **solde investisseur**, calculé comme la différence entre l'actif et le passif investisseur à long terme, mesure la transformation effectuée ou le besoin de financement à court terme du bilan investisseur.

L'actif investisseur est constitué des emplois stables, qui comprennent les portefeuilles d'actifs financiers dont l'intention de gestion est de long terme nets de provisions. Les ressources

stables comprennent les fonds propres, les émissions à moyen/long terme, et la partie stable des encours de dépôts juridiques. À fin 2016, le solde investisseur s'élève à -2,1 Md€.

Les **gaps de liquidité** correspondent à l'écart entre les échéanciers de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement, à partir du mois suivant la date d'arrêt et sur les cinq années suivantes. Ils sont calculés selon deux visions: une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement forfaitaire des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle et une dynamique, afin d'appréhender les risques liés aux réinvestissements et à la production nouvelle. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux. Les niveaux des seuils d'alerte sont définis de façon dynamique avec une prise en compte temporelle des engagements futurs de la Caisse des Dépôts. En moyenne, ils se situent aux alentours de 30 Md€.

Ces montants sont validés par la gouvernance, en fonction de son appétence au risque ; en cas d'atteinte, un processus de décision permet de définir les conditions pour y remédier pouvant combiner des opérations de marché et une réduction des investissements. À fin décembre 2016, les niveaux maximaux des gaps restent favorablement éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

Échéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir
31.12.2016

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Caisse, banques centrales	7 648						7 648	7 648	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22	131	368	543	331	424	1 819	1 869	(50)
Instruments financiers dérivés de couverture	123	570	195	224	1 044		2 156	2 156	
Actifs financiers disponibles à la vente	1 179	8 883	22 842	5 144	2 896	17 426	58 370	64 609	(6 239)
Prêts et créances	5 000	1 098	3 548	2 665	6 826	178	19 315	19 315	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	123	48	916	3 966	16 822		21 875	21 875	
Total des actifs financiers	14 095	10 730	27 869	12 542	27 919	18 028	111 183	117 472	(6 289)

31.12.2015

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers	Total des actifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Caisse, banques centrales	34						34	34	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17	193	38	851	329	390	1 818	1 867	(49)
Instruments financiers dérivés de couverture	185	214	49	265	883	9	1 605	1 605	
Actifs financiers disponibles à la vente	3 307	6 620	22 046	5 850	2 503	16 570	56 896	62 422	(5 526)
Prêts et créances	6 626	3 324	2 859	3 038	5 958	355	22 160	22 160	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux									
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	131		1 316	3 668	17 195		22 310	22 310	
Total des actifs financiers	10 300	10 351	26 308	13 672	26 868	17 324	104 823	110 398	(5 575)

Échéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

31.12.2016

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers	Total des passifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Banques centrales	2						2	2	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	15	341	1 459	743		2 561	2 900	(339)
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	22	31	275	356	1 032	42	1 758	1 758	
Dettes envers les établissements de crédit	2 331	906	2 327	2 935	4 049	180	12 728	12 728	
Dettes envers la clientèle	47 260	183	876	282	10 033	4	58 638	58 638	
Dettes représentées par un titre	4 377	13 872	4 779	9 612	7 374		40 014	40 014	
Dettes subordonnées					1		1	1	
Total des passifs financiers	53 995	15 007	8 598	14 644	23 232	226	115 702	116 041	(339)

31.12.2015

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers	Total des passifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
Banques centrales									
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3		107	1 798	1 236		3 144	3 525	(381)
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	47	97	61	366	1 061	80	1 712	1 712	
Dettes envers les établissements de crédit	3 520	294	1 438	3 386	3 152	188	11 978	11 978	
Dettes envers la clientèle	48 426	232	995	177	5 384	32	55 246	55 246	
Dettes représentées par un titre	6 883	12 371	4 218	10 161	5 512	309	39 454	39 454	
Dettes subordonnées					1		1	1	
Total des passifs financiers	58 879	12 994	6 819	15 888	16 346	609	111 535	111 916	(381)

Échéances contractuelles des engagements de financement et de garantie donnés

31.12.2016

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des engagements donnés
Engagements de prêt - Donnés	2 671	340	4 829	4	4 607		12 451
Garanties financières - Données	3 751	3	596	511	919		5 780
Total des engagements donnés	6 422	343	5 425	515	5 526		18 231

31.12.2015

(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des engagements donnés
Engagements de prêt - Donnés	2 861	164	3 580	4 277	794		11 676
Garanties financières - Données	4 970		8	111	216	200	5 505
Total des engagements donnés	7 831	164	3 588	4 388	1 010	200	17 181

d) Risque de marché

d.1) Les risques de marché

La direction des risques et du contrôle interne calcule, pour les portefeuilles actions et multigestion actions de la Section générale, des VaR (1 mois, 99%) par une méthode de Monte-Carlo, qui sont ensuite annualisées avec une multiplication par racine (12). Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance.

La VaR calculée est basée sur des hypothèses de distribution normale des sous-jacents (lois gaussiennes). Ceci permet de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

La méthode de calcul de VaR fait appel à un nombre très important de facteurs de risque et à un modèle de Monte Carlo en grande dimension (5 000 scénarios) qui consiste à diffuser chacun de ces facteurs de risque en respectant les volatilités historiques ainsi que les corrélations.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des 1 000 scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à cet outil : à fin 2016, les portefeuilles analysés ne contiennent aucun produit non linéaire. La profondeur historique des données est désormais différenciée en fonction des portefeuilles, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ huit mois qui a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB «*Industry Classification Benchmark*») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. À cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les mesures de risque des portefeuilles de multigestion actions en devise de la Caisse des Dépôts sont contrevalorisées en euros sans prise en compte du risque de change. En effet, comme évoqué en d.2), le risque de la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la direction des risques et du contrôle interne a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

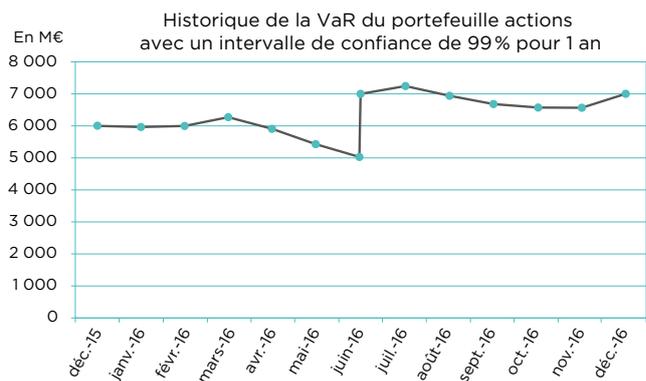
Indicateurs 31 décembre 2015

	VaR (1 an, 99%)
Portefeuilles actions	6 032 M€
Multigestion :	
actions US	138 M€
actions Japon	110 M€
actions Pays émergents	66 M€
allocation tactique	15 M€
Portfeuille de petites capitalisations Europe	30 M€

Historique de la chronique de la VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2016

Le remplacement au cours du second semestre de l'outil d'appréciation du risque de marché utilisé par la direction des risques et du contrôle interne s'est traduit par une évolution des niveaux de risque calculés par la direction des risques et du contrôle interne sur les portefeuilles d'actions européennes.

Le *backtesting* réalisé au titre de cette VaR a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de la VaR n'a été constatée sur les données mensuelles (horizon 1 mois du risque et de la performance) pour l'exercice 2016.

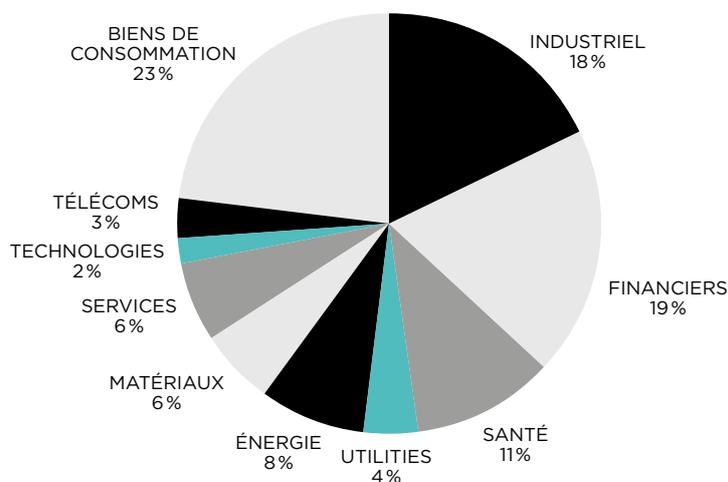


Juin-Juillet 2016 : Impact changement d'outil.

Indicateurs 31 décembre 2016

	VaR (1 an, 99%)
Portefeuilles actions	7 027 M€
Multigestion :	
actions US	198 M€
actions Japon	178 M€
actions Pays émergents	84 M€
allocation tactique	22 M€
Portfeuille de petites capitalisations Europe	21 M€

Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille à fin 2016



d.2) Le risque de change

Pour la Caisse des Dépôts (Section générale), le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert.

Les positions en devises de la Caisse des Dépôts (Section générale) concernent principalement le Dollar US, le GBP, le CHF, le JPY.

Cet écart est suivi par le calcul d'une *Value at Risk*. Au 31 décembre 2016, la VaR de change (1 an, 99%) est de 217 M€, en baisse par rapport à fin 2015 (316 M€).

d.3) Le risque global de taux

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. La position à taux fixe est principalement constituée au passif par les dépôts juridiques et à l'actif par les portefeuilles obligataires d'investissement et de placement à taux fixe. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est calculée à travers un scénario défavorable de baisse des taux à l'horizon de cinq ans de respectivement 0,9% (Eonia) et 1,9% (taux dix ans). La sensibilité de la marge annuelle est calculée en écart aux résultats obtenus dans le scénario central d'évolution des taux d'intérêt du cadrage macroéconomique.

Une situation de taux bas prolongé se traduit par une baisse du PNB dégagé sur les positions à taux fixe. En effet, les ressources rémunérées à taux fixe excédant les actifs à taux fixe, tandis que les conditions de rémunération des placements à taux fixe se dégradent progressivement avec l'amortissement du portefeuille. Cet effet est en partie compensé par la hausse de la marge dégagée sur la position à taux conventionnels dans un environnement de taux bas.

Le calcul de sensibilité est complété par un calcul de VaR sur la position taux fixe, qui prend en compte le risque d'évolution négative de la valeur de marché de la position taux fixe.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnalisant les dépôts des notaires.

Sensibilité de la marge annuelle dégagée sur les positions à taux fixe à une déformation des taux

(en millions d'euros)		31.12.2016
Année	Sensibilité de la marge	
2017	(25)	
2018	(33)	
2019	(37)	

(en millions d'euros)		31.12.2015
Année	Sensibilité de la marge	
2016	(7)	
2017	(20)	
2018	(26)	

6.2 Risques opérationnels

La direction des risques et du contrôle interne est responsable du pilotage du dispositif de contrôle permanent et de conformité au niveau du Groupe. Elle rend compte à la direction générale et à la Commission de surveillance.

La direction des risques et du contrôle interne participe à la maîtrise des risques opérationnels et à l'amélioration du dispositif de contrôle interne (définition de normes, reporting et mise en place de contrôles de conformité), en relation avec les directions de l'Établissement public et les filiales. Les risques opérationnels sont des risques résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs.

La direction des risques et du contrôle interne assure également le pilotage du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme («LCB-FT») ainsi que le contrôle du respect des principes de déontologie résultant du Code de déontologie.

Au sein de l'Établissement public, des filières transversales d'analyse des risques ont été définies ; elles reposent, pour certaines, sur des directions qui apportent des compétences spécialisées pour adapter le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Ce dispositif de contrôle porte sur les risques liés aux ressources humaines, les risques de fraude, les risques physiques et environnementaux, les risques juridiques, les risques LCB-FT, les risques déontologiques, les risques relatifs au PCE, les risques liés à la sécurité des systèmes d'information et les risques comptables.

• Outils de suivi des risques opérationnels

La direction des risques et du contrôle interne, en coordination avec les directions de l'Établissement, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus soient maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre dans ce cadre :

• Un outil intégré de gestion des risques opérationnels

L'outil PRISM déployé dans l'ensemble des directions couvre les cartographies des risques, les plans de contrôle, la gestion des incidents, la gestion des plans de continuité d'activité et le suivi des recommandations d'audit.

• La cartographie des risques

La direction des risques et du contrôle interne assure la coordination des cartographies de risques opérationnels établies et mises à jour annuellement par chacune des directions de l'Établissement public et filiales du Groupe.

Ces cartographies permettent d'identifier les risques majeurs et les plans d'actions destinés à réduire leur probabilité d'occurrence et/ou leur impact potentiel. Une cartographie consolidée des risques de l'Établissement public est produite et présentée en comité de direction de la Caisse des Dépôts. Cette cartographie intègre les risques stratégiques, financiers, d'activité et les risques opérationnels.

• Les bases «incidents»

L'ensemble des incidents de l'Établissement public est saisi au sein d'un outil centralisé et les incidents significatifs sont suivis par la direction des risques et du contrôle interne. Les incidents significatifs des filiales sont également remontés à la direction des risques et du contrôle interne. L'objectif est d'assurer une vision consolidée de l'ensemble des incidents significatifs impactant le groupe Caisse des Dépôts, quelle que soit la nature des risques, de repérer les dysfonctionnements avérés, d'en évaluer les pertes potentielles ou réelles, et de formaliser les plans d'actions correctifs adéquats.

En 2016, les incidents les plus nombreux étaient liés aux risques administratifs ou d'exploitation et aux risques liés aux SI et à la fraude externe (incluant notamment des tentatives d'usurpation d'identité).

• Le plan de contrôle de conformité

La direction des risques et du contrôle interne met en œuvre, en lien avec le réseau des responsables des risques, un plan de contrôle de conformité, fondé sur une approche par les risques, décliné sur le périmètre de l'Établissement public et des filiales.

Ce plan de contrôle vise à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne aux risques encourus et activités exercées. La réalisation des contrôles est conduite sur une base semestrielle ou annuelle, selon les points examinés.

Les contrôles menés par la direction des risques et du contrôle interne donnent lieu à une évaluation du dispositif de contrôle interne présentée au comité de direction de la Caisse des Dépôts et à la Commission de surveillance.

• Les indicateurs d'alerte

Les directions de l'Établissement public et filiales mettent en place des indicateurs, incluant des seuils d'alerte, afin d'anticiper les évolutions de la qualité du dispositif de contrôle permanent et de surveillance de la maîtrise des risques. Ces indicateurs sont validés dans les comités des risques des directions.

• Le pilotage du dispositif LCB-FT

La Caisse des Dépôts est directement assujettie à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier.

La direction des risques et du contrôle interne pilote et supervise le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle définit les normes applicables au sein du Groupe.

La direction des risques et du contrôle interne remplit les fonctions de déclarant et de correspondant TRACFIN pour l'Établissement public. Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de l'Établissement public et des filiales à une périodicité *a minima* annuelle. En collaboration avec la DRH, elle pilote le dispositif de formation des collaborateurs conformément aux textes de droit commun en vigueur et anime son réseau à l'échelle du Groupe à travers des comités et groupes de travail.

La Caisse des Dépôts établit une classification du risque LCB-FT par pays sur la base d'une série de critères objectifs selon une méthodologie prédéfinie. Cette classification se traduit par la mise en place de diligences accrues sur les dossiers en lien avec un pays en risque fort.

La Caisse des Dépôts s'est dotée en 2014 d'une liste d'interdiction visant à prohiber les investissements dans les États et territoires non coopératifs (ETNC) (*cf.* «liste noire de Bercy») et les pays de la liste 1 du Groupement d'action financière (GAFI) faisant l'objet de contre-mesures (Iran et Corée du Nord). Depuis septembre 2015, la Caisse des Dépôts, soucieuse de maîtriser son risque d'image en définissant son appétence au risque pays, a renforcé sa politique d'investissement par la mise en place d'une liste d'absentention d'investir composée des listes 2 et 3 du GAFI et de centres financiers offshore à fiscalité privilégiée extérieurs à l'Europe.

• Le pilotage du dispositif de déontologie

Le corpus déontologique figure dans un Code de déontologie qui définit les règles de bonne conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ces dispositions sont complétées par des procédures d'application compilées dans le « Recueil de déontologie » disponibles sur l'intranet de la Caisse des Dépôts.

Bien que la Caisse des Dépôts ne soit pas assujettie au règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'ensemble du dispositif déployé permet de se conformer au règlement général de l'AMF et aux préconisations du régulateur dans les différents domaines concernés.

La direction des risques et du contrôle supervise et pilote le dispositif déontologique de l'Établissement, elle assure une mission de conseil et anime son réseau.

Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la déontologie au sein de l'Établissement public à une périodicité annuelle.

- *Le pilotage du Plan de continuité d'entreprise (PCE)*

La direction des risques et du contrôle interne coordonne, anime et pilote les actions du PCE et des PCA (Plan de continuité des activités) qui portent la responsabilité de la continuité des activités des directions métiers. Afin de sensibiliser les personnels à la gestion de crise, quatre exercices de repli ont été réalisés en 2015 dans le cadre du maintien du PCE en conditions opérationnelles, en particulier sur le site prévu en cas de crue centennale de la Seine. Un exercice de travail occasionnel à distance a également été mis en place.

- *La sécurité des systèmes d'information*

La direction des risques et du contrôle interne définit la politique de sécurité de l'information du Groupe, la décline pour l'Établissement public et en coordonne la mise en œuvre au sein des directions et du GIE Informatique CDC. Les objectifs de sécurité des systèmes d'information portent sur la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données, leur confidentialité et la preuve (ou non-répudiation) de leur transmission, éléments réunis sous l'acronyme DICP (Disponibilité, Sécurité, Intégrité, Confidentialité).

Le programme de mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information est désormais piloté par le comité stratégique des systèmes d'information (CSSI) à raison de deux réunions par an.

La direction des risques et du contrôle interne émet, de manière systématique, un avis sur les risques liés à la sécurité des systèmes d'information sur chaque projet SI mené par l'Établissement public.

6.3 Risque juridique et fiscal

Le risque juridique et fiscal regroupe tous les risques liés à l'ignorance, le non-respect ou l'interprétation erronée des textes et lois en vigueur et peut notamment se matérialiser au travers de contentieux, faisant suite à une défaillance dans l'application de procédures ou de réglementations.

La direction des risques et du contrôle interne s'appuie sur les compétences spécialisées de la direction juridique et fiscale et des services associés du Groupe pour assurer la supervision du dispositif de contrôle permanent en matière de risque juridique et fiscal et la coordination du contrôle de la conformité au sein du Groupe.

La direction juridique et fiscale et des services associés a, ainsi, édicté des normes juridiques et fiscales dans un objectif de rationalisation et de plus grande rigueur de gestion. Ces normes sont applicables à toutes les activités opérationnelles du Groupe. En outre, afin de contribuer à la conformité juridique du Groupe, la direction juridique et fiscale et des services associés est associée aux projets impactant l'Établissement public dès leur phase de conception. Elle apporte également son concours aux directions opérationnelles et aux filiales sur des dossiers juridiques et fiscaux sur l'ensemble de leurs activités et des sujets transverses, par exemple en matière de sécurisation du développement de l'informatique.

7 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, les fonds d'épargne, les fonds de retraite, les fonds gérés dans le cadre du grand emprunt national dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

7.1 - Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (comptabilisées par mise en équivalence), et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (comptabilisées par mise en équivalence).

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence
Crédits ⁽¹⁾	148	121	475	65
Autres actifs financiers		6		8
Autres actifs	7	2	8	
Total des actifs avec des entités liées	155	129	483	73
Dettes ⁽²⁾	1 207	47	1 603	48
Autres passifs financiers				
Autres passifs ⁽³⁾	1 150	1	1 150	1
Total des passifs avec des entités liées	2 357	48	2 753	49
Engagements donnés ⁽⁴⁾	1 543		1 722	8
Engagements reçus	12		5	
Total des engagements avec des entités liées	1 555		1 727	8
Intérêts et produits nets assimilés	6	(2)	17	
Commissions	5	(2)	5	(2)
Résultat net sur opérations financières				
Produits nets des autres activités	4	6	7	2
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	16	(6)	19	(7)
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	31	(5)	48	(7)

(1) Remboursement de la totalité du prêt de Transdev Group en 2016 (0,3 Md€ au 31 décembre 2015).

(2) Dont 1,2 Md€ de comptes ordinaires créditeurs avec Bpifrance au 31 décembre 2016 (1,6 Md€ en 2015).

(3) Dont 1,1 Md€ de capital non libéré Bpifrance.

(4) Dont 1,5 Md€ d'avaux et cautions donnés à la CNP (1,4 Md€ au 31 décembre 2015) et annulation des lignes de crédit non tirées Transdev Group (0,4 Md€ au 31 décembre 2015).

7.2 - Entités non contrôlées par le Groupe

a) Le fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Crédits ⁽¹⁾	1 787	
Autres actifs financiers		6
Autres actifs	39	39
Total des actifs	1 825	45
Dettes	2 630	3 866
Autres passifs financiers		
Autres passifs	83	23
Total des passifs	2 713	3 889
Engagements donnés	3 960	4 182
Engagements reçus		
Total des engagements	3 960	4 182
Intérêts et produits nets assimilés	23	
Commissions		1
Résultat net sur opérations financières	5	5
Produits nets des autres activités	(207)	
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	138	135
Résultat brut d'exploitation	(41)	141

(1) Dont 1,2 Md€ liés aux prêts à taux zéro du fonds d'épargne et 0,6 Md€ liés aux prêts BEI.

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Crédits		
Autres actifs financiers		
Autres actifs	87	53
Total des actifs	87	53
Dettes	1 371	3 773
Autres passifs financiers		
Autres passifs	48	37
Total des passifs	1 419	3 810
Engagements donnés	2	2
Engagements reçus		
Total des engagements	2	2
Intérêts et produits nets assimilés	3	
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	4	3
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	296	304
Résultat brut d'exploitation	302	307

c) Les fonds gérés dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 Md€ au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 Md€ ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 M€ et sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 M€ et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, cette enveloppe, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	Actif		Passif	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
France Brevets	135	50	135	50
Développement technologie	788	694	788	694
Économie sociale et solidaire	75	82	75	82
Formation en alternance - Hébergement	109	159	109	159
Formation en alternance - Appareil de modernisation	124	159	124	159
Fonds national d'amorçage	375	446	375	446
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	21	33	21	33
Fonds Écotecnologies	132	143	132	143
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	393	323	393	323
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	862	976	862	976
Fonds pour la société numérique - Services	651	533	651	533
Ville de demain	496	575	496	575
Nano 2017	77	176	77	176
Fonds National d'Innovation Culture de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat	11	19	11	19
Projets Territoriaux Intégrés pour la transition énergétique	20	40	20	40
Fonds souverain de la propriété intellectuelle		100		100
Transition Numérique de l'État et modernisation de l'action publique	40	74	40	74
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	10	11	10	11
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	110	126	110	126
Fonds Accélération Biotech Santé	340	340	340	340
Fonds de fonds de retournement	75	75	75	75
Innovation numérique pour l'excellence éducative	81	168	81	168
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	40	43	40
Fonds de fonds quartiers prioritaires	50		50	
	5 218	5 542	5 218	5 542

Les caractéristiques des conventions signées entre l'État et la Caisse des Dépôts concernant le Programme d'Investissement d'Avenir entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

7.3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe Caisse des Dépôts a signé plusieurs conventions avec des fonds collectifs.

Au 31 décembre 2016 les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

8 - Rémunérations et avantages consentis au personnel

8.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(1 406)	(1 329)
Régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(35)	(39)
Intéressement et participation	(62)	(57)
Total des charges de personnel	(1 503)	(1 425)

8.2 - Effectif moyen des entreprises contrôlées

	31.12.2016	31.12.2015
France	19 171	19 305
Étranger	6 065	5 874
Total effectif moyen	25 236	25 179

La prise de contrôle de Transdev Group a été réalisée en date du 21 décembre 2016. Les effectifs moyens 2016 de Transdev Group qui ne sont pas inclus dans la note ci-dessus représentent 75 214 personnes.

8.3 - Engagements sociaux

8.3.1 - Engagements sociaux nets comptabilisés

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Actifs et passifs comptabilisés au bilan		
Valeur actuelle de l'engagement couvert par des actifs	208	19
Valeur actuelle de l'engagement non couvert par des actifs	553	411
Valeur actuelle de l'engagement	761	430
Valeur de marché des actifs de couverture	(151)	(8)
Provision pour engagements sociaux	610	422
Dette actuarielle à moins d'un an	79	74
Dette actuarielle à plus d'un an	531	348

8.3.2 - Variation des engagements sociaux au compte de résultat

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Coût des services rendus des régimes postérieurs à l'emploi	(15)	(14)
Coût des services rendus des avantages à long terme	(11)	(9)
Coût des services passés (y compris modifications et réductions de régime)	(1)	(12)
Profits et pertes résultant des liquidations de régime	1	
Coût des services	(26)	(35)
Charge nette d'intérêts	(5)	(5)
Écarts actuariels des régimes relatifs aux avantages à long terme	(4)	1
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(35)	(39)

8.3.3 - Variation de la provision pour engagements sociaux au bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Provision pour engagements sociaux à l'ouverture	422	395
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	35	39
Prestations versées	(29)	(25)
Écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi issus :		
- du changement des hypothèses démographiques		
- du changement des hypothèses financières	17	(2)
- des effets d'expérience	1	12
Variations de périmètre	163	7
Autres variations	1	(4)
Provision pour engagements sociaux à la clôture	610	422

8.3.4 - Analyse des composantes de la provision pour engagements sociaux

Ventilation des engagements par nature

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Indemnités de départ à la retraite	320	253
Autres régimes de retraites	72	4
Autres régimes postérieurs à l'emploi	64	55
Avantages à long terme	154	110
Provision pour engagements sociaux	610	422

Ventilation des engagements par entité consolidée

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Caisse des Dépôts Section générale	275	264
Transdev Group	164	
Groupe Egis	45	41
Groupe Compagnie des Alpes	47	40
Groupe Icade	23	23
Informatique CDC	24	22
Société Nationale Immobilière	24	21
Autres entités	9	11
Provision pour engagements sociaux	610	422

8.3.5 - Ventilation des actifs de couverture par nature

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Actions	49	
Obligations	46	
Autres actifs	56	8
Total des actifs de couverture	151	8

8.3.6 - Autres informations sur les engagements sociaux

Taux d'actualisation moyens pondérés retenus pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite

Taux d'actualisation moyen par entité consolidée	31.12.2016	31.12.2015
Caisse des Dépôts Section générale	0,98%	1,25%
Transdev Group	1,35%	nc
Groupe Egis	1,50%	1,80%
Groupe Compagnie des Alpes	0,80%	2,00%
Groupe Icade	1,32%	1,81%
Informatique CDC	1,49%	1,81%
Société Nationale Immobilière	1,60%	1,80%

Le taux d'actualisation retenu est défini par rapport au référentiel iBoxx € Corporates AA 10+. Ce référentiel représente de manière plus explicite le taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie.

Autres hypothèses retenues par la Section générale

L'évaluation des engagements sociaux de la Caisse des Dépôts Section générale résulte de la convention collective et d'accords relatifs aux années 2015-2017 ainsi que des couvertures de frais de santé et compte épargne temps. Les taux d'inflation sont choisis en cohérence avec la durée de chaque type d'engagement de chaque population et donnent lieu à la détermination d'un taux à long terme de 1,9% et d'un taux à court terme de 1%.

Les taux d'augmentation des salaires et de turn-over sont définis par catégorie professionnelle, sur la base d'une analyse historique et de la formulation d'hypothèses d'évolution de la masse salariale. L'engagement est évalué sur la base d'un départ volontaire et l'âge de départ à la retraite dépend de l'année de naissance de la population concernée.

Régime de retraite multi-employeurs Transdev Group

Transdev Group participe à un régime à prestations définies multi-employeurs au travers de ses filiales aux Pays-Bas. Il s'agit d'un fonds de pension (SPOV), non obligatoire, ouvert aux entreprises du secteur du transport. La contribution des filiales de Transdev Group dans le fonds est inférieure à 50% à fin 2016.

Au 31 décembre 2016, le fonds présente des actifs de couverture (à 100%) qui s'élèvent à 3,7 Md€ et une valeur actualisée des obligations dans le référentiel comptable local qui est estimée à 3,6 Md€ (à 100%).

Ainsi, le plan présente un surplus. Comme Transdev Group n'a aucun droit sur ce surplus, aucun actif n'est reconnu dans l'état de la situation financière consolidée (plafonnement d'actif).

Analyse de sensibilité de la provision pour engagements sociaux en cas de hausse ou de baisse du taux d'actualisation

	31.12.2016	31.12.2015
	+ / - 50 bps	+ / - 50 bps
Sensibilité de la dette actuarielle		
Montant de la provision en cas de hausse du taux d'actualisation	569	402
Provision pour engagements sociaux à la clôture	610	422
Montant de la provision en cas de baisse du taux d'actualisation	655	446

9 - Informations relatives aux titres mis en équivalence et aux intérêts minoritaires significatifs

Ci-dessous sont présentées les données à 100 % avant élimination des comptes et opérations réciproques et dans le format de publication (selon les normes IFRS) de l'entité des entreprises associées et des coentreprises significatives.

9.1 - Entreprises associées significatives

L'entreprise associée significative est La Poste qui représente 74% des participations dans les entreprises mises en équivalence (Entreprises associées).

LA POSTE

	31.12.2016	31.12.2015
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	26,32 %	26,32 %
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	45 M€	45 M€

Informations financières résumées

Bilan - Groupe La Poste

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Actif		
Écarts d'acquisition	2 119	1 968
Immobilisations incorporelles	916	860
Immobilisations corporelles	5 661	5 780
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3 426	3 141
Autres actifs financiers non courants	480	707
Impôts différés actifs	239	343
Actifs non courants	12 840	12 799
Actifs courants bancaires		
Prêts et créances sur la clientèle	78 784	73 628
Créances sur les établissements de crédit	84 461	83 102
Portefeuille de titres	54 799	51 542
Autres actifs financiers courants	1 716	1 486
Comptes de régularisation	1 497	1 583
Caisse, banque centrale	2 732	1 812
Autres actifs courants		
Stocks et en-cours	97	109
Créances clients et autres créances	3 886	3 737
Autres actifs financiers courants	609	485
Créance d'impôt sur les bénéfices	354	196
Autres comptes de régularisation - Actif	81	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 152	2 457
Actifs destinés à être cédés	179	17
Actifs courants	231 346	220 220
Total actif	244 186	233 019

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Passif		
Capital social	3 800	3 800
Primes d'émission	900	900
Réserves	4 397	3 735
Résultat latent sur instruments financiers	1 222	952
Écarts actuariels sur avantages du personnel	(150)	(179)
Réserve de conversion	(101)	(121)
Résultat de l'exercice part du Groupe	849	636
Capitaux propres part du Groupe	10 917	9 723
Intérêts minoritaires	115	292
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	11 033	10 015
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	5 836	5 968
Avantages du personnel - dette non courante	2 118	2 093
Provisions pour risques et charges non courantes	328	290
Impôts différés passifs	277	293
Passifs non courants	8 560	8 644
Provisions pour risques et charges courantes		
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	2 593	2 513
Provisions pour risques et charges courantes	567	616
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	1 064	1 345
Passifs courants bancaires		
Dettes envers les établissements de crédit	19 003	15 741
Dettes envers la clientèle	175 669	171 384
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	17 785	14 717
Comptes de régularisation	2 203	2 441
Autres passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 693	4 652
État - Impôt sur les bénéfices	47	44
Avantages du personnel - dette courante	774	734
Autres comptes de régularisation - Passif	196	173
Passifs courants	224 593	214 360
Total passif	244 186	233 019

Compte de résultat - Groupe La Poste

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires des activités commerciales	17 696	17 315
Produit net bancaire	5 598	5 730
Produits opérationnels	23 294	23 045
Charges opérationnelles nettes	(22 313)	(22 174)
Résultat d'exploitation	975	875
Résultat financier	(169)	(154)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	806	721
Résultat net global	893	675
Part des minoritaires dans le résultat	(44)	(39)
Résultat net part du Groupe	849	636

Autres éléments du résultat global - Groupe La Poste

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	893	675
Éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres		
Éléments recyclables		
Écarts de conversion	(25)	30
Variation des résultats latents sur instruments financiers	170	19
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	134	(16)
Éléments non recyclables		
Écarts actuariels sur avantages du personnel	29	19
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	(7)	
Total des éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	301	52
Résultat global	1 195	727
Dont part du Groupe	1 142	691
Dont part des intérêts minoritaires	53	37

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - Groupe La Poste

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux propres part du Groupe	10 917	9 723
Retraitement (principalement allocation du prix d'acquisition)	(1 244)	(1 249)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	2 546	2 230
Écart d'acquisition net		
Perte de valeur sur titre La Poste	(410)	(410)
Valeur de mise en équivalence - Bilan groupe Caisse des Dépôts	2 136	1 820

9.2 - Coentreprises significatives

Les coentreprises significatives sont CNP Assurances et Bpifrance qui représentent 94 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises).

Groupe CNP Assurances

	31.12.2016	31.12.2015
Pourcentage de contrôle et d'intérêt détenu par l'entité	40,88%	40,93%
Nature de la relation	Filiale assurance	Filiale assurance
Dividendes reçus	216 M€	216 M€

Informations financières résumées

Bilan - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Actif		
Écarts d'acquisition	310	259
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	22	25
Autres immobilisations incorporelles	534	505
Total actifs incorporels	866	789
Immobilier de placement	2 927	2 758
Titres conservés jusqu'à échéance	766	641
Titres disponibles à la vente	299 429	287 908
Titres de transaction	74 541	69 493
Prêts et avances	4 945	5 687
Instruments dérivés	654	4 417
Placement des activités d'assurance	383 262	370 904
Placement des activités du secteur bancaire et autres activités	11	13
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	67	186
Parts des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	23 033	11 291
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	3 143	2 695
Créances d'impôts exigibles	456	461
Autres créances	4 236	3 644
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	309	307
Autres actifs d'exploitation à long terme	2 053	1 657
Participation aux bénéfices différée active		
Impôts différés actifs	294	279
Autres actifs	10 491	9 043
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		178
Trésorerie	1 400	1 328
Total actif	419 130	393 732

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Passif		
Capital	687	687
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 717	1 717
Réserve de réévaluation	3 847	3 364
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(42)	(5)
Titres super subordonnés	1 765	2 635
Résultats cumulés	8 491	7 954
Résultat consolidé	1 200	1 130
Écarts de conversion	(131)	(369)
Capitaux propres du Groupe	17 534	17 113
Intérêts minoritaires	1 763	1 458
Capitaux propres totaux	19 297	18 571
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	152 601	144 326
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	39 506	32 827
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	192 107	177 153
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	130 379	135 220
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	728	606
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	7 820	7 652
Passifs relatifs à des contrats financiers	138 927	143 478
Instruments dérivés séparés du contrat		
Participation aux bénéfices différée passive	30 714	29 176
Passifs relatifs aux contrats	361 748	349 807
Provisions pour risques et charges	251	243
Dettes subordonnées	5 427	3 996
Dettes de financement	5 427	3 996
Dettes d'exploitation représentées par des titres	8 646	6 360
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	143	42
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	14 884	1 809
Dettes d'impôts exigibles	292	237
Comptes courants créditeurs	45	43
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	768	769
Instruments dérivés passifs	1 245	4 834
Impôts différés passifs	1 287	1 330
Autres dettes	5 098	5 691
Autres passifs	32 408	21 115
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		
Total passif	419 130	393 732

Compte de résultat - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Primes émises	31 780	31 760
Variation des primes non acquises	(285)	(431)
Primes acquises	31 495	31 329
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	124	127
Autres produits d'exploitation		
Produits des placements	9 315	9 660
Plus ou moins-values de cession des placements	837	1 351
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 442	1 807
Variation des dépréciations sur placements	15	174
Produits financiers hors coût de l'endettement	11 609	12 992
Total des activités ordinaires	43 228	44 448
Charges des prestations des contrats	(35 732)	(37 009)
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	(1 114)	(863)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	375	89
Charges des autres activités	(3)	
Frais d'acquisition des contrats	(3 796)	(3 617)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	(25)	(31)
Frais d'administration	(186)	(168)
Autres produits & charges opérationnels courants	(261)	(541)
Total des autres produits et charges courants	(40 742)	(42 140)
Résultat opérationnel courant	2 488	2 308
Autres produits et charges opérationnels non courants	(6)	1
Résultat opérationnel	2 482	2 309
Charges de financement	(248)	(192)
Variations de valeurs des actifs incorporels	1	1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	25
Impôts sur les résultats	(744)	(708)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 497	1 435
Intérêts minoritaires	(297)	(305)
Résultat net (part du Groupe)	1 200	1 130

Autres éléments du résultat global - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	1 497	1 435
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Éléments recyclables en résultat	934	(265)
Actifs disponibles à la vente		
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	2 647	(2 004)
Reclassement en résultat relatif aux cessions	(1 265)	(1 283)
Reclassement en résultat des dépréciations	619	292
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>2 001</i>	<i>(2 995)</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	(1 400)	3 010
Impôts différés	(61)	185
<i>Dont variation de la réserve de réévaluation des actifs destinés à la vente</i>		<i>(2)</i>
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>540</i>	<i>200</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(37)	7
Variation de la réserve sur la période	(100)	83
Recyclage en résultat sur la période	43	(71)
Impôts différés	19	(5)
Incidence des écarts de conversion	431	(472)
Éléments non recyclables en résultat		(6)
Écarts actuariels		(6)
Autres variations		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	934	(271)
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 431	1 164
Dont part du Groupe	1 919	1 089
Dont part des intérêts minoritaires	512	75

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux propres part du Groupe	17 534	17 113
Retraitements (principalement les titres super subordonnés de CNP Assurances)	(1 862)	(2 730)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	6 406	5 887
Écart d'acquisition net	208	208
Valeur de mise en équivalence - Bilan groupe Caisse des Dépôts	6 614	6 095

Bpifrance

	31.12.2016	31.12.2015
Pourcentage de contrôle et d'intérêt détenu par l'entité	50 %	50 %
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	118 M€	355 M€

Informations financières résumées
Bilan - Bpifrance

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Actif		
Caisse, banques centrales	882	580
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 854	3 180
Instruments dérivés de couverture	93	520
Actifs financiers disponibles à la vente	9 502	8 977
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 775	2 284
Prêts et créances sur la clientèle	33 323	28 216
Opérations de location-financement et assimilées	6 005	5 964
Aides au financement de l'innovation	534	488
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	425	435
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 700	6 737
Actifs d'impôts courants et différés	45	61
Comptes de régularisation et actifs divers	2 994	3 239
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 119	2 974
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	122	118
Immobilisations incorporelles	103	61
Total actif	68 477	63 834

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9	2
Instruments financiers dérivés de couverture	122	544
Dettes envers les établissements de crédit	12 298	11 371
Dettes envers la clientèle	3 813	3 168
Dettes représentées par un titre	20 655	17 032
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	435	392
Passifs d'impôts courants et différés	430	459
Comptes de régularisation et passifs divers	1 889	2 532
Provisions	1 873	1 654
Fonds de garantie publics et activité innovation	3 940	4 083
Dettes subordonnées	7	14
Capitaux propres part du Groupe	22 675	22 255
Capital et réserves liées	20 981	20 981
Réserves consolidées	(1 305)	(1 771)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 275	2 379
Résultat de l'exercice	723	666
Intérêts minoritaires	332	328
Total passif	68 477	63 834

Compte de résultat - Bpifrance

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés	1 519	1 440
Intérêts et charges assimilés	(851)	(818)
Commissions (produits)	47	40
Commissions (charges)	(2)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	146	160
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	360	494
Produits des autres activités	158	57
Charges des autres activités	(123)	(39)
Produit Net Bancaire	1 252	1 331
Charges générales d'exploitation	(508)	(474)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(34)	(30)
Résultat brut d'exploitation	709	827
Coût du risque	(34)	(81)
Résultat d'exploitation	676	746
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	27	59
Gains ou pertes nets sur autres actifs	254	52
Impôt sur le résultat	(216)	(181)
Résultat net	741	676
Part des minoritaires dans le résultat	18	(10)
Résultat net part du Groupe	723	666

Autres éléments du résultat global - Bpifrance

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	741	676
Éléments pouvant être reclassés en résultat net	(101)	295
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(116)	182
Écarts de conversion	21	84
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	(6)	29
Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net	17	(3)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	17	(3)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(83)	292
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	658	968
Dont part du Groupe	640	958
Dont part des intérêts minoritaires	18	10

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - Bpifrance

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux propres part du Groupe	22 675	22 255
Retraitements (écarts d'évaluation)	319	107
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	11 497	11 181
Valeur de mise en équivalence - Bilan groupe Caisse des Dépôts	11 497	11 181

9.3 - Intérêts minoritaires significatifs

Compagnie des Alpes

(en millions d'euros)

	30.09.2016	30.09.2015
Pourcentage d'intérêts détenu par l'entité	39,6%	39,7%
Pourcentage de contrôle détenu par l'entité	39,6%	39,7%
Pourcentage d'intérêts des minoritaires	60,4%	60,3%
Pourcentage de contrôle des minoritaires	60,4%	60,3%
Dividendes versés aux minoritaires	4	3

Informations financières résumées

(en millions d'euros)

	30.09.2016	30.09.2015
Actif		
Actifs non courants	1 388	1 327
Actifs courants	118	125
Actif	1 506	1 452
Passif		
Capitaux propres part du Groupe	755	735
Intérêts minoritaires	50	48
Capitaux propres	806	783
Passifs non courants	412	396
Passifs courants	288	273
Passif	1 506	1 452
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	722	706
Excédent brut opérationnel	184	169
Résultat opérationnel	73	67
Coût de l'endettement net	(16)	(16)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et autres actifs		
Résultat net	40	35
Part des minoritaires dans le résultat	(7)	(5)
Résultat net part du Groupe	33	30
Autres éléments du résultat global		
Résultat net	40	35
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(3)	(2)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(3)	(2)
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	37	33
Dont part du Groupe CDA	30	28
Dont part des intérêts minoritaires	7	5

	30.09.2016	30.09.2015
Tableaux des flux de trésorerie		
Résultat net : part du Groupe	33	30
Intérêts minoritaires	7	5
Résultat net	40	35
Flux de trésorerie liés à l'activité	186	165
Flux de trésorerie liés aux investissements	(166)	(87)
Flux de trésorerie liés aux financements	(23)	(109)
Variation de la trésorerie	(3)	(34)
Trésorerie d'ouverture	(14)	20
Trésorerie de clôture	(17)	(14)

Les comptes du groupe Compagnie des Alpes arrêtés au 30 septembre sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre. Les opérations significatives intervenues sur le dernier trimestre de l'année sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Icade

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Pourcentage d'intérêts détenu par l'entité	39,1%	39,3%
Pourcentage de contrôle détenu par l'entité	39,1%	52,3%
Pourcentage d'intérêts des minoritaires	60,9%	60,7%
Pourcentage de contrôle des minoritaires	60,9%	47,7%
Dividendes versés aux minoritaires	168	131

Informations financières résumées

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Actif		
Actifs non courants	8 473	8 284
Actifs courants	1 564	1 919
Actifs destinés à être cédés		
Actif	10 037	10 203
Passif		
Capitaux propres part du Groupe	3 435	3 592
Intérêts minoritaires	665	675
Capitaux propres	4 100	4 267
Passifs non courants	4 263	3 957
Passifs courants	1 674	1 979
Passifs destinés à être cédés		
Passif	10 037	10 203
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	1 498	1 443
Excédent brut opérationnel	521	501
Résultat opérationnel	263	30
Coût de l'endettement net	(109)	(124)
Résultat financier	(164)	(126)
Charges d'impôts	(23)	(63)
Résultat des activités abandonnées	13	(21)
Résultat net	89	(180)
Part des minoritaires dans le résultat	(31)	(27)
Résultat net part du Groupe	58	(207)
Autres éléments du résultat global		
Résultat net	89	(180)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	37	27
Autres	3	2
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	40	29
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	129	(151)
Dont part du Groupe	30	(180)
Dont part des intérêts minoritaires	99	29

	31.12.2016	31.12.2015
Tableaux des flux de trésorerie		
Résultat net : part du Groupe	58	(207)
Intérêts minoritaires	31	27
Résultat net	89	(180)
Flux de trésorerie liés à l'activité	210	311
Flux de trésorerie liés aux investissements	(235)	(447)
Flux de trésorerie liés aux financements	(172)	126
Activités abandonnées	6	(6)
Variation de la trésorerie	(191)	(16)
Trésorerie d'ouverture	426	442
Trésorerie de clôture	235	426

ICADE SANTÉ

Les minoritaires présents au niveau du sous-groupe Icade sont principalement liés à la société Icade Santé, détenue à 56,5% par Icade au 31 décembre 2016 (56,5% au 31 décembre 2015). Le bilan et le compte de résultat de la société sont présentés ci-dessous.

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Actif		
Actifs non courants	2 653	2 459
Actifs courants	70	202
Actif	2 723	2 661
Passif		
Capitaux propres part du Groupe	1 526	1 548
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres	1 526	1 548
Passifs non courants	1 077	1 031
Passifs courants	120	82
Passif	2 723	2 661
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	201	166
Excédent brut opérationnel	185	153
Résultat opérationnel	95	84
Coût de l'endettement net	(28)	(25)
Résultat financier	(29)	(26)
Résultat net global	65	58

10 - Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

L'Établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la Section générale et la section du fonds d'épargne.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Établissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Section générale et ceux des entités qu'il contrôle, seul ou conjointement, pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La présentation du périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les cinq pôles d'activité du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillés par pôle.

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PÔLE CAISSE DES DÉPÔTS						
CAISSE DES DÉPÔTS						
CDC (SECTION GÉNÉRALE) Siège social : 56, rue de Lille 75356 Paris 07 SP	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	EQUI Co-Ent	48,21	48,21	EQUI Co-Ent	48,21	48,21
EGIS ENVIRONMENTAL INVESTMENTS SAS	GLOB	87,19	87,19	GLOB	87,19	87,19
INFORMATIQUE CDC	GLOB	99,90	99,90	GLOB	99,90	99,90
AEW EUROPE				EQUI Ent Ass	40,00	40,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FONCIÈRE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI BOULOGNE ILOT V	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI SILOGI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43-45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS LA NEF LUMIÈRE	GLOB	100,00	75,00	GLOB	100,00	75,00
SAS RICHELIEU VIVIENNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI DES RÉGIONS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
OPCI RIVER OUEST	EQUI Co-Ent	40,01	40,01	EQUI Co-Ent	40,01	40,01
SAS CHATEAUDUN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS MALTHAZAR	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI MAC DONALD	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI FARMAN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS PARIS NORD EST	GLOB	100,00	79,00	GLOB	100,00	79,00
SCI TOUR MERLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI INNOVATIS II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI MMV 2013	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC GPI - GESTION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC GPII - GESTION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS INTERNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ACEP INV 3	GLOB	100,00	100,00			
PARIS RIVE GAUCHE 49	GLOB	100,00	100,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
GROUPE ANATOL INVEST						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE Siège social : 56, rue de Lille - 75007 Paris	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
IBC (République tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PÔLE BANQUE ASSURANCE LA POSTE						
LA POSTE Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris	EQUI Ent Ass	26,32	26,32	EQUI Ent Ass	26,32	26,32
GROUPE CNP ASSURANCES						
CNP ASSURANCES Siège social : 4, place Raoul Dautry 75716 Paris Cedex 15	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
FILIALES STRATÉGIQUES						
CAIXA ASSESSORIA E CONSULTORIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
CAIXA CAPITALIZACAO (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,79	10,79	EQUI Co-Ent	10,80	10,80
CAIXA CONSORCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
CAIXA SAUDE (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
CAIXA SEGURADORA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES DO SUL LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES SECURITARIAS LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
CNP ASFALISTIKI (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,51	20,51
CNP CYPRIALIFE (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,51	20,51
CNP CYPRUS INSURANCE HOLDINGS (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,51	20,51
CNP CYPRUS TOWER LTD	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,51	20,51
CNP EUROPE LIFE (Irlande)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
CNP PARTNERS SOLUTION (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,73	40,73
CNP PARTNERS (ex VIDA DE SEGUROS Y REASEGUROS) (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,73	40,73
CNP PRAKTORIAKI (Grèce)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,51	20,51
CNP SA DE CAPITALIZACION Y AHORRO P/ FINES DETERMINADOS (Argentine)	EQUI Co-Ent	20,44	20,44	EQUI Co-Ent	20,47	20,47
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	EQUI Co-Ent	31,26	31,26	EQUI Co-Ent	31,30	31,30
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	EQUI Co-Ent	23,50	23,50	EQUI Co-Ent	23,53	23,53
CNP ZOIS (Grèce)	EQUI Co-Ent	20,48	20,48	EQUI Co-Ent	20,51	20,51
FPC PAR CORRETORA DE SEGUROS SA (Brésil)	EQUI Ent Ass	5,29	5,29	EQUI Ent Ass	5,30	5,30
HOLDING CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES EM SAUDE LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
ITV	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	EQUI Co-Ent			EQUI Co-Ent	20,47	20,47
MFPREVOYANCE SA	EQUI Co-Ent	26,57	26,57	EQUI Co-Ent	26,61	26,61

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ODONTO EMPRESAS CONVENIOS DENTARIOS LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
PREVIPOSTE	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
PREVISUL (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
SANTANDER INSURANCE EUROPE LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,85	20,85	EQUI Co-Ent	20,87	20,87
SANTANDER INSURANCE LIFE LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,85	20,85	EQUI Co-Ent	20,87	20,87
SANTANDER INSURANCE SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,85	20,85	EQUI Co-Ent	20,87	20,87
CNP CAUTION	EQUI Co-Ent	40,88	40,88			
ARIAL CNP ASSURANCES	EQUI Co-Ent	16,33	16,33			
VORONEZH EMPREEDIMENTOS E PARTICIPAÇÕES (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,88	40,88			
OPCVM						
CNP ACP 10 FCP	EQUI Co-Ent	22,46	22,46	EQUI Co-Ent	20,38	20,38
CNP ACP OBLIG FCP	EQUI Co-Ent	22,36	22,36	EQUI Co-Ent	20,05	20,05
ÉCUREUIL PROFIL 30	EQUI Co-Ent	38,18	38,18	EQUI Co-Ent	39,31	39,31
ÉCUREUIL PROFIL 90	EQUI Co-Ent	22,06	22,06	EQUI Co-Ent	22,79	22,79
NATIXIS IONIS	EQUI Co-Ent	40,85	40,85	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
OPCVM CAIXA CAPITALIZACAO SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,79	10,79	EQUI Co-Ent	10,80	10,80
OPCVM CAIXA CONSORCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
OPCVM CAIXA SEGURADORA SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
OPCVM CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
OPCVM HOLDING CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,15	21,15	EQUI Co-Ent	21,18	21,18
UNIVERS CNP 1 FCP	EQUI Co-Ent	40,48	40,48	EQUI Co-Ent	40,80	40,80
VIVACCIO ACT 5DEC	EQUI Co-Ent	33,31	33,31	EQUI Co-Ent	32,47	32,47
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET AUTRES						
AEP 3 SCI	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
AEP 4 SCI	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
ASSURBAIL PATRIMOINE	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
ASSUR-IMMEUBLE	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
CIMO	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
CNP IMMOBILIER	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	EQUI Co-Ent	20,03	20,03	EQUI Co-Ent	20,87	20,87
LBP ACTIFS IMMO	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
OPCI AEP247	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
OPCI AEW IMCOM 1	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
OPCI AEW IMCOM 6	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
OPCI MTP INVEST	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
PB6				EQUI Co-Ent	20,47	20,47
SICAC	EQUI Co-Ent	40,88	40,88	EQUI Co-Ent	40,93	40,93
OUTLET INVEST	EQUI Co-Ent	40,86	40,86	EQUI Co-Ent	40,91	40,91

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PÔLE FINANCEMENT DES ENTREPRISES						
GROUPE BPIFRANCE						
BPIFRANCE Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT MEZZANINE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	33,00	33,00
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DAHER	EQUI Ent Ass	8,60	8,60	EQUI Ent Ass	8,60	8,60
EIFFAGE				EQUI Ent Ass	7,27	7,27
ERAMET				EQUI Ent Ass	12,94	12,94
ETI 2020	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI Ent Ass	13,23	13,23	EQUI Ent Ass	13,23	13,23
FCPR PART'COM	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFIA PRIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FFI 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 3 PRIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS A	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B PRIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FPMEI	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 5	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT RÉGIONS 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FSI ÉQUATION				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FSI PME PORTEFEUILLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FTICI	EQUI Co-Ent	47,56	47,56	EQUI Co-Ent	39,62	39,62
PART'COM				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOPROL	EQUI Ent Ass	9,37	9,37	EQUI Ent Ass	9,37	9,37
STConso (palier détenant STM consolidé à 28,69%)	EQUI Ent Ass	23,78	23,78	EQUI Ent Ass	19,81	19,81
TYROL ACQUISITION - Groupe TDF	EQUI Ent Ass	11,99	11,99	EQUI Ent Ass	11,99	11,99
CDCE-1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BPIFRANCE FINANCEMENT	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,30	45,30
ALSABAIL	EQUI Ent Ass	18,47	18,47	EQUI Ent Ass	18,44	18,44
AUXI-CONSEIL				EQUI Co-Ent	45,30	45,30
AUXI-FINANCES	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,30	45,30
BPIFRANCE RÉGIONS	EQUI Co-Ent	44,92	44,92	EQUI Co-Ent	44,85	44,85
COMPAGNIE AUXILIAIRE BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,30	45,30
FCT PROXIMITÉ PME				EQUI Co-Ent	22,65	22,65
GRAS SAVOYE BPIFRANCE	EQUI Ent Ass	15,43	15,43	EQUI Ent Ass	15,41	15,41
SCI BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,30	45,30
AUTRES ENTITÉS DU PÔLE FINANCEMENT DES ENTREPRISES						
QUALIUM INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
INNOVATION CAPITAL				GLOB	100,00	100,00
UNIVERS 12	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ÉLAN PME	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PÔLE IMMOBILIER & TOURISME						
IMMOBILIER						
HOLDCO SIIC				GLOB	100,00	75,07
GROUPE ICADE						
FONCIÈRE TERTIAIRE						
ICADE SA Siège social : 35, rue de la Gare 75019 Paris	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
GIE ICADE MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
LOGEMENT						
SCI PAYS DE LOIRE	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SAS SARVILEP	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SMDH	GLOB	100,00	39,10			
PARCS D'AFFAIRES						
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI BASSIN NORD	EQUI Co-Ent	50,00	19,54	EQUI Co-Ent	50,00	19,63
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI PDM 1	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI PDM 2	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
ICADE 3.0	GLOB	100,00	39,10			
BUREAUX						
ICADE TOUR EQHO	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	EQUI Co-Ent	33,33	13,03	EQUI Co-Ent	33,33	13,09
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI ICADE LÉO LAGRANGE	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI MORIZET	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI GASCOGNE				GLOB	100,00	39,27
SCI ÉVRY MOZART	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI LES TOVETS	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI POLICE DE MEAUX				GLOB	100,00	39,27
SCI BÂTIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	39,10	GLOB	100,00	39,27
FONCIÈRE SANTÉ						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	22,09	GLOB	100,00	22,19
VITALIA Expansion MCO Propco SAS	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
SCI MTS	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
SCI ST-LAZARE	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
VITALIA Développement MCO Propco SAS	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
SAS LA HAIE ST-CLAUDE	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
SCI DES PIFIERS	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
SCI DES ÉTATS-UNIS	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
CHP SAS	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
OCÉANE IMMOBILIÈRE SAS	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
VITALIA Santé MCO Propco SAS	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
SCI HONORÉ DE BALZAC	Absorption par SAS ICADE SANTÉ			GLOB	100,00	22,19
SASU GVM SANTÉ	GLOB	100,00	22,09	GLOB	100,00	22,19
PROMOTION						
PROMOTION LOGEMENT						
	105 Sociétés contrôlées			107 Sociétés contrôlées		
	73 Coentreprises			76 Coentreprises		
	19 Entreprises associées			19 Entreprises associées		
PROMOTION TERTIAIRE						
	14 Sociétés contrôlées			13 Sociétés contrôlées		
	23 Coentreprises			23 Coentreprises		
	1 Entreprise associée			2 Entreprises associées		
Activités abandonnées						
ICADE PROPERTY MANAGEMENT	Cession			GLOB	100,00	39,27
ICADE CONSEIL	Cession			GLOB	100,00	39,27
ICADE EXPERTISE	Cession			GLOB	100,00	39,27
ICADE ASSET MANAGEMENT	Cession			GLOB	100,00	39,27
IPISTA SAS	Cession			GLOB	100,00	39,27
ICADE TRANSACTIONS	Absorption			GLOB	100,00	39,27
GROUPE SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE						
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE						
Siège social : 100, avenue de France 75013 Paris	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AMPERE GESTION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ADOMA	EQUI Co-Ent	56,41	56,41	EQUI Co-Ent	56,31	56,31
FONDS DE LOGEMENT INTERMÉDIAIRE	EQUI Ent Ass	19,14	19,14	EQUI Ent Ass	19,14	19,14
ADESTIA	GLOB	100,00	100,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TOURISME						
GROUPE COMPAGNIE DES ALPES						
COMPAGNIE DES ALPES SA Siège social : 50-52, boulevard Haussmann 75009 Paris	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
HOLDING & SUPPORTS						
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	GLOB	100,00	39,18	GLOB	100,00	39,25
CDA DS	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
CDHA	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
INGELO	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
LOISIRS RE (Luxembourg)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL						
BY GRÉVIN (Suisse)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
CDA MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
CDA PRODUCTIONS	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
GRÉVIN MONTREAL INC (Canada)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
CDA BEIJING (Chine)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
GRÉVIN PRAGUE (République tchèque)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
MUSÉE GRÉVIN SEOUL (Corée du Sud)	GLOB	100,00	31,66	GLOB	100,00	31,72
DOMAINES SKIABLES						
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
DEUX ALPES LOISIRS SA (DAL)	GLOB	100,00	38,89	GLOB	100,00	38,96
SC2A	GLOB	100,00	38,89	GLOB	100,00	38,96
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE SA (DSF)	GLOB	100,00	32,04	GLOB	100,00	32,10
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI Ent Ass	20,00	7,92	EQUI Ent Ass	20,00	7,93
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI Ent Ass	20,00	7,92	EQUI Ent Ass	20,00	7,93
GROUPE COMPAGNIE DU MONTBLANC SA	EQUI Ent Ass	37,49	14,84	EQUI Ent Ass	37,49	14,86
MÉRIBEL ALPINA SAS	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
PIERRE ET NEIGE SA	GLOB	100,00	38,89	GLOB	100,00	38,96
SERRE CHEVALIER VALLEY SA (SCV)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
ADS	GLOB	100,00	38,49	GLOB	100,00	38,56
STÉ AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	32,03	GLOB	100,00	32,09
STÉ AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,81	GLOB	100,00	38,88
STÉ CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,31	GLOB	100,00	32,37
STÉ EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI Ent Ass	20,00	7,92	EQUI Ent Ass	20,00	7,93
STÉ EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,31	GLOB	100,00	32,36
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,79	GLOB	100,00	30,84
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
DESTINATIONS DE LOISIRS						
AVENIR LAND	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
CADEVI SAS	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
CDA BRANDS	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
ECOBIOGESTION SAS				GLOB	100,00	39,65
FRANCE MINIATURE	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
FUTUROSCOPE DESTINATION	GLOB	100,00	32,30	GLOB	100,00	32,33
PARC FUTUROSCOPE	GLOB	100,00	32,30	GLOB	100,00	32,33
GRÉVIN & CIE	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
FORT FUN (Allemagne)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
HARDERWIJK HELLENDORN HOLDING (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
MUSÉE GRÉVIN	GLOB	100,00	37,95	GLOB	100,00	38,02
CDA DL	GLOB	100,00	39,58			
PREMIER FINANCIAL SERVICES (Belgique)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
WALIBI WORLD (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
WALIBI HOLLAND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
WALIBI HOLIDAY PARK (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,58	GLOB	100,00	39,65
GROUPE SANTOLINE						
GROUPE SANTOLINE				EQUI Ent Ass	33,87	33,87
PÔLE INFRASTRUCTURE, TRANSPORT & ENVIRONNEMENT						
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI Ent Ass	49,00	49,00	EQUI Ent Ass	49,00	49,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	EQUI Ent Ass	33,20	33,20	EQUI Ent Ass	33,20	33,20
GROUPE EGIS						
EGIS SA Siège social : 11, avenue du Centre CS 30530 - Saint-Quentin-en-Yvelines 78286 Guyancourt Cedex	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
FRANCE						
ACOUSTB	GLOB	100,00	44,55	GLOB	100,00	44,49
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	ENT COMM	45,00	33,75	ENT COMM	45,00	33,70
ATELIER VILLES ET PAYSAGES	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
BUREAU TECHNIQUE MÉDITERRANÉE (BTM)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EASYTRIP France SAS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS AIRPORT OPÉRATION	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ASSET MANAGEMENT SOLUTIONS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS AVIA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS ANTILLES GUYANE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS CENTRE OUEST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS GRAND EST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS MANAGEMENT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS BÂTIMENTS NORD	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS RHÔNE-ALPES	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BÂTIMENTS SUD OUEST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONCEPT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	74,97	GLOB	100,00	74,88
EGIS CONSEIL BÂTIMENTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS EASYTRIP SERVICES SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS EAU	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,88
EGIS EXPLOITATION AQUITAINE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS France	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS HOLDING BÂTIMENT INDUSTRIE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDUSTRIES	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS INFORMATIQUE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PORTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS INVESTMENT PARTNERS - France (ex-EGIS Investment Partners)	GLOB	100,00	22,50	GLOB	100,00	37,64
ENGAGE	EQUI Ent Ass	25,00	18,75	EQUI Ent Ass	25,00	18,72
ENIA	EQUI Ent Ass	25,00	18,75	EQUI Ent Ass	90,00	18,72
GME IDEX/EGIS	ENT COMM	40,00	30,00	ENT COMM	40,00	29,95
ÉTUDES BÂTIMENTS INGÉNIERIE (EBI)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
INGESUD	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,87
KIWHI PASS SOLUTIONS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	EQUI Co-Ent	40,00	30,00	EQUI Co-Ent	40,00	29,95
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	52,49	GLOB	100,00	52,42
SEGAP SA	EQUI Ent Ass	50,00	37,49	EQUI Ent Ass	50,00	37,44
SEP A63				ENT COMM	80,00	59,90
SEP EGIS RAIL/ SETEC ITS	ENT COMM	70,00	52,49	ENT COMM	70,00	52,42
SEP NRL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
SINTRA	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,87
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,87
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
SOFREAVIA SERVICE SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,86
TOLLSYS	GLOB	100,00	52,49	GLOB	100,00	52,42
WIND-IT DÉVELOPPEMENT	EQUI Ent Ass	39,62	29,71	GLOB	50,00	37,44

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ÉTRANGER						
AERIA (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	35,00	26,25	EQUI Ent Ass	21,46	16,07
ARGE PPP FOE (Autriche)				ENT COMM	40,00	29,95
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI Ent Ass	20,00	15,00	EQUI Ent Ass	20,00	14,98
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI Ent Ass	5,00	3,75	EQUI Ent Ass	5,00	3,74
AUTOBAHN + SERVICES GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,17
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES) (Pologne)	EQUI Co-Ent	34,71	26,03	EQUI Co-Ent	34,71	25,99
BIKE U SP ZOO (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
CAOG AIRPORT OPÉRATIONS LTD (Chypre)	ENT COMM	36,00	27,00	ENT COMM	36,00	26,96
CONTIR SRL (Italie)	GLOB	100,00	51,33	GLOB	100,00	41,75
DES Autostrada Spain SL (Espagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
DES Srl (Italie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
EGIS ALGÉRIE SPA (Algérie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
IOSIS MAROC ZFT (Maroc)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BEIJING ENGINEERING CONSULTING (Chine)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS BULGARIE EAD (Bulgarie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	74,94	GLOB	100,00	74,83
EGIS DO BRASIL (Brésil)				GLOB	100,00	74,88
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDIA Consulting Engineers Private Limited (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS INDONESIA (Indonésie)	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	41,18
EGIS INFRAMAD (Madagascar)	GLOB	100,00	53,24	GLOB	100,00	53,16
EGIS INFRASTRUCTURE MANAGEMENT INDIA (Inde)				EQUI Co-Ent	44,00	32,95
EGIS INVESTMENT PARTNERS - A8 (Luxembourg)	GLOB	100,00	19,73	GLOB	100,00	19,71
EGIS INVESTMENT PARTNERS - INFRASTRUCTURE (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS INVESTMENT PARTNERS - M25 (Luxembourg)	GLOB	100,00	15,00	GLOB	100,00	14,98
EGIS INVESTMENT PARTNERS PHILIPPINES INC (Philippines)	GLOB	100,00	40,49	GLOB	100,00	40,44
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS KENYA (Kenya)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS LAGAN SERVICES (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
EGIS MONACO (Monaco)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PARKING SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	56,24	GLOB	100,00	74,88
EGIS POLAND SP ZOO (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS POLSKA INZYNIERIA Z ORGRANICZONAQ (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS CANADA INC (Canada)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS PROJECTS INCORPORATION (États-Unis)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL PTE (Singapour)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,88
EGIS RAIL THAÏLANDE (Thaïlande)	GLOB	100,00	44,99			
EGIS ROAD & TUNNEL OPERATIONS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION AUSTRALIA PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION INDIA (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION POLOGNE (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS TUNEL ISLETMECILIGI A.S. (ex-EGIS Road Operation Turquie) (Turquie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGISMEX (Mexique)	GLOB	100,00	44,99	GLOB	100,00	74,88
ENGLAND TIR SPA (Italie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS GEOPLAN PVT LTD (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
FULTON HOGAN EGIS (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,50			
GEBZE IZMIR (Turquie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,50	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
HeBra HOLDING GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,87
HELIOS (Angleterre)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI Ent Ass	20,00	15,00	EQUI Ent Ass	20,00	14,98
HOLDING ENGLAND TIR GROUP SPA (Italie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
ICTAS EGIS (Turquie)	EQUI Co-Ent	51,00	38,24			
IJSBREKER ICT BV (Pays-Bas)	EQUI Ent Ass	50,00	37,49	EQUI Ent Ass	49,99	37,44
INTERNATIONAL ADMINISTRATIEKANTOOR J.W. VERSLUIS N.V. (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99			
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
LEM ANTWERPEN (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
LEM OOSTENDE (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
EGIS ENGENHARIA E CONSULTORIA LTDA (ex-LENC) (Brésil)	GLOB	100,00	70,97	GLOB	100,00	71,62
M6 TOLNA USEMELTETO KFT (ex-M6 Tolna Exploitation Hongrie) (Hongrie)	GLOB	100,00	62,99	EQUI Co-Ent	52,00	38,94
MIDLINK M7/M8 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,17
NEW MOBILITY VENTURE (Pays-Bas)	EQUI Ent Ass	40,00	30,00	EQUI Ent Ass	40,00	29,95
NORTHLINK M1 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,17
PROJACS INTERNATIONAL B.S.C. (Bahreïn)	GLOB	51,00	38,24	GLOB	51,00	38,19
PROJACS INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT WILL (Koweït)	GLOB	51,00	38,24	GLOB	51,00	38,19
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	52,42
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	42,00	31,50	EQUI Co-Ent	42,00	31,45
SEMALY IRELAND (Irlande)				GLOB	100,00	74,88
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,88
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,88
SOUTHLINK N25 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,17

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TMC (Philippines)	EQUI Co-Ent	20,00	15,00	EQUI Co-Ent	34,00	25,46
TRANS CANADA FLOW TOLLING INC (Canada)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,44
TRANSPASS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
TRANSPASS SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
TRANROUTE UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
VAT SOLUTIONS Spa (Italie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
VERSLUIS INTERNATIONAL TAXES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,88
VIA4 SA (Pologne)	EQUI Co-Ent	45,00	33,75	EQUI Co-Ent	45,00	33,70
GROUPE TRANSDEV						
Transdev Group Siège social : 32, boulevard Gallieni 92130 Issy les moulineaux	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ALGÉRIE						
VEOLIA TRANSPORT PILOTE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ALLEMAGNE						
ALPINA IMMOBILIEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AHRWEILER VERKEHRS GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH IG	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BAYERISCHE REGIOBAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BUSTOURISTIK TONNE GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DEUTSCHE TOURING GMBH	EQUI Ent Ass	20,79	14,55	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
EISENBAHNWERKSTATT-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUROLINES FRANKFURT	EQUI Ent Ass	20,79	14,55	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
GRIENSTEIDL GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HABUS GMBH VERKEHRSBETRIEBE	EQUI Co-Ent	51,00	35,70	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	52,39	EQUI Co-Ent	37,42	37,42
KSA VERWALTUNG GMBH AUGSBURG	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
KSI GMBH & CO.KG AUGSBURG	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
MITTELREINISCHER VERKEHRBETRIEB GMBH	GLOB	100,00	63,00	EQUI Co-Ent	45,00	45,00
MOVE ON TELEMATIC SERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NASSAUISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NBRB TEILE UND LOGISTIKGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	46,69	EQUI Co-Ent	33,35	33,35
NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	59,50	EQUI Co-Ent	42,50	42,50
NORDDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	GLOB	100,00	45,50	EQUI Co-Ent	32,50	32,50
NORD-OSTSEE-BAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NORDWESTBAHN GMBH	GLOB	100,00	44,80	EQUI Co-Ent	32,00	32,00
NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTELREIN GMBH	GLOB	100,00	66,43	EQUI Co-Ent	47,45	47,45
OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGS GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OSTSEELAND VERKEHR GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PALATINA BUS GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PERSONENVERKEHR GMBH MÜRITZ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
R M V BETEILIGUNGS GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	35,00			
RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GMBH	EQUI Co-Ent	51,00	35,70	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	GLOB	100,00	39,20	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAX-BUS EILENBURGER BUSVERKEHR GMBH	GLOB	100,00	35,70	EQUI Co-Ent	28,00	28,00
SCHAUMBURGER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GMBH	GLOB	100,00	35,70	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TAETER-TOURS GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
TRANS REGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MITTELDEUTSCHLAND GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV TAUNUS GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NIEDERSACHSEN/WESTFALEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NORD GMBH	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV OSTWESTFALEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PERSONALSERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV REGIO GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV REGIO OST GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV RHEINLAND GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV RHEIN-MAIN GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SACHSEN-ANHALT GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV STADT GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SUD-WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SERVICE WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV VERTRIEB GMBH	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN-WESTERWALD GMBH	GLOB	100,00	34,30	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERKEHRSGESELLSCHAFT GÖRLITZ GMBH	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
WEST - BUS GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
WÜRTTEMBERGISCHE EISENBAHN-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUSTRALIE						
ACN 105 260 099	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BRISBANE FERRIES	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
BUSLINK VIVO PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
CONNEX MELBOURNE PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HARBOUR CITY FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
MAINCO MELBOURNE PTY LTD	EQUI Co-Ent	30,00	21,00	EQUI Co-Ent	15,00	15,00
METROLINK VICTORIA PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AUSTRALIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BRISBANE FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV FERRIES SYDNEY PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MAINTENANCE SERVICES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV MELBOURNE PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NSW PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NSW SOUTH PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV QUEENSLAND PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SOUTH WEST PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SYDNEY FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV SYDNEY PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV TSL PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV VICTORIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV WA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VIVO CONNECT PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTRICHE						
TRANSDEV ÖSTERREICH GMBH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BELGIQUE						
EUROLINES BELGIQUE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
WITTE KRUIS BELGIE BVBA	GLOB	100,00	59,89	EQUI Co-Ent	42,78	42,78
WITTE KRUIS BELGIË VZW	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CANADA						
CITYWAY CANADA	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV CANADA INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV QUEBEC, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SERVICES (CANADA) INC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
YORK BRT SERVICES I INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHILI						
REDBUS URBANO SA	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT CHILE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHINE						
ANQING ZHONGBEI BUS CO., LTD	EQUI Co-Ent	19,88	13,92	EQUI Co-Ent	9,94	9,94
HONG KONG ENGINEERING	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
HONG KONG TRAMWAYS LIMITED (MEE)	EQUI Ent Ass	49,50	34,65	EQUI Ent Ass	24,75	24,75
HUAIBEI ZHONGBEI BUS CO., LTD.	EQUI Co-Ent	14,01	9,81	EQUI Co-Ent	7,01	7,01
HUAINAN ZHONGBEI BUS CO., LTD				EQUI Co-Ent	11,20	11,20
NANJING ZHONGBEI	EQUI Co-Ent	26,95	18,87	EQUI Co-Ent	13,48	13,48
VEOLIA TRANSPORT CHINA LTD HK	GLOB	100,00	38,50	EQUI Co-Ent	27,50	27,50
VT RATP CHINA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
VT RATP CONSULTING CO. LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
COLOMBIE						
CITY MOVIL	EQUI Co-Ent	25,52	17,86	EQUI Co-Ent	12,76	12,76
CONEXION MOVIL	EQUI Co-Ent	33,40	23,38	EQUI Co-Ent	16,70	16,70
CIUDAD MOVIL	EQUI Co-Ent	38,50	26,95	EQUI Co-Ent	19,25	19,25
CORÉE						
SEOUL LINE 9	GLOB	100,00	30,80	EQUI Co-Ent	22,00	22,00
VEOLIA TRANSPORT KOREA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	27,50	27,50
VT RATP KOREA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CROATIE						
TOURING CROATIA	EQUI Ent Ass	20,79	14,55	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
ESPAGNE						
DETREN COMPANIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, S.L				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUROLINES PENINSULAR	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
TRANSDEV CATALUNYA				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MOVEBUS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
TENEMETRO, S.L	GLOB	100,00	42,00	EQUI Co-Ent	30,00	30,00
TRANSDEV ESPAÑA SLU	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CGT, S.A., CGEA CONNEX, S.A., MARFINA, S.L., ARANDE, S.L. Y SOLER & SAURET, S.A., UTE LEY 18/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	66,00	46,20	EQUI Co-Ent	33,00	33,00
DETREN COMPANIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, S.L., MARFINA, S.L. Y ARANDE, S.L., UTE, LEY 118/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	66,00	46,20	EQUI Co-Ent	33,00	33,00
VIAJES EUROLINES	EQUI Co-Ent	37,50	26,25	EQUI Co-Ent	18,75	18,75
VEOLIA TRANSPORTE ESPAÑA SLU	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ÉTATS-UNIS						
10-10 TAXI AR, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TAXI FL 1, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TAXI MN, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TAXI NY, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TAXI TX 1, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
10-10 TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AIRLINES ACQUISITION CO., INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ASSOCIATED CAB, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ATC PARTNERS LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ATC/VANCOM OF ARIZONA, LIMITED PARTNERSHIP	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BELLE ISLE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BLUE BOOTH INCORPORATED	GLOB	100,00	58,95	EQUI Co-Ent	42,11	42,11
BLUE VAN JV	GLOB	100,00	53,30	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BLUE VAN LEASING CORPORATION	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CENTRAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CENTURY CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHAMPION CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHECKER AIRPORT TAXI, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHECKER CAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHOICE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CIRCLE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CLASSIC CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CLEARWATER TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CLOUD 9 SHUTTLE, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COAST CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COLONIAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COLORADO CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPUTER CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CONNEX RAILROAD LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CORDIAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COLORADO TRANS MANAGEMENT, LLC	GLOB	100,00	70,00			
COLORADO AIRPORT SHUTTLE SERVICES, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DULLES TRANSPORTATION PARTNERSHIP	GLOB	100,00	42,00	EQUI Co-Ent	30,00	30,00
DHTC, LLC	GLOB	100,00	70,00			
ENVIRO CAB , LLC TX	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ENVIROCAB, LLC VIRGINIA	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF THE DISTRICT OF COLUMBIA	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GREEN TOMATO CARS DC, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GREEN TOMATO CARS VA, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HOUSTON O & M LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
INTELLIRIDE LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
JIMMY'S CAB, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KANSAS CITY SHUTTLE LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KANSAS CITY TAXI LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD LLC	GLOB	100,00	42,00	EQUI Co-Ent	30,00	30,00
MCLEAN CONSULTING, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MINI BUS SYSTEMS, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NATIONAL HARBOR TRANSPORTATION SERVICES LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OAK STREET SALES, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OLD DOMINION TRANSIT MANAGEMENT COMPANY				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PITTSBURGH CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE	GLOB	100,00	57,40	EQUI Co-Ent	41,00	41,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, LTD.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM BROKERAGE SERVICES, INC.				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF ASHEVILLE, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF ATTLEBORO, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF BOISE, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF CAPE COD, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF DUTCHESS COUNTY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF GEORGIA, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF JACKSON, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF RACINE, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF TUCSON, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF WAUKESHA, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM OF WILMINGTON, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTM PARATRANSIT OF TUCSON, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RAYRAY CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
COLORADO SPRINGS TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
REGIONAL TRANSIT AUTHORITY TRANSIT SERVICES, INC.				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SACRAMENTO TRANSPORTATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAFETY CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCOUT CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SE FLORIDA TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SECURE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SELECT CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SENTINEL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SERENE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SERVICE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SFO AIRPORTER, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK CHARTERS, INC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK LEASING LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHAMROCK TRANS LLC				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLE ASSOCIATES LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLE EXPRESS, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	GLOB	100,00	45,50	EQUI Co-Ent	32,50	32,50
SHUTTLEPORT CALIFORNIA LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT CONNECTICUT LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT DC LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT FLORIDA LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SKYLINE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SMARTER MOBILITY, LLC	GLOB	100,00	70,00			
SPENCER LEASING LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SPLIT	GLOB	100,00	59,50	EQUI Co-Ent	42,50	42,50
SUN TAXICAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUNRISE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPER SHUTTLE INTERNATIONAL INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERIOR CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ARIZONA, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ATLANTA, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE DALLAS FORT WORTH, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE FRANCHISE CORPORATION	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL DENVER, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LAS VEGAS, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LEASING, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LOS ANGELES, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE LOUISIANA, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF HOUSTON, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF MINNESOTA, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE OF PENNSYLVANIA, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE ORANGE COUNTY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE RALEIGH-DURHAM, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SUPERSHUTTLE SAN FRANCISCO, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERSHUTTLE TENNESSEE, INC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPERTAXI, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUPREME CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE	GLOB	100,00	59,50	EQUI Co-Ent	42,50	42,50
THE LIMO, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
THE YELLOW CAB COMPANY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BUS ON DEMAND LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTATION TECHNOLOGY SERVICES, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
UNIFIED DISPATCH, LLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION INC.				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, INC.	GLOB	100,00	49,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ON DEMAND INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NORTH AMERICA	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SERVICES INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
WASHINGTON SHUTTLE, INC.	GLOB	100,00	63,00	EQUI Co-Ent	45,00	45,00
WIER TRANSPORTATION	GLOB	100,00	34,30	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
YC HOLDINGS, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
YELLOW CAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
YELLOW CAB COMPANY OF PITTSBURGH	GLOB	100,00	70,00			
YELLOW CAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ZTRIP, INC.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
DANEMARK						
TOURING SCANDINAVIA	EQUI Ent Ass	20,79	14,55	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
FINLANDE						
AJELO	GLOB	100,00	59,50	EQUI Co-Ent	42,50	42,50
VEOLIA TRANSPORT ESPOO OY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV FINLAND OY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT TAMPERE OY				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT WEST OY				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
WESTERLINES AB OY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRANCE						
AÉRO PISTE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AÉROPASS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AIRCAR	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AIR PY	EQUI Ent Ass	24,50	17,15			
ALBATRANS	EQUI Ent Ass	57,55	40,29	EQUI Ent Ass	28,78	28,78
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	46,18	EQUI Co-Ent	32,98	32,98
ANTRAS HOLDING	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
ARY	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
ARTOIS GOHELLE	GLOB	100,00	70,00			
ATRIOM DE BEAUVAISIS	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
ATRIOM DU COMPIÉGNOIS	GLOB	100,00	67,13	EQUI Co-Ent	47,95	47,95
AUTOBUS AUBAGNAIS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOBUS AURÉLIENS	GLOB	100,00	48,77	EQUI Co-Ent	34,83	34,83
AUTOBUS DE L'ÉTANG	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AUTOCARS MARNE-LA-VALLÉE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS ALIZÉS	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
AUTOCARS DARCHE-GROS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS DE L'AVESNOIS	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
AUTOCARS MUSSO	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
AUTOCARS SABARDU	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS TOURNEUX	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUXERROIS MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BEAUVAISIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,98			
BESANÇON MOBILITÉ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BIÈVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BIO SERVICE LOGISTIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
BUS DE L'ÉTANG DE BERRE	GLOB	100,00	69,78	EQUI Co-Ent	49,85	49,85
BUS EST	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
C.A.P.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CABARO	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
CAP PAYS CATHARE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
CARBU WASH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CARS DU PAYS D'AIX	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CEA TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CFTA CENTRE OUEST	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
CFTA PUY-DE-DÔME	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CFTA RHÔNE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CFTA	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CHARTRES MOBILITÉ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	69,94	EQUI Co-Ent	49,96	49,96
CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
COMPAGNIE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUEST PARISIEN	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
CIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPAGNIE OCÉANE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPAGNIE DES PARCS ET DES PASSEURS DU MONT SAINT MICHEL	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
COMPAGNIE SAINT-QUENTINOISE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
CIOTABUS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CIRCUL AIR				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CITEBUS DES DEUX RIVES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CITRAM AQUITAINE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
CITRAM PYRÉNÉES	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
CITYWAY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COMPAGNIE FERROVIAIRE SUD FRANCE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CONNEX LOCATION CARS ET BUS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
COURRIERS DE LA GARONNE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VOYAGES CROLARD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CTPO	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
E.A.P	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ECAUXMOBILITÉ	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
ENEZ EDIG				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EQUIVAL SAS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ÉTABLISSEMENTS BREMOND FRÈRES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV ESPACES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EURE-ET-LOIR MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
EURL LITTORAL	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
EURL MÉDISUD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
EUROLINES FRANCE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CENTRALE DE RÉSERVATION EUROPE AUTOCAR	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FLEET ME	GLOB	100,00	66,52	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FOURAS AIX	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FNM2	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
FRIOUL IF EXPRESS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GREENTOMATOCARS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GREENTOMATOCARS LEASING	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GUICHARD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
IBERFRAN	EQUI Co-Ent	12,71	8,90	EQUI Co-Ent	6,36	6,36
IBEROLINES	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	12,71	12,71
INTERPISTE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
INTERVAL	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
JV VT RATP	Equi Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
KERDONIS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LAON MOBILITÉ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LAVAL U.P	GLOB	100,00	70,00			
LES AUTOBUS ARTÉSIENS	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
LES AUTOBUS DU FORT	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES AUTOCARS BLANCS				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES CARS ROSE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	GLOB	100,00	68,50	EQUI Co-Ent	48,93	48,93
LES COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	69,86	EQUI Co-Ent	49,90	49,90
LES COURRIERS DE SEINE-ET-OISE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES LIGNES DU VAR	GLOB	100,00	69,96	EQUI Co-Ent	48,97	48,97
LES RAPIDES DU VAL DE LOIRE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LES RUBANS BLEUS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
L'IMMOBILIÈRE DES FONTAINES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LITTORAL NORD AUTOCARS	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
MANU-PISTE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AUTOCARS MARTIN HAUTE TARENTEISE VOYAGES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MECA PISTE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MAINTENANCE, ÉTUDES ET RÉALISATIONS EN CIRCULATION URBAINE ET RÉGULATION	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MOBILITÉ ET SERVICES	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
MOBILITÉ LOGISTIQUE SANTÉ	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
ÉTABLISSEMENTS MONEGER ET COMPAGNIE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
MONTBLANC BUS	GLOB	100,00	52,42	EQUI Co-Ent	37,45	37,45
MOUV'IDÉES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MULHOUSE MOBILITÉS	GLOB	100,00	61,49	EQUI Co-Ent	43,92	43,92
N'4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	67,58	EQUI Co-Ent	48,27	48,27
TRANSPORTS DE TOURISME DE L'OcéAN	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
ODULYS	GLOB	100,00	38,50	EQUI Co-Ent	27,50	27,50
PASSAGERS PÔLE SERVICES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PAYS D'OC MOBILITÉS	GLOB	100,00	67,76	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PLATEFORME COMPTABLE IDF POLE 77	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PÔLE ILE-DE-FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PREVOST	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
PROGETOURS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PROXIWAY	GLOB	100,00	69,99	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RAMBOUILLET U.P	GLOB	100,00	70,00			
RAPIDES DE BOURGOGNE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RAPIDES DE CÔTE D'AZUR	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RAPIDES DU LITTORAL	GLOB	100,00	69,90	EQUI Co-Ent	49,93	49,93
TRANSDEV HAUTE SAVOIE	GLOB	100,00	70,00			
RHÔNEXPRESS MEE	EQUI Ent Ass	28,20	19,74	EQUI Ent Ass	14,10	14,10
RMTT - RÉGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	GLOB	100,00	49,98	EQUI Co-Ent	35,70	35,70
SOCIÉTÉ AÉROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
SAINT-BRIEUC MOBILITÉ				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAINT-QUENTIN MOBILITÉ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SANTÉ MOBILITÉ SERVICES	GLOB	100,00	49,00			
SARL DELEYROLLE AAAC	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL GETS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL LA BELLE AUTO	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL MARTEGALES	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL MIDI PROVENCE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL PATRICK	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL PONT DE L'ARC	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL PROVENCE SECOURS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL SE LA MIMETAINE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SARL SUD LOGISTIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SAS AUTONOMIE ET SANTÉ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS GENTY	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SAS HOLDING MIMETAINE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SCI LA MARE AU MOULIN	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI DU CLOS PIERVIL	GLOB	100,00	69,89	EQUI Co-Ent	49,92	49,92
SCI LE PRÉ BOUDROT	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
SCI LES MÉLÈZES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SEVM SAS	GLOB	100,00	70,00			
SOCIÉTÉ DE SERVICES ET D'EXPLOITATION DE GARES ROUTIÈRES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAEM DES AUTOCARS ET AUTOBUS AUNIS ET SAINTONGE	EQUI Co-Ent	49,98	34,99	EQUI Co-Ent	24,99	24,99
SENONAIS MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
S.E.R.I 49	GLOB	100,00	69,57	EQUI Co-Ent	49,69	49,69
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE TRANSPORTS ET DE REPARATIONS AUTOMOBILES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SITE.OISE	GLOB	100,00	46,20	EQUI Co-Ent	33,00	33,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SNC MASSILIA	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SNEG - SOCIÉTÉ NIÇOISE D'ENLÈVEMENT ET DE GARDIENNAGE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
NORMANDIE VOYAGES	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
SOCIÉTÉ NOUVELLE CPL	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'AÉROPORT DE LA RÉGION DE LILLE	EQUI Ent Ass	34,00	23,80	EQUI Ent Ass	17,00	17,00
SOLEA	GLOB	100,00	61,48	EQUI Co-Ent	43,92	43,92
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION NIÇOISE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION CHALONNAISE	GLOB	100,00	56,00	EQUI Co-Ent	40,00	40,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS DE L'OUEST PAYS DE LA LOIRE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BASSIN CHELLOIS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE CALAIS ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE DUNKERQUE ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D'ANNONAY DAVEZIEUX ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	66,57	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX DE LA RÉUNION				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX DU GARD	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
STÉ DES TRANSPORTS DEP DU LOIR-ET-CHER	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BRIANÇONNAIS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION THONONNAISE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS AUTOMOBILES ET DE VOYAGES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS URBAINS DE DIEPPE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUD CARS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUD EST MOBILITÉS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SURESNES U.P	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV EXPRESS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV EXPRESS RHÔNE-ALPES AUVERGNE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV EXPRESS SUD OUEST	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NANCY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ICM	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION MESSINE	EQUI Ent Ass	39,96	27,97	EQUI Ent Ass	19,98	19,98
TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION AVIGNONNAISE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS EN COMMUN D'ORANGE	GLOB	100,00	35,70	EQUI Co-Ent	25,50	25,50
THELLO				EQUI Ent Ass	16,67	16,67
TIPS	GLOB	100,00	65,10	EQUI Co-Ent	46,50	46,50
TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	24,50	24,50
TPMR STRASBOURG (MOBISTRAS)	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TPMR TOULOUSE	GLOB	100,00	69,96	EQUI Co-Ent	49,97	49,97
TPMR TOURS	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSPORTS RAPIDE AUTOMOBILE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRAFFIC AIR SERVICES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANS PROVENCE	GLOB	100,00	69,67	EQUI Co-Ent	49,76	49,76
TRANS VAL DE FRANCE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANS VAL-D'OISE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSAMO	GLOB	100,00	66,54	EQUI Co-Ent	47,53	47,53
TRANSOVOIE	GLOB	100,00	69,65	EQUI Co-Ent	49,75	49,75
TRANSDEV BUSINESS INFORMATION SOLUTIONS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT CARCASSONNE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT DE NIMES				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT PERPIGNAN	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT TRANSIT	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AÉROPORT LIAISONS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AGGLOMÉRATION DE BAYONNE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ALPES-MARITIMES	GLOB	100,00	69,98	EQUI Co-Ent	49,93	49,93
TRANSDEV ARLES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV AUVERGNE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BRIVE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV CHAMBÉRY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV DAUPHINÉ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV DU MARSAN	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ÉQUIPAGES				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV EST	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV EXPRESS GRAND OUEST	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV EUROLINES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV FOGÈRES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV GRAND EST	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSDEV IDF CSP CONTRÔLE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ISTRES	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSDEV LOCATION DE VEHICULE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV LYS	GLOB	100,00	70,00			
TRANSDEV MARITIME	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MÉDITERRANÉE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MONTPELLIER	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NORD-EST				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV OUTRE MER	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ON DEMANDE France	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PARIS SUD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PAYS ROCHFORTAIS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PICARDIE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSDEV POITOU-CHARENTES	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSDEV RAIL	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV RHÔNE-ALPES INTERURBAIN	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSDEV ROANNE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV ROYAN ATLANTIQUE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SAINT DIZIER	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SHUTTLE FRANCE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV SUD-OUEST	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV STATIONNEMENT	GLOB	100,00	70,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV URBAIN	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV URBAINS DU VALENCIENNOIS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV VALENCE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV LIGNES VOSGES	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSÉVRY	EQUI Ent Ass	44,37	31,06	EQUI Ent Ass	22,18	22,18
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS BERARD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSPORTS DU VAL DE SEINE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
TRANSPORTS DU VAL-D'OISE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS LIBOURNAIS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION STÉPHANOISE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
URBIS PARK SERVICES SAS	GLOB	100,00	70,00			
VAD	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
VAL D'EUROPE AIRPORT	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VAROISE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VE AIRPORT	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VELOWAY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA EDF NICE AUTO PARTAGE	EQUI Co-Ent	69,98	48,99	EQUI Co-Ent	34,95	34,95
VEOLIA TRANSPORT ALGÉRIE				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SIÈGE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VILLENEUVE MOBILITÉ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VISUAL	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VOYAGE ET TRANSPORTS DE NORMANDIE	GLOB	100,00	69,97	EQUI Co-Ent	49,98	49,98
VEOLIA TRANSPORT BORDEAUX	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GUERNESEY						
CAMELBACK INSURANCE LIMITED GUERNISAY	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
INDE						
METRO ONE OPERATION	GLOB	100,00	26,95	EQUI Co-Ent	19,25	19,25
VTR INDIA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	25,00	25,00
IRLANDE						
VEOLIA TRANSPORT DUBLIN LIGHT RAIL LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT IRELAND LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VT IRELAND BUS LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ISRAEL						
VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LUXEMBOURG						
TRANSDEV RÉ	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MAROC						
TRAMWAY DE RABAT	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
NOUVELLE-CALÉDONIE						
CARSUD SA (MEE)	EQUI Ent Ass	27,96	19,57	EQUI Ent Ass	13,98	13,98
NOUVELLE-ZÉLANDE						
TRANSDEV AUCKLAND LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NEW ZEALAND LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV WELLINGTON LTD	GLOB	100,00	70,00			
PAYS-BAS						
ABEL TECHNOLOGIE B.V	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
ACM OPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
BEDRIJFSVERVOER LIMBURG BV	EQUI Co-Ent	21,60	15,12	EQUI Co-Ent	10,80	10,80
CONEXXION MULTIMODAL BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION AMBULANCE SERVICES BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION AMBULANCEDIENSTEN BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION AMBULANCEZORG BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION FINANCE BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION NEDERLAND NV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION OPENBAAR VERVOER NV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION RETAIL BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION TAXI SERVICES BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION TOURS BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION VLOOT BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CONNEXXION WATER BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
COOPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING HAAGLANDEN U.A.	EQUI Ent Ass	21,60	15,12	EQUI Ent Ass	10,80	10,80
COOPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING KENNEMERLAND	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	21,61	21,61
CTS NOORD BV	EQUI Ent Ass	44,08	30,86	EQUI Ent Ass	22,04	22,04
CV ACTIVA WEERT				EQUI Co-Ent	42,78	42,78
CXX AMBULANCE				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CXX HQ				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CXX PUBLIC TRANSPORT				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CXX TAXI				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
CXX TOURS				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
DE GROOTH VERVOER BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
EUROLINES NETHERLANDS NV	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FOUNDATION AMBULANCEZORG NOORD OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
GVU NV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
HEART SAFE LIVING BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
HERMES GROEP NV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
HERMES OPENBAAR VERVOER BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
OMNITAX BV	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
OV REGIO LJSSELMOND BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
PERSONENVERVOER GRONINGEN BV	EQUI Co-Ent	28,80	20,16	EQUI Co-Ent	14,40	14,40
PERSONENVERVOER VAN DIJK DELFTZIJL BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
REGIONALE AMBULANCEDIENST NOORD-WEST VELUWE				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
REISINFORMATIEGROEP BV	EQUI Ent Ass	28,36	19,85	EQUI Ent Ass	14,18	14,18
ROLINE	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	21,61	21,61
STAN ECOZORG B.V.	GLOB	100,00	60,49			
STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
STICHTING AMBULANCE NOORD EN OOST GELDERLAND				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT BV	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TAXIBERDRIJF BEDUM BV				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
TBC HOLDING B.V.	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
TECHNO SERVICE NEDERLAND NV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
TEGEARRE HOLDING BV				EQUI Co-Ent	43,21	43,21
VEOLIA TRANSPORT BRABANT N.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND HOLDING B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND O.V. B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT NEDERLAND PV B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT RAIL B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VERENIGING AMBULANCE ZORG	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	21,61	21,61
VT LIMBURG PERSONEELSVOORZIENING B.V.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
WITTE KRUIS AMBULANCEZORG BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
WITTE KRUIS HOLDING BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
WITTE KRUIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	43,21	43,21
WKA ZEELAND	GLOB	100,00	60,49			
PORTUGAL						
AUTO-PENAFIEL, LDA (ROCALDAS)	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	12,71	12,71
AUTO VIACAO AVEIRENSE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CAIMA TRANSPORTES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPS TRANSPORTES	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	12,71	12,71
IBERO EUROSUR S.L.	EQUI Ent Ass	25,10	17,57	EQUI Ent Ass	12,55	12,55
INTERCENTRO	GLOB	100,00	34,47	EQUI Co-Ent	24,62	24,62
INTERGALIZA	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	12,71	12,71
INTERNORTE	GLOB	100,00	35,59	EQUI Co-Ent	25,42	25,42
TRANSDEV INTERIOR 5 (ex-JOALTO RB)	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
MINHO BUS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NORTE (ex-MONDINENSE)	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RODOIARIA DA BEIRA LITORAL	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RODOVIARIA DE ENTRE D'OURO E MINHO	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RODOIARIA DO TEJO	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	12,71	12,71
TRANSDEV DOURO	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31.12.2016			31.12.2015		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV MOBILIDADE	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PORTO	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RÉPUBLIQUE DE SERBIE						
TOURING SERBIA	EQUI Ent Ass	20,79	14,55	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
REPUBLIQUE TCHÈQUE						
TOURING BOHEMIA	EQUI Ent Ass	20,79	14,55	EQUI Ent Ass	10,39	10,39
VEOLIA EUROLINES CZ A.S.	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
RÉUNION						
TRANSDEV SERVICES RÉUNION	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ROYAUME-UNI						
BLAZEFIELD BUSES	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BURNLEY & PENDLE TRAVEL LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CABFIND LTD	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CCH AVIATION LOGISTICS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CONNEX JERSEY				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
CONNEX SOUTH EASTERN	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GREEN TOMATO CARS	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
LANCASHIRE UNITED LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV BLAZEFIELD LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV LONDON LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV NORTHERN BLUE LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRANSDEV YORK LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
TRIDENT HERITAGE LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
YORKSHIRE COASTLINER LIMITED	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SUÈDE						
AB GÖTEBORGS-STYRSÖ SKÅRGÅRDSTRAFIK	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BUSSDEPÅN I KRISTIANSTAD AB	EQUI Ent Ass	43,00	30,10	EQUI Ent Ass	14,50	14,50
FAC FLYGBUSSARNA AIRPORT COACH	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
KB BUSSNINGEN	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PTG CHARTER AB	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SVERIGE AB	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
VEOLIA TRANSPORT SWEDEN HOLDING AB	GLOB	100,00	70,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00

Méthodes de consolidation :

GLOB : Intégration globale

EQUI Co-Ent : Mise en équivalence de coentreprise

EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée

ENT COMM : Entreprise commune.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- ◆ le contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications spécifiques des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Le groupe Caisse des dépôts et consignations procède à des tests des dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites aux paragraphes III. 2 et III. 8 de la note « 1 - Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » de l'annexe. Ces tests ont conduit à la constatation de dépréciations (notes 3.10 et 3.12 de l'annexe).

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et paramètres utilisés ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations et nous nous sommes assurés du caractère approprié de la présentation qui en est faite dans les notes annexes aux états financiers mentionnées ci-dessus.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente (paragraphe III.1.2 de la note « 1 - Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe » et notes 2.4 et 3.3 de l'annexe) :

- ◆ pour les instruments de capitaux propres en cas de diminution significative ou durable de leur valeur ;
- ◆ pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré. Nous avons examiné le processus d'identification des indices de perte de valeur ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Comme indiqué dans le paragraphe 1. Prêts à taux zéro du fonds d'épargne de la note « Faits marquants » et dans les notes 2.5, 3.4 et 3.17 de l'annexe, la Section générale a financé et bonifié des prêts mis en place par le fonds d'épargne. Nous avons examiné le traitement comptable retenu dans les comptes et revu les modalités de détermination de la charge afférente à ces opérations dans les comptes 2016.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



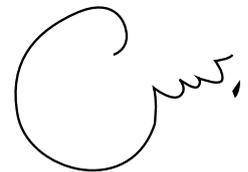
Patrice Morot



Cyrille Dietz



Charles de Boisriou



Gilles Rainaut

Rémunération des dirigeants du groupe Caisse des Dépôts

125

Rémunération des directeurs
de l'Établissement public membres
du comité de direction du Groupe

125

Rémunération du directeur général
de la Caisse des Dépôts

126

Rémunération des dirigeants
de filiales, membres du comité
de direction du Groupe

Rémunération des directeurs de l'Établissement public* membres du comité de direction du Groupe au 31.12.2016

Total des parts fixes ⁽¹⁾ de rémunération 2016 en année pleine	3 530 929
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération en cible au titre de l'exercice 2016 ⁽²⁾	725 278
Total des parts variables ⁽¹⁾ de rémunération versées au titre de l'exercice 2016 ⁽²⁾	701 723
Total des avantages en nature au titre de l'exercice 2016 ⁽²⁾	23 512
Effectif	15

Données en euros bruts.

(1) Terminologie du code AFEP-MEDEF ;

(2) Données *pro rata temporis*.

*Hors directeur général.

Modalités de détermination de la part variable

Les modalités de détermination de la part variable tiennent compte de standards propres à la Caisse des Dépôts. Cette part variable peut par exception être différente en fonction du parcours et des compétences spécifiques du directeur. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés chaque année sont adaptés à chacune des directions concernées et résultent de la lettre-contrat d'objectifs qui est déterminée pour chaque direction entre le directeur général et le directeur concerné. Un volet managérial figure systématiquement dans les objectifs fixés.

Rémunération du directeur général de la Caisse des Dépôts au 31.12.2016

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2016 en année pleine	Rémunération variable au titre de l'exercice 2016			Indemnité de départ : situation au 31.12.2016	Compléments de retraite : situation au 31.12.2016	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2016	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2016	Jetons de présence au titre de l'exercice 2016	Avantages en nature au titre de l'exercice 2016
	Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution						
342 638		néant		néant	néant	néant	néant	néant	néant

Données en euros bruts.

Modalités de détermination de la part variable

Le directeur général n'a pas de part variable.

Rémunération des dirigeants de filiales, membres du

Filiale	Nom et fonction	Capital détenu par la CDC au 31.12.2016	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2016	Rémunération variable au titre de l'exercice 2016	
				Montant maximal	Montant versé
Bpifrance	Nicolas DUFOURCQ, directeur général	50,00 %	400 000	50 000	50 000 ⁽¹⁾
CDC Biodiversité	Laurent PIERMONT, président	100,00 %	200 000	70 000	65 100
CDC International Capital	Laurent VIGIER, président-directeur général	100,00 %	250 000	75 000	72 375
CNP Assurances	Frédéric LAVENIR, directeur général	40,88 %	400 000	50 000	47 961 ⁽²⁾
Compagnie des Alpes ⁽³⁾	Dominique MARCEL, président-directeur général	39,58 %	360 000	180 000	180 000
Egis	Nicolas JACHIET, président-directeur général	74,99 %	305 790	137 606	107 883
Icade	Olivier WIGNIOLLE, directeur général	39,10 %	400 000	50 000	48 750
Qualium Investissement	Jean EICHENLAUB, président	100,00 %	290 000	145 000	139 925
SCET	Stéphane KEITA, président-directeur général	100,00 %	260 000	91 000	79 352
SNI	André YCHE, président du directoire	100,00 %	325 000	110 000	110 000
Société Forestière	Gilles SEIGLE, président-directeur général	49,96 %	287 400	100 590	98 578 ⁽¹⁾
Transdev	Thierry MALLET, président-directeur général	70,00 %	400 000	50 000	13 120 ⁽⁴⁾

Rémunération en année pleine, en euros bruts.

* L'indemnité de rupture n'a pas vocation à être versée lorsque le dirigeant fonctionnaire est réintégré dans son corps d'origine.

(1) Montant en attente d'approbation ;

(2) Conformément à la politique de rémunération de CNP Assurances, 60 % de la somme de 47 961 euros seront payés en 2017, puis 20 % en 2018, 10 % en 2019 et 10 % en 2020 ;

(3) Pour la Compagnie des Alpes, les données concernent l'exercice 2015-2016 ;

(4) Prise de fonctions le 9 septembre 2016. Le montant indiqué correspond à un taux de versement de 84,1% *pro rata temporis*.

NA : non applicable.

comité de direction du Groupe au 31.12.2016

Rémunération variable au titre de l'exercice 2016		Indemnité de départ : situation au 31.12.2016 *	Compléments de retraite : situation au 31.12.2016	Conformité aux recommandations AFEF/MEDEF (pour les sociétés cotées)	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2016	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2016	Jetons de présence au titre de l'exercice 2016
Critères d'attribution							
Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs						
60%	40%	non	non	NA	non	non	non
45%	55%	non	non	NA	non	non	non
50%	50%	oui	non	NA	non	non	non
50%	50%	non	non	oui	non	non	non
50%	50%	oui	oui, à cotisations définies et à prestations définies	oui	non	non	non
60%	40%	oui	non	NA	non	non	non
50%	50%	oui	non	oui	non	non	non
50%	50%	oui	non	NA	non	non	non
30%	70%	non	non	NA	non	non	non
50%	50%	oui	oui, à cotisations définies	NA	non	non	non
55%	45%	oui	non	NA	non	non	non
60%	40%	oui	oui, à cotisations définies	NA	non	non	non

Comptes annuels de la Section générale au 31.12.2016

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 15 mars 2017

130

Bilan

131

Hors-bilan

132

Compte
de résultat

133

Notes annexes
aux états
financiers

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan.....	130
Hors-bilan.....	131
Compte de résultat.....	132

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	133
2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....	135
3. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	140
3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	140
3.2 - Opérations avec la clientèle.....	141
3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille.....	142
3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	142
3.3.2 - Éléments complémentaires.....	143
3.4 - Participations.....	144
3.4.1 - Principales participations.....	144
3.4.2 - Mouvements.....	144
3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles.....	145
3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	145
3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	146
3.8 - Opérations avec la clientèle.....	146
3.9 - Dettes représentées par un titre.....	147
3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers.....	148
3.11 - Provisions.....	148
3.12 - Variation des capitaux propres.....	149
3.13 - Risques de crédit.....	149
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit.....	149
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle.....	150
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	151
3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir.....	151
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	152

4. NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN.....	153
4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises.....	153
4.2 - Instruments financiers à terme.....	154
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme.....	154
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle.....	155
4.2.3 - Ventilation par devise.....	155
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des <i>swaps</i> de taux.....	156
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	156
5. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT.....	157
5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	157
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle.....	157
5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	158
5.4 - Autres intérêts et assimilés.....	158
5.5 - Revenus des titres à revenu variable.....	159
5.6 - Produits et charges de commissions.....	160
5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	160
5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	161
5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets.....	161
5.10 - Produits et charges générales d'exploitation.....	162
5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation.....	162
5.10.2 - Effectifs rémunérés.....	163
5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	164
5.12 - Coût du risque.....	164
5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	164
5.14 - Charge d'impôt.....	164
6. NOTES SPÉCIFIQUES.....	165
6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir.....	165
6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur.....	166

États financiers sociaux

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		48 953	36 952
Caisse, banques centrales		7 647	33
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	28 774	26 309
Créances sur les établissements de crédit	3.1	12 532	10 610
Opérations avec la clientèle	3.2	3 287	8 289
Comptes ordinaires débiteurs		348	422
Autres concours à la clientèle à terme		2 939	7 867
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	50 355	52 153
Obligations et autres titres à revenu fixe		36 804	39 028
Actions et autres titres à revenu variable		13 551	13 125
Participations	3.4	22 124	21 438
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	3 579	3 488
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	10 071	11 012
Total Actif		138 369	133 332
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	5 296	4 795
Banques centrales		2	
Dettes envers les établissements de crédit à vue		2 320	3 463
Dettes envers les établissements de crédit à terme		2 974	1 332
Opérations avec la clientèle	3.8	58 743	55 130
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		46 856	47 047
Autres dettes envers la clientèle		11 887	8 083
Dettes représentées par un titre	3.9	39 070	40 101
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	13 013	12 050
Provisions	3.11	734	503
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	20 956	20 196
Réserves et autres		19 733	19 056
Résultat de l'exercice		1 223	1 140
Total Passif		138 369	133 332

Hors-bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	12 481	11 708
En faveur d'établissements de crédit	8 345	7 159
En faveur de la clientèle	4 066	4 492
Engagements de financement douteux	70	57
Engagements de garantie	4 053	5 306
D'ordre d'établissements de crédit	2 091	3 455
D'ordre de la clientèle	1 962	1 851
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	24 227	22 906
Reçus d'établissements de crédit	24 227	22 906
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	11 849	11 867
Reçus d'établissements de crédit	8 993	9 433
Reçus de la clientèle	2 034	1 614
Reçus de l'État et assimilés	822	820
Engagements sur titres		
Titres à recevoir ⁽¹⁾	3 197	1 068
Titres à livrer		9
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	21 218	20 616
Autres engagements reçus	53	50

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises sont décrits dans la note 4.1 et les instruments financiers à terme sont décrits dans la note 4.2.

(1) Dont au 31 décembre 2016, 1 615 M€ de titres à recevoir dans le cadre de l'accord engageant pour un partenariat de long terme avec RTE (cf. faits marquants).

Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés		1 789	1 858
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	205	181
Opérations avec la clientèle	5.2	139	166
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	909	1 021
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	536	490
Intérêts et charges assimilées		(1 101)	(1 166)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	9	(4)
Opérations avec la clientèle	5.2	(319)	(378)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(523)	(500)
Autres intérêts et charges assimilées	5.4	(268)	(284)
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 229	1 300
Commissions (produits)	5.6	10	16
Commissions (charges)	5.6	(34)	(32)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.7	(16)	29
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	466	157
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	(249)	(78)
Produit net bancaire		2 094	2 084
Charges générales d'exploitation	5.10	(434)	(415)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(112)	(107)
Résultat brut d'exploitation		1 548	1 562
Coût du risque	5.12	1	(2)
Résultat d'exploitation		1 549	1 560
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	57	(66)
Résultat courant avant impôt		1 606	1 494
Charge d'impôt	5.14	(383)	(354)
Résultat net		1 223	1 140

Notes annexes aux états financiers

1 - Environnement économique, événements marquants de la période et postérieurs à la clôture

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 2016

I - Contexte macroéconomique

La croissance mondiale est peu dynamique. La situation des économies émergentes semble moins préoccupante, à la faveur de la stabilisation du marché des matières premières et, jusqu'à présent, de la maîtrise des risques qui pèsent sur l'économie chinoise. Deux chocs de 2016 vont avoir des implications pour les prochaines années : le « Brexit » s'il se concrétise comme prévu par l'activation de l'article 50, pourrait sensiblement perturber la croissance britannique à moyen terme. Aux États-Unis, le résultat de l'élection présidentielle constitue une nouvelle donne avec des mesures économiques qui, dès 2017, pourraient modifier les anticipations de croissance et surtout d'inflation.

En France, le scénario de poursuite de reprise sans accélération notoire s'est confirmé. La croissance est de 1,1% sur 2016 contre 1,3% en 2015. La reprise change petit à petit de nature : tirée dans un premier temps par les facteurs exogènes (dépréciation de l'euro, baisse des taux d'intérêt, allègement de la facture énergétique), elle devient de plus en plus autonome, comme en témoignent la reprise de l'investissement et les créations d'emploi. L'inflation, négative dans le courant du premier semestre du fait de la baisse des prix énergétiques, s'est redressée pour atteindre 0,6% en 2016.

II - Marchés financiers

Sur les marchés financiers, le premier semestre 2016 a été marqué par deux phases de volatilité :

- ◆ en début d'année, les doutes sur la croissance chinoise, le manque de maîtrise du dégonflement de la bulle actions locale et le manque de visibilité sur l'orientation du yuan ont inquiété les investisseurs ;

- ◆ en juin, des tensions des conditions monétaires et financières sont apparues en amont du référendum sur le « Brexit ».

Le second semestre 2016 aura été atypique au regard de la hausse de l'incertitude qui s'est fait jour : i) les conséquences du référendum sur le « Brexit », cet été, ont au final été limitées et circonscrites au marché britannique, ii) la surprise du résultat de l'élection présidentielle en novembre, qui rompt avec la continuité donc accroît l'incertitude, a été accueillie, malgré tout, par une hausse de l'appétit des investisseurs pour le risque et iii) l'issue du référendum italien, entraînant la démission du président du Conseil, a eu des conséquences négatives limitées aux actifs italiens (secteur bancaire, prime souveraine italienne).

2.1 - Marché monétaire : des taux plus bas

Constatant que l'inflation à moyen terme serait éloignée de sa cible, la BCE a pris une série de mesures début mars 2016 : les taux directeurs ont été abaissés afin de réduire le coût d'accès à la liquidité des banques. Le taux de la facilité de dépôt, déjà en territoire négatif, a été porté à -0,4% et le taux de refinancement à 0,0%. En complément, seront menées quatre opérations de refinancement à long terme (quatre ans) pour les banques

(TLTRO II) à des taux bas. Ce contexte de liquidités abondantes explique que les taux monétaires soient restés négatifs en 2016. Le taux Euribor 3 mois s'est détendu de 19 points de base (pb) en 2016, finissant l'année à -0,3%.

2.2 - Marché obligataire souverain : les taux longs ont atteint leur plus bas historique

La BCE a accru, en mars, ses interventions sur le marché obligataire par création monétaire. Le programme d'achat mensuel est passé de 60 à 80 Md€ dès le mois d'avril. Associé à la hausse de la perception du risque (avec « Brexit »), cela explique le reflux du taux OAT 10 ans de 0,99% fin 2015 à 0,09% début juillet 2016. Le taux OAT 10 ans a augmenté dans la deuxième partie de l'année tout d'abord sous les effets de l'absence de conséquence massive du « Brexit » sur les marchés financiers. Ensuite, à la rentrée, la hausse s'est poursuivie en raison :

- ◆ de facteurs européens pour moitié (hausse des primes d'inflation, logique vu les niveaux initialement trop bas, et anticipations de moindre accommodation à venir de la BCE) ;
- ◆ pour moitié de facteurs américains haussiers avec les risques inflationnistes (corrélation des taux longs européens aux taux longs américains).

Au total, le taux OAT 10 ans finit l'année à 0,7%, recul de 30 pb sur l'année 2016.

2.3 - Marché actions : résilience face à l'incertitude

Le marché actions a été marqué par beaucoup de volatilité dans la première partie de l'année : les doutes sur la croissance chinoise, qui ont inquiété les investisseurs, puis en juin, le « Brexit », a engendré des corrections temporaires du marché. Par la suite, le CAC 40 a été influencé positivement par l'élection américaine. La réaction du marché actions à la hausse de l'incertitude que représente cette élection a surpris tous les observateurs. Habituellement, face à un choc d'incertitude, les investisseurs réallouent, en effet, défensivement leur portefeuille au détriment des actifs risqués (baisse des actions) et les primes de risque augmentent. Le marché a cette fois « acheté » les bonnes nouvelles pro-croissance, en ignorant les mesures qui potentiellement freineraient l'activité et en reléguant au second plan la hausse des taux sans risque et l'appréciation du dollar. Les investisseurs tablent également sur le rapatriement d'une partie des 2 400 Md\$ de profits des entreprises américaines à la faveur d'un taux fiscal préférentiel. Une partie de ces capitaux seront consacrés aux dividendes et aux rachats d'actions : les investisseurs se positionnent donc pour en profiter. L'indice CAC 40 s'est apprécié dans le sillage de la bourse américaine. Au total, le CAC 40 a progressé de 4,9% sur l'année 2016.

Variation des indices actions

	2013	2014	2015	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4
France	18,0%	-0,5%	8,5%	-5,4%	-3,4%	5,0%	9,3%
Allemagne	25,5%	2,7%	9,6%	-7,2%	-2,9%	8,6%	9,2%
Espagne	21,4%	3,7%	-7,2%	-8,6%	-6,4%	7,5%	6,5%
Italie	16,6%	0,2%	12,7%	-15,4%	-10,8%	1,3%	17,3%
Portugal	16,0%	-26,8%	10,7%	-5,5%	-11,3%	3,2%	1,8%
Royaume-Uni	14,4%	-2,7%	-4,9%	-1,1%	5,3%	6,1%	3,5%
États-Unis	29,6%	11,4%	-0,7%	0,8%	1,9%	3,3%	3,3%
Japon	56,7%	7,1%	9,1%	-12,0%	-7,1%	5,6%	16,2%
Hong Kong	2,9%	1,3%	-7,2%	-5,2%	0,1%	12,0%	-5,6%
Brésil	-15,5%	-2,9%	-13,3%	15,5%	2,9%	13,3%	3,2%
México	-2,2%	1,0%	-0,4%	6,8%	0,2%	2,8%	-3,4%
Russie	2,0%	-7,1%	26,1%	6,2%	1,1%	4,6%	12,9%

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

III - Prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Suite à l'annonce, lors de la journée du bicentenaire de la Caisse des Dépôts du 12 janvier 2016 par le président de la République, de la mise en place par le fonds d'épargne de prêts à taux zéro en faveur des organismes de logement social et du secteur public local, deux dispositifs innovants ont été mis en place par la Caisse des Dépôts :

- ◆ « des prêts « haut de bilan » viennent compléter l'action du gouvernement pour sécuriser le financement du logement social. Ils permettront d'accompagner la mutation du parc social, de renforcer le soutien à la rénovation et d'encourager la production d'un habitat durable » ;
- ◆ des prêts « croissance verte » à taux zéro en faveur de la réhabilitation des bâtiments publics des collectivités territoriales afin de renforcer la capacité de la Caisse des Dépôts à répondre aux problématiques variées d'aménagement du territoire.

Ces dispositifs sont financés et bonifiés par la Section générale, le coût de cette opération s'élève à 211 M€ en 2016.

IV - Transdev : finalisation de l'accord sur l'actionnariat entre le groupe Caisse des Dépôts et Veolia

La Caisse des Dépôts et Veolia ont finalisé le 21 décembre 2016 l'accord de réorganisation actionnariale et de désengagement de Veolia de la société Transdev Group (Transdev) dont le projet avait été annoncé le 29 juillet 2016.

La première étape de l'accord, au titre de laquelle la Caisse des Dépôts a acquis 20% du capital de Transdev pour un montant de 220 M€, a ainsi été mise en œuvre. À l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts détient 70% du capital de Transdev et en prend le contrôle exclusif, tandis que Veolia conserve, à titre transitoire, 30% du capital.

L'accord prévoit une seconde étape portant sur la cession de 30% du capital de Transdev, soit le solde de la participation de Veolia, à un investisseur tiers ou à la Caisse des Dépôts dans l'hypothèse où, en dépit de ses meilleurs efforts, Veolia n'aurait pu céder sa participation résiduelle à un investisseur tiers.

Les comptes de la Section générale enregistrent à ce titre un engagement hors-bilan de 330 M€.

V - Fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade

Le 21 décembre 2015, la Caisse des Dépôts et Groupama ont indiqué envisager une simplification de la structure de détention de leur participation dans Icade, qui prendrait la forme d'une fusion-absorption de Holdco SIIC par Icade. Holdco SIIC détenait 51,94% du capital d'Icade et était elle-même détenue par la Caisse des Dépôts à 75,07% et Groupama à 24,93%.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 mai 2016 a approuvé le projet de fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade.

Holdco SIIC ne détenant aucun autre actif immobilisé que les titres Icade, la fusion a été réalisée sur la base d'une parité d'échange établie par transparence, sans impact sur le pourcentage de détention des autres actionnaires d'Icade.

La fusion est accompagnée de la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Groupama, exclusivement consacré à la gouvernance d'Icade et constitutif d'une action de concert.

À l'issue de cette fusion, la Caisse des Dépôts détient 38,99% du capital d'Icade et Groupama détient 12,95% du capital d'Icade.

VI - EDF, Caisse des Dépôts et CNP Assurances signent un accord engageant pour un partenariat de long terme avec RTE

EDF, d'une part, la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, d'autre part, ont conclu, le 14 décembre 2016, un accord engageant fixant les termes et conditions de l'acquisition par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances d'une participation indirecte de 49,9% du capital de RTE, et les modalités d'un partenariat de long terme pour favoriser le développement de RTE. Ce partenariat entre des acteurs publics majeurs du financement des infrastructures en France permettra de conforter RTE dans sa mission de service public.

La valorisation définitive agréée est fixée à 8,2 Md€ pour 100% des fonds propres de RTE. EDF bénéficiera éventuellement d'un complément de valeur pouvant atteindre 100 M€. Le schéma retenu prévoit l'entrée de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances comme actionnaires de référence de RTE aux côtés d'EDF, à travers la création d'une coentreprise détenue conjointement par EDF (50,1%) et la Caisse des Dépôts et CNP Assurances (49,9%).

Cette opération apportera à RTE une gouvernance nouvelle afin d'accompagner durablement sa stratégie d'investissement pour l'optimisation des infrastructures de transport d'électricité, au service de la transition énergétique. Confortant l'ancrage public et le modèle économique et social à long terme de RTE, elle maintiendra également RTE dans son statut réglementaire actuel de gestionnaire de réseau de transport indépendant en conformité avec la réglementation applicable.

Cet accord s'inscrit dans la demande formulée auprès des présidents de RTE et d'EDF par le ministre des Finances et des Comptes publics et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique dans leur communiqué commun du 22 avril 2016, visant à définir un schéma d'ouverture du capital qui puisse être mis en œuvre avant fin 2016.

Dans un premier temps, EDF a transféré la totalité des titres de RTE à la nouvelle coentreprise, celle-ci finançant en partie l'opération par endettement externe. EDF cèdera ensuite à la Caisse des Dépôts et à CNP Assurances 49,9% du capital de cette coentreprise. La réalisation de cette seconde étape est prévue pour le premier semestre de l'année 2017 après approbation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations.

Le solde de la participation d'EDF dans la coentreprise (50,1%) restera affecté au portefeuille d'Actifs Dédiés destinés à couvrir les charges futures relatives à l'aval de son cycle nucléaire.

Les comptes de la Section générale enregistrent un engagement hors-bilan de 1 615 M€ au 31 décembre 2016.

VII - Entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence

Promulguée en juin 2014, la loi sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence visant à accroître la protection des épargnants est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Dans le cadre de cette nouvelle loi, le législateur a confié à la Caisse des Dépôts la mission de centraliser, conserver et restituer les avoirs non réclamés (comptes bancaires, contrats d'assurance-vie et plans épargne salariale) qui lui auront été préalablement transférés par les établissements financiers concernés (banques, organismes d'assurance et d'épargne salariale).

Au 31 décembre 2016, le montant des avoirs transférés à la Caisse des Dépôts s'élève à 3,7 Md€.

VIII - Cession de la participation au capital de Santoline

Suite à la signature le 18 novembre 2016 par la Caisse des Dépôts et la SAS Caravelle d'un contrat de cession d'actions et à la décision de l'Autorité de la concurrence du 28 novembre 2016 d'autoriser la prise de contrôle exclusif de la société SAS Santoline par

la société Caravelle, la SAS Caravelle a acquis 33,87% du capital et des droits de vote de Santoline qui étaient détenus par la Caisse des Dépôts.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

IX - Nouvelle enveloppe de prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Le 17 janvier 2017, la Caisse des Dépôts a mis à disposition du fonds d'épargne un prêt de 550 M€ dans le cadre des prêts « haut de bilan » et un prêt de 360 M€ dans le cadre des prêts « croissance verte ». Ces prêts sont respectivement bonifiés à hauteur de 189 M€ et 47 M€ par la Section générale et viennent en complément des premiers prêts de 450 M€ et 1 100 M€ mis à disposition en 2016.

X - Cession de la participation au capital de SANEF

La Caisse des Dépôts a conclu un accord engageant portant sur l'acquisition par Abertis et d'autres coactionnaires de HIT de la totalité de la participation de la Caisse des Dépôts au capital de HIT, holding de contrôle du groupe SANEF.

La Caisse des Dépôts procédera ainsi à la cession de la totalité de sa participation au capital de HIT et finalisera cette opération d'ici la fin du premier trimestre 2017.

Cette opération s'inscrit dans la politique de respiration du portefeuille de participations de la Caisse des Dépôts engagée dès 2014. Au total, plus d'une dizaine d'opérations de cession structurantes ont été signées ou réalisées, pour un montant de 1,35 Md€.

Ces opérations permettent de consolider les fonds propres de l'Établissement public et renforcent la cohérence du périmètre du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2015, l'application du règlement ANC n°2015-06 depuis le 1^{er} janvier 2016 étant sans incidence significative sur les comptes annuels de la Section générale.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

- ◆ Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- ◆ Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- ◆ De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- ◆ Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- ◆ Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- ◆ Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- ◆ Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- ◆ Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- ◆ Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres). Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation. Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti », et sont évalués de la façon suivante :

- ◆ actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- ◆ bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne

n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritères est mise en place.

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte sont constatés en produits ou en charges de l'exercice.

Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme). En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- ◆ Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- ◆ Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- ◆ Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- ◆ Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

V - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les cinq catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- ◆ gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
 - ◆ couverture/façade : 30 ans ;
 - ◆ agencements : 10 ans ;
 - ◆ installations générales et techniques : 20 ans ;
 - ◆ gros entretien : 15 ans.
- ◆ La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte

dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

- ◆ Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur trois ans ou sur sept ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.
- ◆ À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

VI - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets » du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

VII - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

VIII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IX - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux indemnités de départ à la retraite et aux différents dispositifs de l'accord-cadre 2015-2017.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

X - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- ◆ des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- ◆ des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- ◆ des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- ◆ des avantages liés à la fin du contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, notamment issus de l'accord-cadre 2015-2017, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- ◆ Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- ◆ Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, ainsi que de l'article 88-I de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 qui accélère le calendrier du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et de l'âge d'obtention de la retraite à taux plein.

- ◆ Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1^{er} janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

- ◆ Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux

avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XI - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XII - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2016 s'établissent :

- ◆ à 34,43% contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- ◆ à 19,63%, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de deux ans ;
- ◆ à 15,50% contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- ◆ à 4,13% pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5%) détenus depuis plus de deux ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (34,43%).

Par ailleurs, conformément à la note d'information de l'ANC publiée le 28 février 2013, le montant du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

XIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et dépôts, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XIV - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats

futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- ◆ la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritères tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées

impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;

- ◆ la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- ◆ l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- ◆ le cas échéant, l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3 - Notes relatives au bilan

3.1 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires débiteurs	2 303	1 926
Comptes courants du fonds d'épargne		1
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	2 303	1 927
Crédits de trésorerie	2 309	1 253
Capital et assimilé ⁽¹⁾	2 300	1 251
Créances douteuses	17	17
Dépréciations	(8)	(16)
Intérêts courus		1
Crédits divers	7 920	7 430
Capital et assimilé ⁽²⁾	7 911	7 417
Intérêts courus	9	13
Créances sur les établissements de crédit à terme	10 229	8 683
Créances sur les établissements de crédit	12 532	10 610

(1) Dont 400 M€ de financement court terme en faveur de la SFIL (1 250 M€ au 31 décembre 2015) ;

(2) Dont 5 455 M€ de financement long terme en faveur de la SFIL (6 866 M€ au 31 décembre 2015).

3.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires clientèle	338	422
Créances douteuses	9	3
Dépréciations	(2)	(3)
Intérêts courus	3	
Comptes ordinaires débiteurs à vue	348	422
Crédits de trésorerie et créances commerciales	717	5 431
Capital et assimilé ⁽¹⁾	643	5 365
Créances douteuses	183	200
Dépréciations	(168)	(197)
Intérêts courus	59	63
Crédits à l'équipement	874	898
Capital et assimilé	846	873
Créances douteuses	5	3
Dépréciations	(1)	(1)
Intérêts courus	24	23
Crédits au logement	355	414
Capital et assimilé	354	414
Créances douteuses	3	2
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus		
Crédits divers	993	1 124
Capital et assimilé	860	1 007
Créances douteuses	216	197
Dépréciations	(85)	(82)
Intérêts courus	2	2
Autres concours à la clientèle à terme	2 939	7 867
Opérations avec la clientèle	3 287	8 289

(1) Dont 4 000 M€ en faveur de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale au 31 décembre 2015.

3.3 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 264	7 490	19 020		28 774	2 174	5 192	18 943		26 309
Effets publics et valeurs assimilées		7 490	19 020		26 510		5 192	18 943		24 135
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 264				2 264	2 174				2 174
Obligations et autres titres à revenu fixe		33 948	2 856		36 804		35 661	3 367		39 028
Obligations		1 984	371		2 355		1 403	335		1 738
Autres titres à revenu fixe		31 964	2 485		34 449		34 258	3 032		37 290
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		3 357		10 194	13 551		2 982		10 143	13 125
Actions		1 708		8 800	10 508		1 533		8 823	10 356
OPCVM		686		1 336	2 022		562		1 182	1 744
Autres titres à revenu variable		963		58	1 021		887		138	1 025
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille	2 264	44 795	21 876	10 194	79 129	2 174	43 835	22 310	10 143	78 462

3.3.2 - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 264	7 490	19 020		28 774	2 174	5 192	18 943		26 309
Valeur brute	2 264	7 355	16 771		26 390	2 174	5 085	16 662		23 921
Primes/Décotes		100	1 962		2 062		88	1 983		2 071
Créances rattachées		40	287		327		37	298		335
Dépréciations		(5)			(5)		(18)			(18)
Valeur de marché	2 264	7 543	22 075		31 882	2 174	5 253	21 544		28 971
Obligations et autres titres à revenu fixe		33 948	2 856		36 804		35 661	3 367		39 028
Valeur brute		33 771	2 788		36 559		35 456	3 292		38 748
Primes/Décotes		77	32		109		94	34		128
Créances rattachées		113	36		149		130	41		171
Dépréciations		(13)			(13)		(19)			(19)
Valeur de marché		34 349	3 274		37 623		36 031	3 800		39 831
Actions et autres titres à revenu variable		3 357		10 194	13 551		2 982		10 143	13 125
Valeur brute		3 561		11 256	14 817		3 264		11 345	14 609
Créances rattachées		2		25	27		2		27	29
Dépréciations		(206)		(1 087)	(1 293)		(284)		(1 229)	(1 513)
Valeur de marché		4 934		15 954	20 888		4 539		15 480	20 019
Total par type de portefeuille	2 264	44 795	21 876	10 194	79 129	2 174	43 835	22 310	10 143	78 462

3.4 - PARTICIPATIONS

3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31.12.2016			31.12.2015
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable
BPIFRANCE	50,0	10 491		10 491
ICADE*	39,0	2 309		2 309
HOLDCO SIIC				2 328
CNP ASSURANCES*	40,9	1 863		1 863
LA POSTE	26,3	1 643		1 654
TRANSDEV GROUP	70,0	1 191	(421)	428
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	100,0	975		975
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	793		793
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	99,9	316	(24)	299
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	33,2	235		235
COMPAGNIE DES ALPES*	39,6	194		183
INFRAMED INFRASTRUCTURE	39,0	119		109
EGIS	75,0	119		119
Sous-total des principales participations		20 248	(445)	19 803
Autres titres de participation, avances et créances		2 873	(552)	1 961
Total des participations, avances et créances		23 121	(997)	21 438

(*) Participations cotées.

3.4.2 - Mouvements

(en millions d'euros)

	31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2016
Titres de participation	20 788	496	63	(7)	21 340
Valeur brute	22 029	903	(451)	(296)	22 185
Participations et autres titres détenus à long terme	1 491	508	(198)	(29)	1 772
Parts dans les entreprises liées	20 538	395	(253)	(267)	20 413
Provisions pour dépréciations	(1 241)	(407)	514	289	(845)
Participations et autres titres détenus à long terme	(321)	(61)	65	10	(307)
Parts dans les entreprises liées	(920)	(346)	449	279	(538)
Avances et créances rattachées	650	195	(60)	(1)	784
Valeur brute	792	225	(80)	(1)	936
Participations et autres titres détenus à long terme	648	140	(43)	(1)	744
Parts dans les entreprises liées	144	85	(37)		192
Provisions pour dépréciations	(142)	(30)	20		(152)
Participations et autres titres détenus à long terme	(122)	(30)	8		(144)
Parts dans les entreprises liées	(20)		12		(8)
Participations	21 438	691	3	(8)	22 124

(1) Les autres mouvements relatifs aux parts dans les entreprises liées concernent principalement la fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade.

3.5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2016
Immobilisations corporelles d'exploitation	461	(9)			452
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	817	12	(1)		828
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(356)	(21)	1		(376)
Immobilisations corporelles de placement	2 755	274	(186)	6	2 849
Immobilisations en cours - montant brut	4	7		(6)	5
Dépréciations des immobilisations en cours				(1)	(1)
Terrains et immeubles - montant brut	345		(57)	6	294
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(193)	(8)	29		(172)
Forêts et réserves foncières - montant brut	25				25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	2 841	324	(250)	8	2 923
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(267)	(49)	92	(1)	(225)
Immobilisations incorporelles	272	18		(12)	278
Concessions, licences, brevets - montant brut	469		(7)	88	550
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(298)	(91)	7		(382)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	101	109		(100)	110
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 488	283	(186)	(6)	3 579

3.6 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Charges à répartir sur plusieurs exercices	150	154
Charges constatées d'avance	56	31
Produits à recevoir	239	140
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	1 432	1 342
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 278	7 102
Comptes de régularisation	9 155	8 769
Débiteurs divers	872	2 198
- <i>bonifications à recevoir</i>		
- <i>autres débiteurs divers</i>	872	2 198
Créances douteuses sur opérations diverses	6	8
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(6)	(7)
Actifs divers	916	2 243
Comptes de régularisation et actifs divers	10 071	11 012

(1) Dont au 31 décembre 2016, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 218 M€ (5 542 M€ au 31 décembre 2015) (cf. note 6.1).

3.7 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs	260	179
Comptes courants du fonds d'épargne	2 063	3 284
Intérêts courus	(3)	
Dettes envers les établissements de crédit à vue	2 320	3 463
Comptes et emprunts à terme	601	
Titres donnés en pension livrée	2 376	1 332
Intérêts courus	(3)	
Dettes envers les établissements de crédit à terme	2 974	1 332
Dettes envers les établissements de crédit	5 294	4 795

3.8 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	46 661	46 928
Intérêts courus	195	119
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	46 856	47 047
Consignations ⁽²⁾	10 100	6 116
Comptes créditeurs à terme	1 126	1 334
Autres sommes dues à la clientèle	42	30
Intérêts courus	619	603
Autres dettes envers la clientèle	11 887	8 083
Opérations avec la clientèle	58 743	55 130

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 46 661 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 30 884 M€ (27 309 M€ au 31 décembre 2015), des mandataires et administrateurs judiciaires pour 6 512 M€ (6 338 M€ au 31 décembre 2015), du FRR pour 1 103 M€ (3 402 M€ au 31 décembre 2015), de Bpifrance Participations pour 1 032 M€ (1 403 M€ au 31 décembre 2015), de l'Acoss pour 702 M€ (1 162 M€ au 31 décembre 2015), des autres professions juridiques pour 1 064 M€ (951 M€ au 31 décembre 2015) et des huissiers pour 437 M€ (446 M€ au 31 décembre 2015) ;

(2) Dont 3,7 Md€ au 31 décembre 2016 liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence (cf. faits marquants).

3.9 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Euro commercial papers	19 192	19 748
Certificats de dépôts	803	1 582
Émissions à court terme	19 995	21 330
Euro medium term notes	18 507	18 176
Bons à moyen terme négociables	302	305
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	18 809	18 481
Dettes rattachées	266	290
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	39 070	40 101
Dettes représentées par un titre	39 070	40 101

(1) Dont au 31 décembre 2016, 8 441 M€ de placement privé sous programme EMTN et 10 368 M€ d'émissions obligataires de référence.

Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31.12.2016
EUR	8 mars 2017	2,125%	FR0011215383	500
	9 avril 2018	4,375%	FR0010606848	1 000
	10 décembre 2018	1,125%	FR0011654763	500
	20 février 2019	4,125%	FR0010725549	1 000
USD	13 mars 2017	1,000%	FR0011781756	949
	13 novembre 2017	1,125%	FR0012301356	949
	4 juin 2018	1,250%	FR0012759025	949
	13 novembre 2018	1,500%	FR0013049434	949
	17 mai 2019	1,250%	FR0013171006	949
	7 novembre 2019	1,375%	FR0013216959	949
CHF	13 novembre 2017	3,250%	CH0034493137	232
	16 avril 2018	3,625%	CH0043140794	139
	16 décembre 2020	1,250%	CH0229001000	233
GBP	12 juin 2017	1,500%	FR0011964865	292
	23 décembre 2019	1,500%	FR0012616886	292
JPY	30 juillet 2019	0,293%	JP525023AE76	162
	30 janvier 2020	0,327%	JP525023BE75	40
	23 juillet 2020	0,320%	JP525023AF75	81
	30 juillet 2021	0,454%	JP525023CE74	35
	22 juillet 2022	0,465%	JP525023BF74	81
	30 juillet 2024	0,725%	JP525023DE73	87
Total des émissions obligataires de référence				10 368

3.10 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Produits constatés d'avance	241	206
Charges à payer	78	53
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	168	170
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	7 314	7 138
Comptes de régularisation	7 801	7 567
Dettes de titres	2 264	2 174
Versements restant à effectuer sur titres	1 584	1 772
- sur titres de participation ⁽²⁾	1 296	1 550
- sur TAP	288	222
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	1 364	537
Créditeurs divers	5 212	4 483
Comptes de régularisation et passifs divers	13 013	12 050

(1) Dont au 31 décembre 2016 une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 218 M€ (5 542 M€ au 31 décembre 2015) (cf. note 6.1) ;

(2) Dont 1 150 M€ de capital non libéré sur Bpifrance (1 150 M€ au 31 décembre 2015).

3.11 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2016
Provisions pour engagements sociaux	264	36	(21)	(4)		275
- retraites	112	12	(12)	(3)		109
- médailles du travail	29	4	(1)			32
- autres	123	20	(8)	(1)		134
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	3					3
- engagement par signature	2					2
- prêts						
- autres	1					1
Provisions pour impôts ⁽¹⁾	160					160
Provisions sur instruments de marché	11	4		(6)		9
Autres provisions pour risques et charges	64	236	(9)	(5)		286
- sur prêts bonifiés ⁽²⁾	23	211	(7)	(1)		226
- autres	41	25	(2)	(4)		60
Provisions	503	276	(30)	(15)		734

(1) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition ;

(2) Dont 211 M€ de bonifications liées à la mise en place des prêts à taux zéro du fonds d'épargne (cf. faits marquants).

3.12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2014	Affectation du résultat 2014	Versement au titre du résultat 2014	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2015	Capitaux propres au 31 décembre 2015	Affectation du résultat 2015	Versement au titre du résultat 2015	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2016	Capitaux propres au 31 décembre 2016
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	(755)	1 235	(637)	1		(156)	1 140	(463)			521
Résultat de l'exercice	1 235	(1 235)			1 140	1 140	(1 140)			1 223	1 223
Capitaux propres - hors FRBG	19 692		(637)	1	1 140	20 196		(463)		1 223	20 956
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	20 248		(637)	1	1 140	20 752		(463)		1 223	21 512

3.13 - RISQUES DE CRÉDIT

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2016						31.12.2015
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	12 523			17	(8)	12 532	10 610
Europe							
Autres							
Total	12 523			17	(8)	12 532	10 610
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 406			2	(1)	3 407	3 192
De 3 mois à 1 an	3 092			5	(3)	3 094	2 364
De 1 an à 5 ans	1 668			3	(1)	1 670	2 060
Supérieure à 5 ans	4 357			7	(3)	4 361	2 994
Total	12 523			17	(8)	12 532	10 610

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

	31.12.2016					31.12.2015	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	3 122		34	363	(240)	3 279	8 266
Europe				18	(18)		
Autres	8					8	23
Total	3 130		34	381	(258)	3 287	8 289
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	702		13	43	(31)	727	5 334
De 3 mois à 1 an	220		2	31	(21)	232	410
De 1 an à 5 ans	654		6	91	(61)	690	776
Supérieure à 5 ans	1 554		13	216	(145)	1 638	1 769
Total	3 130		34	381	(258)	3 287	8 289
Répartition par secteur							
HLM	10					10	14
EPIC - SEM	466			3	(2)	467	581
Collectivités locales	10					10	46
Sociétés commerciales	1 268		14	38	(39)	1 281	1 579
Administrations privées	22		9	146	(35)	142	141
Administrations publiques	82					82	4 451
Clients particuliers	1 035		8	18	(20)	1 041	1 191
Professions juridiques	193		3	1	(1)	196	217
Sociétés financières	1			175	(161)	15	7
Autres	43					43	62
Total	3 130		34	381	(258)	3 287	8 289

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31.12.2016				31.12.2015	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique						
France	36 386			(7)	36 379	40 283
Europe	20 098			(5)	20 093	18 371
Autres	6 848			(6)	6 842	4 509
Total	63 332			(18)	63 314	63 163
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	10 285				10 285	10 041
De 3 mois à 1 an	24 044			(2)	24 042	23 276
De 1 an à 5 ans	9 451			(1)	9 450	10 060
Supérieure à 5 ans	19 552			(15)	19 537	19 786
Total	63 332			(18)	63 314	63 163
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	3 077				3 077	3 680
AA	24 318			(1)	24 317	25 788
A	30 323			(7)	30 316	28 614
BBB	4 336			(8)	4 328	4 001
BB	327				327	261
B						64
CCC						
Non renseigné	951			(2)	949	755
Total	63 332			(18)	63 314	63 163

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch.

3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2016				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	3 407	3 094	1 670	4 361	12 532
Opérations avec la clientèle	727	232	690	1 638	3 287
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	10 285	24 042	9 450	19 537	63 314
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	3 225	1 028	585	458	5 296
Opérations avec la clientèle	47 606	853	275	10 009	58 743
Dettes représentées par un titre	18 257	5 001	10 067	5 745	39 070

3.14 - BILAN VENTILÉ PAR DEVISE - VALEURS NETTES APRÈS DÉPRÉCIATION

(en millions d'euros)

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	43 764	571	1	4 617	48 953
Caisse, banques centrales	7 647				7 647
Effets publics et valeurs assimilées	23 629	566		4 579	28 774
Créances sur les établissements de crédit	12 488	5	1	38	12 532
Opérations avec la clientèle	3 283	1		3	3 287
Comptes ordinaires débiteurs	345			3	348
Autres concours à la clientèle à terme	2 938	1			2 939
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	41 500	6 090	962	1 803	50 355
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 385	4 994	90	335	36 804
Actions et autres titres à revenu variable	10 115	1 096	872	1 468	13 551
Participations	22 116			8	22 124
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 579				3 579
Comptes de régularisation et actifs divers	10 017	49	1	4	10 071
Total Actif	124 259	6 711	964	6 435	138 369
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	5 123		8	165	5 296
Banques centrales	2				2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	2 147		8	165	2 320
Dettes envers les établissements de crédit à terme	2 974				2 974
Opérations avec la clientèle	57 786	671	20	266	58 743
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	45 907	671	20	258	46 856
Autres dettes envers la clientèle	11 879			8	11 887
Dettes représentées par un titre	9 898	25 585	703	2 884	39 070
Comptes de régularisation et passifs divers	12 943	74	17	(21)	13 013
Provisions	734				734
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	20 956				20 956
Réserves et autres	19 733				19 733
Résultat de l'exercice	1 223				1 223
Total Passif	107 997	26 330	748	3 294	138 369

4 - Notes relatives au hors-bilan

4.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTANT ET À TERME ET DE PRÊTS/EMPRUNTS DE DEVISES

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	3	3
Devises achetées non encore reçues	5	97
Euros vendus non encore livrés	5	97
Devises vendues non encore livrées	3	3
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	10 769	5 749
<i>Devises à livrer</i>	10 918	5 888
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	25 721	30 411
<i>Euros à livrer</i>	27 147	31 730
Report/Déport non couru		
À recevoir	116	69
À payer	75	5

4.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31.12.2016				31.12.2015			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt						
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	20 260	20 260	26 881	26 881	20 585	20 585	25 084	25 084
Instruments de taux d'intérêt	20 260	20 260	26 881	26 881	20 585	20 585	25 084	25 084
<i>Valeur de marché</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>1 682</i>	<i>2 041</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>2 029</i>	<i>2 194</i>
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	270	330			270			
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change ⁽¹⁾	270	330			270			

(1) L'engagement de 330 M€ au 31 décembre 2016 concerne l'accord sur l'actionariat de Transdev signé entre la Caisse des Dépôts et Veolia (cf. faits marquants).

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	14 901	19 387	7 301	5 552	47 141	20 679	11 074	9 099	4 817	45 669
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	14 901	19 387	7 301	5 552	47 141	20 679	11 074	9 099	4 817	45 669
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change	270				270	270				270
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change	330				330					

4.2.3 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	45 311	341	584	905	47 141	44 048		681	940	45 669
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	45 311	341	584	905	47 141	44 048		681	940	45 669
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments	270				270	270				270
Vente/Pret Op condi Autres instruments	330				330					

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	7 129	8 719
Europe ⁽¹⁾	39 931	36 874
Autres	81	76
Total	47 141	45 669

(1) Dont Royaume-Uni pour 38,8 Md€ (35,7 Md€ au 31 décembre 2015).

4.3 - RISQUES DE CRÉDIT - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS

(en millions d'euros)	31.12.2016				31.12.2015			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
Engagements donnés sains	37 667		15	37 682	34 102	3 467	3	37 572
Engagements donnés douteux	70			70	58			58
Total des engagements donnés	37 737		15	37 752	34 160	3 467	3	37 630

5 - Notes relatives au résultat

5.1 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1	1
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		
Produits sur report/Déport	203	122
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	(2)	53
Autres intérêts et produits assimilés	3	5
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	205	181
Intérêts sur banques centrales	(3)	
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	31	(1)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	10	2
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(1)	
Charges sur report/Déport	(23)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(5)	(2)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	9	(4)

5.2 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	5	7
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	90	130
Autres intérêts et produits assimilés	8	10
Produit sur report/Déport	36	19
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	139	166
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(267)	(312)
Intérêts sur consignations	(45)	(55)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(4)	(9)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(2)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport	(2)	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(319)	(378)

5.3 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Effets publics	39	47
Obligations	44	42
Autres titres à revenu fixe	167	230
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	250	319
Effets publics	552	581
Obligations	12	14
Autres titres à revenu fixe	95	107
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	659	702
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	909	1 021
Euro commercial papers	(127)	(85)
Certificats de dépôts	(3)	(5)
Bons à moyen terme négociables	(9)	(9)
Euro medium term notes	(384)	(401)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(523)	(500)

5.4 - AUTRES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Micro-couverture	535	490
<i>Swaps</i> de taux	270	258
<i>Swaps</i> financiers	164	123
<i>Swaps</i> complexes	101	109
Sur titres	1	
Autres intérêts et produits assimilés	536	490
Micro-couverture	(268)	(284)
<i>Swaps</i> de taux	(210)	(238)
<i>Swaps</i> financiers	(37)	(32)
<i>Swaps</i> complexes	(21)	(14)
Sur titres		
Autres intérêts et charges assimilées	(268)	(284)

5.5 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Actions	66	58
OPCVM	71	16
Autres titres à revenu variable	17	15
Revenus des titres de placement	154	89
Actions	445	403
OPCVM	25	33
Autres titres à revenu variable	3	5
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	473	441
Revenus des titres de participation	602	770
Revenus des titres à revenu variable	1 229	1 300

5.6 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	4		4	
Opérations sur titres		(11)		(12)
Prestations de services et divers	6	(23)	12	(20)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	10	(34)	16	(32)
Total net		(24)		(16)

5.7 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	(17)	29
Résultats sur opérations sur instruments financiers	1	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(16)	29

5.8 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultat de cession des titres de placement	147	3
- effets publics et valeurs assimilées	(8)	4
- obligations	2	
- autres titres à revenu fixe	2	
- actions	155	(28)
- OPCVM et autres titres à revenu variable	(4)	27
Autres produits et charges sur titres de placement	(2)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	97	(133)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	242	(131)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	106	171
- obligations convertibles		9
- actions	(5)	106
- OPCVM et autres titres à revenu variable	111	56
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(3)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	121	118
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	224	288
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	466	157

5.9 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	18			(1)
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	93	(58)	33	(50)
Revenus et charges sur immeubles de placement	148	(29)	183	(31)
Produits et charges sur immobilisations de placement	259	(87)	216	(82)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	14		8	
Rémunérations versées aux préposés		(86)		(70)
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	55	(404)	25	(175)
Autres produits et charges d'exploitation	69	(490)	33	(245)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	328	(577)	249	(327)
Total net		(249)		(78)

(1) Dont 211 M€ au 31 décembre 2016 de dotations aux provisions sur bonifications des prêts à taux zéro du fonds d'épargne (cf. faits marquants).

5.10 - PRODUITS ET CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements	(370)	(362)
Autres charges sociales	(208)	(202)
Intéressement	(26)	(24)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(58)	(57)
Dotations/Reprises aux provisions	(10)	(22)
Frais de personnel	(672)	(667)
Impôts et taxes	(14)	(15)
Loyers, charges locatives	(10)	(8)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(151)	(155)
Services extérieurs - divers	(62)	(63)
Autres charges	(24)	(21)
Autres frais administratifs	(262)	(263)
Refacturation	499	508
Refacturation	499	508
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	7
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	7
Charges générales d'exploitation	(434)	(415)

5.10.2 - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2016	31.12.2015
Effectif moyen cadres Droit public	1 056	968
Effectif moyen cadres Droit privé	1 996	1 930
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	35	35
Effectif moyen : cadres	3 087	2 933
Effectif moyen non cadres Droit public	2 799	2 910
Effectif moyen non cadres Droit privé	277	281
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	97	111
Effectif moyen : non cadres	3 173	3 302
Total effectif moyen	6 260	6 235
Effectif de clôture cadres Droit public	1 086	1 010
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 004	1 973
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	35	35
Effectif de clôture : cadres	3 125	3 018
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 785	2 872
Effectif de clôture non cadres Droit privé	298	287
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	94	105
Effectif de clôture : non cadres	3 177	3 264
Total effectif de clôture	6 302	6 282

5.11 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(91)	(86)
Concessions et logiciels	(91)	(86)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(21)	(21)
Immeubles et agencements	(19)	(19)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(2)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(112)	(107)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(112)	(107)

5.12 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dépréciation des créances	(2)	(4)
Risques de contrepartie	(1)	
Risques sur engagements de signature		
Dotations pour dépréciations et provisions	(3)	(4)
Dépréciation des créances	5	3
Risques de contrepartie		
Autres risques		
Reprises de dépréciations et provisions	5	3
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(1)	(1)
Pertes et récupérations	(1)	(1)
Coût du risque	1	(2)

5.13 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	(303)	15
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	360	(81)
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	57	(66)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	57	(66)

5.14 - CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(383)	(348)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts		(6)
Charge d'impôt	(383)	(354)

6 - Notes spécifiques

6.1 - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

(en millions d'euros)	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
France Brevets	135	50	135	50
Développement technologie	788	694	788	694
Économie sociale et solidaire	75	82	75	82
Formation en alternance - Hébergement	109	159	109	159
Formation en alternance - Appareil de modernisation	124	159	124	159
Fonds national d'amorçage	375	446	375	446
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	21	33	21	33
Fonds Écotechnologies	132	143	132	143
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	393	323	393	323
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	862	976	862	976
Fonds pour la société numérique - Services	651	533	651	533
Ville de demain	496	575	496	575
Nano 2017	77	176	77	176
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	11	19	11	19
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	20	40	20	40
Fonds souverain de la propriété intellectuelle		100		100
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	40	74	40	74
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	10	11	10	11
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	110	126	110	126
Fonds Accélération Biotech Santé	340	340	340	340
Fonds de fonds de retournement	75	75	75	75
Innovation numérique pour l'excellence éducative	81	168	81	168
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	40	43	40
Fonds de fonds quartiers prioritaires	50		50	
Comptes de régularisation	5 218	5 542	5 218	5 542

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 Md€ au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 Md€ ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 M€, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 M€ et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 M€.

Au 31 décembre 2016, cette enveloppe, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartit comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

6.2 - DÉTAIL DES EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES PAR PAYS ÉMETTEUR

(en millions d'euros)	31.12.2016			31.12.2015
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Total de l'exposition	26 515	(5)	26 510	24 134
Afrique du Sud	102		102	83
Allemagne	885		885	1 026
Autriche	452		452	579
BEI (Supranational)	50		50	
Belgique	77		77	137
Brésil	150		150	140
Bulgarie	73		73	75
Chili	182	(1)	181	134
Colombie	76		76	
Croatie	38		38	31
Espagne	898		898	921
Finlande	216		216	217
France	17 258		17 258	16 590
Grèce				
Irlande	345		345	561
Israël	61		61	32
Italie	118		118	118
Japon	4 579		4 579	2 682
Lituanie	46		46	
Mexique	172	(3)	169	146
Pays-Bas	23		23	109
Pologne	218		218	193
Pérou	99	(1)	98	
Qatar	34		34	87
Roumanie	149		149	125
République de Corée (Corée du Sud)	88		88	89
République tchèque	5		5	5
Slovénie	67		67	
Venezuela	54		54	54

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans une activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués par la Section générale à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe III et XIV de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.3, 3.4, 5.8 et 5.13 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Prêts à taux zéro du fonds d'épargne

Comme indiqué dans le paragraphe III de la note «1. Environnement économique, événements marquants de la période et postérieurs à la clôture» et dans la note 3.11 de l'annexe, la Section générale a financé et bonifié des prêts mis en place par le fonds d'épargne. Nous avons examiné le traitement comptable retenu dans les comptes et revu les modalités de détermination de la charge afférente à ces opérations dans les comptes 2016.

Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe X de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation» et dans la note 3.11 de l'annexe, la Section générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Patrice Morot



Cyrille Dietz



Charles de Boisriou



Gilles Rainaut

Comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts au 31.12.2016

examinés et arrêtés par le directeur général
de la Caisse des Dépôts en date du 15 mars 2017

171

Bilan

172

Hors-bilan

173

Compte
de résultat

174

Notes annexes
aux états
financiers

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan.....	171
Hors-bilan.....	172
Compte de résultat.....	173

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE ET POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	174
2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....	175
3. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	180
3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	180
3.2 - Opérations avec la clientèle.....	181
3.3 - Ensemble des crédits.....	182
3.3.1 - Mouvements.....	182
3.3.2 - Détail sur les encours douteux.....	183
3.4 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille.....	184
3.4.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	184
3.4.2 - Éléments complémentaires.....	185
3.5 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	186
3.6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	186
3.7 - Opérations avec la clientèle.....	186
3.8 - Les dépôts.....	187
3.8.1 - Dépôts centralisés.....	187
3.8.2 - Rémunération des dépôts.....	187
3.8.3 - Compléments d'intérêts à verser aux réseaux.....	187
3.9 - Comptes de régularisation et passifs divers.....	188
3.9.1 - Comptes de régularisation et passifs divers.....	188
3.9.2 - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications.....	188
3.10 - Provisions.....	189
3.11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	189
3.12 - Variation des capitaux propres.....	190

3.13 - Risques de crédit.....	190
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit.....	190
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle.....	191
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	192
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation.....	193
4. NOTES RELATIVES AU HORS-BILAN.....	194
4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises.....	194
4.2 - Instruments financiers à terme.....	195
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme.....	195
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle.....	196
4.2.3 - Ventilation par devise.....	197
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	197
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	197
5. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT.....	198
5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	198
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle.....	198
5.3 - Intérêts et produits assimilés sur prêts.....	199
5.4 - Intérêts sur dépôts.....	200
5.4.1 - Intérêts et charges assimilées sur dépôts.....	200
5.4.2 - Taux de rémunération des livrets réglementés.....	200
5.5 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	201
5.6 - Autres intérêts et assimilés.....	202
5.7 - Revenus des titres à revenu variable.....	203
5.8 - Produits et charges de commissions.....	204
5.9 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	205
5.10 - Charges générales d'exploitation.....	206
5.11 - Coût du risque.....	206
5.12 - Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées.....	206

États financiers sociaux

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		65 000	67 727
Effets publics et valeurs assimilées	3.4	43 000	43 984
Créances sur les établissements de crédit	3.1	22 000	23 743
Opérations avec la clientèle	3.2	162 511	155 951
Autres concours à la clientèle à terme		162 511	155 951
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.4	27 076	31 119
Obligations et autres titres à revenu fixe		15 193	18 740
Actions et autres titres à revenu variable		11 883	12 379
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Comptes de régularisation et actifs divers	3.5	227	130
Total Actif		254 814	254 927
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.6	240 260	241 153
Dettes envers les établissements de crédit		240 260	241 153
Opérations avec la clientèle	3.7	79	80
Autres dettes envers la clientèle		79	80
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	2 118	2 333
Provisions	3.10	2 149	1 724
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.11	3 891	3 177
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	6 317	6 460
Réserves et autres		5 457	5 138
Report à nouveau		239	239
Résultat de l'exercice		621	1 083
Total Passif		254 814	254 927

Hors-bilan

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	29 713	31 409
En faveur d'établissements de crédit	37	241
En faveur de la clientèle	29 620	31 119
Engagements de financement douteux	56	49
Engagements de garantie	1 787	
D'ordre d'établissements de crédit	1 787	
D'ordre de la clientèle		
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	3 761	4 000
Reçus d'établissements de crédit	3 761	4 000
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	149 300	143 448
Reçus d'établissements de crédit	14 202	13 910
Reçus de la clientèle	1 540	4 831
Reçus de l'État et assimilés	133 558	124 707
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	543	1 385
Titres à livrer		
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus		

Compte de résultat

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés		4 295	5 043
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.3	402	432
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.3	2 374	2 971
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.5	1 143	1 420
Autres intérêts et produits assimilés	5.6	376	220
Intérêts et charges assimilés		(3 492)	(4 048)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1 et 5.4	(2 773)	(3 274)
Opérations avec la clientèle	5.2 et 5.4	(2)	(1)
Autres intérêts et charges assimilés	5.6	(717)	(773)
Revenus des titres à revenu variable	5.7	589	505
Commissions (produits)	5.8	4	4
Commissions (charges)	5.8	(228)	(239)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(25)	15
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.9	454	687
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		(7)	(5)
Produit net bancaire		1 590	1 962
Charges générales d'exploitation	5.10	(138)	(135)
Résultat brut d'exploitation		1 452	1 827
Coût du risque	5.11	(117)	(26)
Résultat d'exploitation		1 335	1 801
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant		1 335	1 801
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	5.12	(714)	(718)
Résultat net		621	1 083

Notes annexes aux états financiers

1 - Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Évolution des taux réglementés

L'arrêté du 25 janvier 2016 relatif aux taux visés dans le règlement n°86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 juillet 2016 le taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) à 0,75% et le taux du LEP à 1,25%.

L'arrêté du 25 juillet 2016 relatif aux taux visés dans le règlement n°86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 janvier 2017 le taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) à 0,75% et le taux du LEP à 1,25%.

L'arrêté du 25 janvier 2017 relatif aux taux visés dans le règlement n°86-13 du 14 mai 1986 fixe pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 juillet 2017 le taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) à 0,75% et le taux du LEP à 1,25%.

II - Modification de la formule de calcul du taux du livret A

L'arrêté du 10 novembre 2016 modifie la formule de calcul du taux du livret A en introduisant trois nouvelles mesures :

- ◆ le lissage sur 6 mois des références de l'inflation et du taux Eonia utilisées jusqu'à présent ;
- ◆ la suppression de la référence au taux Euribor 3 mois ;
- ◆ la suspension du surplus de 0,25% ajouté à l'inflation lorsque l'écart entre le taux monétaire et l'inflation est supérieur à 25 points de base.

Le taux du livret A est égal, après arrondi au quart de point le plus proche ou à défaut au quart de point supérieur, au chiffre le plus élevé entre :

- a) la moyenne arithmétique entre la moyenne semestrielle de l'Eonia et l'inflation en France mesurée par la moyenne semestrielle de la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages ;
- b) l'inflation mentionnée au a), majorée d'un quart de point, sauf si l'écart entre le taux monétaire et l'inflation mentionnés au a) est supérieur à 0,25%.

III - Évolution des modalités de centralisation

Le décret n°2016-163 du 18 février 2016 modifie les modalités du régime de centralisation du livret A et du livret de développement durable.

Le décret n°2016-163 modifie les modalités de sur-centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) au fonds d'épargne. En particulier, à compter du 1^{er} juillet 2016, les établissements de crédit qui exercent leur option de sur-centralisation sont obligés de centraliser 100% des dépôts collectés (auparavant les établissements de crédit pouvaient librement fixer leur pourcentage de sur-centralisation). En outre, en cas d'exercice de l'option de sur-centralisation, ils ne peuvent demander à recouvrer la liquidité centralisée que progressivement sur une période de 10 ans. Le décret précise également les conditions de rémunération

des établissements distributeurs en supprimant, à compter du 1^{er} mars 2016, la variabilité de la commission en fonction du taux de centralisation de chaque établissement.

Le décret n°2016-164 du 18 février 2016 modifie les modalités du régime de centralisation du livret d'épargne populaire

Le décret n°2016-164 du 18 février 2016 supprime l'option de sur-centralisation du livret d'épargne populaire au fonds d'épargne à compter du 1^{er} juillet 2016.

Mise en œuvre des décrets n° 2016-163 et 2016-164

Dans un contexte de baisse des taux de marché et de maintien du taux du livret A à un niveau « élevé », le fonds d'épargne a reçu le 11 janvier 2016 un flux de sur-centralisation sur le LEP de 7 Md€ et a récupéré en plus de sa part (59,50% des encours guichets) 19 Md€ de dépôts LA-LDD le 1^{er} avril 2016.

La mise en œuvre des décrets n° 2016-163 et 2016-164 a entraîné le reversement dans le système bancaire de la totalité de la sur-centralisation le 1^{er} juillet 2016, soit 19 Md€ sur le LA-LDD et 11 Md€ sur le LEP (dont 7 Md€ reçus en janvier 2016).

IV - Commission d'accessibilité bancaire

En vertu de l'article L221-6 du Code monétaire et financier, les établissements distribuant le livret A et ceux distribuant le livret de développement durable et solidaire perçoivent une rémunération en contrepartie de la centralisation opérée.

La Banque Postale perçoit une rémunération complémentaire, calculée selon l'article R. 221-8-1 du Code monétaire et financier de manière à lui assurer une compensation proportionnée aux missions de service d'intérêt économique général qui lui sont conférées.

L'arrêté du 26 février 2015 pris en application de l'article R. 221-8-1 du Code monétaire et financier a établi le montant de la rémunération versée chaque année par le fonds d'épargne à La Banque Postale pour la période 2015-2020.

Considérant les réformes intervenues en 2016 sur les modalités de centralisation des livrets A, LDD et LEP, qui entraînent des coûts additionnels pour La Banque Postale, les autorités françaises mettent en place une nouvelle trajectoire de rémunération sur la période 2016-2020, pour compenser l'existence d'un déficit résiduel important.

Ces éléments créent une obligation implicite pour le fonds d'épargne au titre de la révision de la rémunération de La Banque Postale.

Cette nouvelle trajectoire se traduit pour le fonds d'épargne par la comptabilisation d'une provision de 130 M€ au 31 décembre 2016, au titre du versement en 2017 de la sur-commission relative à l'exercice 2016.

En outre, la prise en compte de cette nouvelle trajectoire dans le coût de ressource retenu dans le calcul des provisions pour prêts déficitaires entraîne une hausse des provisions pour risques et charges de 183 M€.

V - Reclassement de titres d'investissement

La mise en œuvre du décret n°2016-164 supprimant l'option de sur-centralisation des dépôts LEP s'est traduite pour le fonds d'épargne par une sortie de trésorerie supplémentaire de l'ordre de 4 Md€ le 1^{er} juillet 2016.

L'article 2341-2 du règlement de l'ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire autorise les cessions ou transferts de titres d'investissement dès lors qu'ils sont causés par un événement isolé, indépendant du contrôle de l'Établissement, qui n'est pas appelé à se reproduire et qui n'aurait pu raisonnablement être anticipé.

Au regard des conséquences du décret n°2016-164 ci-dessus mentionnées et de l'article 2341-2 du règlement de l'ANC, le fonds d'épargne a décidé, après accord du directeur général en date du 4 mai 2016, de reclasser puis de céder dans un temps court des titres du portefeuille d'investissement.

Cette décision s'est traduite dans les comptes du fonds d'épargne par un reclassement en date du 4 mai de titres de la catégorie « Titres d'investissement » vers la catégorie « Titres de placement », pour un montant total de 3 980 M€ de valeur brute nominale.

Les *swaps* couvrant ces titres reclassés ont conservé leur statut de *swaps* de micro-couverture et les dépréciations résiduelles sur ces titres et *swaps*, liées à un précédent transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » réalisé en novembre 2011, ont cessé d'être reprises de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Postérieurement à ce reclassement, les titres concernés ont été cédés et les *swaps* associés cédés ou retournés sur le marché, générant un résultat global de 134 M€ au 31 décembre 2016 (ce montant inclut les plus-values nettes de cession des titres, les reprises de dépréciations sur les titres et les *swaps* adossés, ainsi que les soultes payées sur l'exercice ou restant à étaler sur les *swaps* de micro-couverture adossés).

VI - Prêt à taux zéro pour la rénovation des bâtiments publics et les organismes de logements sociaux

En réponse aux annonces du président de la République du 12 janvier 2016, la Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire du fonds d'épargne, a mis en place deux financements à taux zéro.

Ainsi, dans le cadre des prêts « croissance verte » de l'enveloppe de 20 Md€ ouverte en 2013 à l'attention du secteur public local, un dispositif de prêts à taux zéro est créé pour financer les dépenses d'investissements liées à la réhabilitation des bâtiments publics prévue en 2016-2017. Ces prêts octroyés par le fonds d'épargne sont refinancés par des emprunts bonifiés, à taux zéro, contractés auprès de la Section générale de la Caisse des Dépôts. Au titre de ce dispositif, un emprunt de 900 M€ est enregistré au passif du fonds d'épargne au 31 décembre 2016 et un engagement de financement reçu de 200 M€ est porté au hors-bilan.

Un second dispositif de prêts est créé par le fonds d'épargne en faveur des organismes de logements sociaux afin d'accélérer leurs programmes d'investissements. Dans ce cadre, une enveloppe de prêts « haut de bilan » bonifiés est distribuée par le fonds d'épargne sous forme d'un prêt à taux zéro à différé d'amortissement pendant 20 ans, suivi d'une période d'amortissement au taux du livret A+60 pb. Ce dispositif est financé par des emprunts à taux zéro contractés auprès de la Section générale. Le taux zéro des emprunts est obtenu soit directement par une bonification de la Section générale, soit après bonification d'un autre tiers que la Caisse des Dépôts, comme Action Logement.

Au 31 décembre 2016, un emprunt de 283 M€ bonifié par la Section générale est enregistré au passif du fonds d'épargne. Un engagement de financement reçu de 167 M€, bonifié par la Section générale, est porté au hors-bilan.

Au titre de sa participation au financement du programme, Action Logement a versé un montant de bonification de 150 M€ sur un compte spécifique.

VII - Prime exceptionnelle d'aide à la construction

En 2013, dans un contexte de baisse des commissions versées aux réseaux collecteurs, le ministre de l'Économie et des Finances a sollicité le fonds d'épargne pour financer une prime exceptionnelle de 120 M€ destinée à stimuler le secteur du logement social. Cette prime bénéficie aux opérations de construction et d'acquisition de logements sociaux ayant fait l'objet d'une décision d'agrément des services de l'État au titre de l'année 2013, et pour lesquelles une demande de prêt a été accordée par le fonds d'épargne entre le 1^{er} août 2013 et le 30 avril 2014.

Pour le fonds d'épargne, cette mesure s'est traduite par la constitution d'une provision pour risques et charges de 87 M€ au 31 décembre 2014, calculée sur la base des engagements contractuels de l'Établis-

sement matérialisés par les lettres d'offre émises, et qui a vocation à être reprise au fur et à mesure des versements des primes.

La provision s'établit à 13 M€ au 31 décembre 2016, après une reprise de 37 M€ sur l'exercice.

VIII - Ajustement du FRBG

Au 31 décembre 2016, les fonds propres disponibles (réserves et report à nouveau, après affectation du résultat, et FRBG) couvrent les besoins de fonds propres.

Les réserves et report à nouveau, après affectation du résultat, couvrent le montant des besoins de fonds propres au titre du Pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir progressivement les besoins de fonds propres relatifs au Pilier 2 de la réglementation de Bâle II. La dotation au 31 décembre 2016 s'élève à 714 M€.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En janvier 2017, le fonds d'épargne a contracté auprès de la Section générale un emprunt de 550 M€ à taux zéro dans le cadre du dispositif de prêts « haut de bilan » et un emprunt de 360 M€ à taux zéro dans le cadre des prêts « croissance verte ». Le taux zéro de ces emprunts est obtenu par une bonification versée par la Section générale au fonds d'épargne.

2 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2015.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- ◆ Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont évalués de manière actuarielle.
- ◆ Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière et vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- ◆ De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- ◆ Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuës du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- ◆ Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- ◆ Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- ◆ En ce qui concerne l'application de l'article 2231-2 du règlement n°2014-07 relatif à l'actualisation des pertes prévisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes prévisionnelles prêt par prêt.
- ◆ Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- ◆ Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés

au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.

- ◆ Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.
 - ◆ Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.
 - ◆ Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.
 - ◆ Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), ou par l'État.
 - ◆ Dans le cadre des opérations de rachat de prêts (CGLLS, anciens prêts de l'État ou autres), l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts.
- L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque mois pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.
- ◆ Enfin, sont enregistrés en engagements hors-bilan donnés les prêts accordés non encore versés. Les engagements reçus présentés dans le hors-bilan publié recouvrent :
 - les garanties des établissements de crédit ;
 - les garanties de l'État et des collectivités locales venant en couverture des prêts comptabilisés au bilan du fonds d'épargne.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres). Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/Livraison, sauf cas particuliers.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation. Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

- ◆ actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- ◆ bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune

contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un évènement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritères est mise en place.

3.2 - Opérations sur titres

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode « dernier entré, premier sorti » (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *prorata temporis* en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les charges ou produits sur instruments financiers à terme affectés le cas échéant à une couverture globale de taux sont enregistrés *prorata temporis*. Par ailleurs, les résultats latents sur les instruments financiers à terme affectés à une couverture globale de taux ne sont pas comptabilisés.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des options.

Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

4.3 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

V - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

5.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

5.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

VI - Provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

◆ La perte actuarielle, dégagée par les prêts adossés aux ressources des livrets réglementés, fait l'objet d'une provision évaluée de la façon suivante :

- pour les prêts indexés sur les taux des livrets réglementés, la marge déficitaire est structurellement fixée de par l'adossement de ces prêts aux ressources constituées par les livrets réglementés ;

- pour les prêts non indexés sur les taux des livrets réglementés (taux fixes ou indexés sur un taux de marché (Euribor) ou sur l'inflation), la marge déficitaire est calculée depuis le 30 juin 2011 en retenant un scénario de taux pour l'ensemble des échéances des prêts considérés. Le scénario de taux appliqué est celui retenu pour la gestion ALM et l'allocation d'actifs du groupe Caisse des Dépôts de façon à assurer la cohérence des approches en termes de gestion financière.
- ◆ Une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource ;
- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

VII - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds, destiné à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, est doté de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, il permette de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle, réglementation à laquelle le fonds d'épargne a décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis devrait être couvert par :

- les réserves ;
- le report à nouveau ;
- le FRBG ;
- le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en termes de :

- risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
- risque opérationnel ;

Ces deux risques constituent le Pilier 1 de la réglementation Bâle II.

- risque global de taux qui constitue le Pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Au 31 décembre 2016, les fonds propres disponibles (réserves et reports à nouveau, après affectation du résultat, et FRBG) couvrent les besoins de fonds propres.

Les réserves et reports à nouveau, après affectation du résultat de l'exercice, couvrent le montant des exigences de fonds propres au titre du Pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales. Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir progressivement les besoins de fonds propres au titre du Pilier 2.

VIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des opérations fermes.

IX - Recours à des estimations

La préparation des états financiers (bilan et compte de résultat) du fonds d'épargne s'appuie sur des hypothèses de scénarii économiques et financières, ou des estimations de valeur d'actifs. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour formuler ces hypothèses et pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- ◆ la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celles-ci s'appuyant sur une analyse multicritères tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à l'évolution du positionnement concurrentiel, aux perspectives de cash flows, de flux de dividendes, de structure de comptes de résultat. Elles requièrent également une évaluation du risque associé [taux d'actualisation]) ;
- ◆ la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges sur les prêts déficitaires, celles-ci s'appuyant, pour les prêts dont les taux ne sont pas indexés sur les taux des livrets réglementés, sur un scénario macroéconomique dont les données ne sont pas directement observables sur les marchés ;
- ◆ l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- ◆ la détermination des dépréciations sur les encours de prêts considérés comme douteux au regard du risque de crédit ;
- ◆ le cas échéant, l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

X - Informations financières sur les risques de marché

10.1 - Gestion actif/Passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'il prête à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/Passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Le fonds d'épargne a mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du Pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle le fonds d'épargne a adapté le calcul de son besoin en fonds propres.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

10.2 - Le contrôle des risques

La direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, Groupe. Le contrôle général, au niveau du Groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- ◆ définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- ◆ arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- ◆ fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notation et des informations publiques.

3 - Notes relatives au bilan

3.1 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾		2 076	3 269
Comptes courants ⁽²⁾		2 075	3 268
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		1	1
Intérêts courus		(2)	
Créances sur les établissements de crédit à vue		2 074	3 269
Crédits à l'équipement		1 421	1 677
Capital et assimilé		1 400	1 654
Intérêts courus		21	23
Crédits au logement		15 256	15 299
Capital et assimilé		15 208	15 249
Intérêts courus		48	50
Crédits divers ⁽³⁾		3 249	3 498
Capital et assimilé		3 200	3 450
Intérêts courus		49	48
Créances sur les établissements de crédit à terme	3.3.1	19 926	20 474
Créances sur les établissements de crédit		22 000	23 743

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire ;

(2) Dont 150 M€ reçus d'Action Logement au titre de la bonification de la ressource destinée à financer les prêts « haut de bilan » à taux zéro (cf. faits marquants) ;

(3) Concerne l'encours de prêts de refinancement Bpifrance Financement.

3.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Crédits de trésorerie et créances commerciales ⁽¹⁾		483	817
Capital et assimilé		483	817
Créances douteuses			
Dépréciations			
Intérêts courus			
Crédits à l'équipement ^{(2) (3)}		19 792	18 277
Capital et assimilé		19 537	18 057
Créances douteuses		66	16
Dépréciations		(8)	(2)
Intérêts courus		197	206
Crédits au logement ⁽³⁾		142 018	136 612
Capital et assimilé		139 580	133 713
Créances douteuses		1 202	1 442
Dépréciations		(36)	(64)
Intérêts courus		1 272	1 521
Crédits divers		218	245
Capital et assimilé		218	245
Intérêts courus			
Autres concours à la clientèle à terme	3.3.1	162 511	155 951
Opérations avec la clientèle		162 511	155 951

(1) Le 8 avril 2015, le gouvernement a demandé au fonds d'épargne de mettre en place un dispositif ponctuel de préfinancement à taux zéro du FCTVA versé par l'État pour accompagner les mesures de soutien à l'investissement des collectivités locales. À ce titre, 817 M€ ont été versés aux collectivités locales en 2015 ;

(2) Dont 537 M€ au 31 décembre 2016 de prêts octroyés dans le cadre de l'enveloppe de prêts à taux zéro pour la rénovation des bâtiments publics ouverte en 2016 (cf. faits marquants) ;

(3) Dont 460 M€ au 31 décembre 2016 de prêts sur ressources BEI octroyés dans le cadre du partenariat CDC-BEI signé en 2015.

3.3 - ENSEMBLE DES CRÉDITS

3.3.1 - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2015	Versements	Remboursements ⁽¹⁾	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2016
Crédits équipement	19 954	3 729	(2 485)	15	21 213
Capital	19 724	3 729	(2 485)	27	20 995
<i>Anciens prêts équipement aux collectivités locales</i>	192		(39)	1	154
<i>Prêts de refinancement aux collectivités locales</i>	7 691		(1 043)	26	6 674
<i>Prêts nouveaux emplois</i>	11 841	3 729	(1 403)		14 167
Intérêts courus	229			(11)	218
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées	1			(1)	
Crédits au logement social et à la politique de la ville	151 911	13 623	(8 194)	(66)	157 274
Capital	150 327	13 623	(8 194)	184	155 940
<i>Prêts très sociaux</i>	14 100	2 114	(434)	19	15 799
<i>Prêts locatifs à usage social</i>	72 875	5 448	(3 450)	101	74 974
<i>Prêts pour amélioration de l'habitat</i>	9 371	1 947	(720)		10 598
<i>Prêts locatif intermédiaire - prêts locatif social</i>	24 354	2 552	(1 219)	19	25 706
<i>Prêts projets urbains</i>	1 804	32	(237)	13	1 612
<i>Prêts renouvellement urbain</i>	11 042	306	(530)	6	10 824
<i>Divers</i>	16 781	1 224	(1 604)	26	16 427
Intérêts courus	1 571			(251)	1 320
Échéances mises en recouvrement	8			2	10
Échéances impayées	5			(1)	4
Crédits divers	3 743	40	(317)	1	3 467
Capital	3 695	40	(317)		3 418
Intérêts courus	48			1	49
Crédits de trésorerie	817		(334)		483
Capital	817		(334)		483
Intérêts courus					
Échéances impayées					
Ensemble des crédits	176 425	17 392	(11 330)	(50)	182 437
Dont créances sur les établissements de crédit	20 474	936	(1 481)	(3)	19 926
Dont opérations avec la clientèle	155 951	16 456	(9 849)	(47)	162 511

(1) Correspond aux amortissements et aux remboursements anticipés ;

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

3.3.2 - Détail sur les encours douteux

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Encours douteux net de dépréciations
Crédits d'équipement	21 213	66		(8)	58	19 954	15		(2)	13
Anciens prêts équipement aux collectivités locales	154	3	2%	(2)	1	195	3	2%	(2)	1
Prêts de refinancement aux collectivités locales	6 809	3			3	7 841	3			3
Prêts nouveaux emplois	14 250	60		(6)	54	11 918	9			9
Crédits au logement social et à la politique de la ville	157 274	1 202	1%	(36)	1 166	151 911	1 442	1%	(64)	1 378
Prêts très sociaux	15 855	121	1%	(1)	120	14 165	126	1%	(2)	124
Prêts locatifs à usage social	75 756	631	1%	(8)	623	73 825	797	1%	(21)	776
Prêts pour amélioration de l'habitat	10 669	56	1%		56	9 445	64	1%	(1)	63
Prêts locatif intermédiaire - prêts locatif social	25 865	132	1%	(2)	130	24 514	180	1%	(4)	176
Prêts projets urbains	1 628	8	1%	(2)	6	1 827	8		(4)	4
Prêts renouvellement urbain	10 899	167	2%	(2)	165	11 127	151	1%	(2)	149
Prêts au logement divers	16 602	87	1%	(21)	66	17 008	116	1%	(30)	86
Crédits divers	3 467					3 743				
Crédits de trésorerie et créances commerciales	483					817				
Ensemble des crédits	182 437	1 268	1%	(44)	1 224	176 425	1 457	1%	(66)	1 391

3.4 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

3.4.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		7 791	35 209		43 000		2 875	41 109		43 984
Effets publics et valeurs assimilées		7 791	33 228		41 019		2 875	39 128		42 003
Titres prêtés			1 981		1 981			1 981		1 981
Obligations et autres titres à revenu fixe		13 745	1 448		15 193		17 268	1 472		18 740
Obligations		1 749	1 448		3 197		2 350	1 472		3 822
Autres titres à revenu fixe		11 996			11 996		14 918			14 918
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		1 012		10 871	11 883		914		11 465	12 379
Actions		401		9 427	9 828		301		10 162	10 463
OPCVM		602		1 427	2 029		602		1 286	1 888
Autres titres à revenu variable		9		17	26		11		17	28
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille		22 548	36 657	10 871	70 076		21 057	42 581	11 465	75 103

3.4.2 - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		7 791	35 209		43 000		2 875	41 109		43 984
Valeur brute		7 676	34 016		41 692		2 783	39 793		42 576
Primes/Décotes		113	975		1 088		80	1 032		1 112
Créances rattachées		24	255		279		12	342		354
Dépréciations ⁽¹⁾		(22)	(37)		(59)			(58)		(58)
Valeur de marché		7 858	39 580		47 438		2 946	45 630		48 576
Obligations et autres titres à revenu fixe		13 745	1 448		15 193		17 268	1 472		18 740
Valeur brute		13 570	1 410		14 980		16 936	1 433		18 369
Primes/Décotes		50	16		66		86	17		103
Créances rattachées		134	22		156		267	22		289
Dépréciations		(9)			(9)		(21)			(21)
Valeur de marché		14 350	1 590		15 940		18 214	1 627		19 841
Actions et autres titres à revenu variable		1 012		10 871	11 883		914		11 465	12 379
Valeur brute		1 019		12 743	13 762		935		13 260	14 195
Créances rattachées				10	10		1		13	14
Dépréciations		(7)		(1 882)	(1 889)		(22)		(1 808)	(1 830)
Valeur de marché		1 486		14 236	15 722		1 311		14 913	16 224
Total par type de portefeuille		22 548	36 657	10 871	70 076		21 057	42 581	11 465	75 103

(1) La dépréciation des titres d'investissement de 37 M€ au 31 décembre 2016 correspond à la provision résiduelle antérieurement constituée sur les titres transférés du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement en novembre 2011 : en application de la réglementation comptable, ces dépréciations sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. La provision calculée sur les titres transférés s'élevait à 130 M€, elle a fait l'objet d'une reprise de 21 M€ au 31 décembre 2016 (15 M€ au 31 décembre 2015), dont 12 M€ sur les titres transférés vers le portefeuille de placement en date du 4 mai 2016 (cf. faits marquants et note 5.5).

3.5 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Charges constatées d'avance	21	34
Produits à recevoir	4	4
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽¹⁾	156	49
Autres comptes de régularisation	5	3
Comptes de régularisation	186	90
Débiteurs divers	41	40
- <i>bonifications à recevoir</i>		7
- <i>autres débiteurs divers</i>	41	39
Actifs divers	41	40
Comptes de régularisation et actifs divers	227	130

(1) Dont 137 M€ liés aux appels de marge sur dérivés compensés.

3.6 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Comptes ordinaires créditeurs			1
Intérêts courus			
Dettes envers les établissements de crédit à vue			1
Comptes et emprunts à terme ⁽¹⁾		2 168	412
Titres donnés en pension livrée		1 049	2 465
Intérêts courus		18	18
Dettes envers les établissements de crédit à terme		3 235	2 895
Dépôts centralisés	3.8.1	235 112	235 950
Intérêts déposants	3.8.2	1 851	2 224
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	3.8.3	62	83
Autres dettes envers les établissements de crédit		237 025	238 257
Dettes envers les établissements de crédit		240 260	241 153

(1) Dont 1 183 M€ d'emprunts bonifiés à taux zéro contractés auprès de la Section générale dans le cadre des dispositifs de prêts à taux zéro déployés en 2016 (900 M€ pour financer les prêts « croissance verte » à taux zéro dédiés au secteur public local et 283 M€ pour financer les prêts « haut de bilan » à taux zéro dédiés aux organismes de logements sociaux - cf. faits marquants) et 601 M€ d'emprunts contractés auprès de la Section générale dans le cadre du partenariat avec la BEI mis en place en 2015 au profit des petites et moyennes collectivités (enveloppe de 1,5 Md€) et de la transition écologique et énergétique (enveloppe de 0,5 Md€).

3.7 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Autres sommes dues à la clientèle			
Dépôts centralisés	3.8.1	78	79
Intérêts déposants	3.8.2	1	1
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	3.8.3		
Autres dettes envers la clientèle ⁽¹⁾		79	80
Opérations avec la clientèle		79	80

(1) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

3.8 - LES DÉPÔTS

3.8.1 - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2017	Intérêts capitalisés au 01.01.2017	Dépôts au 31.12.2016	Dépôts au 01.01.2016	Intérêts capitalisés au 01.01.2016	Dépôts au 31.12.2015
Livret A, LDD ⁽¹⁾	214 523	1 571	212 952	211 266	1 853	209 413
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	78		78	79		79
Livret d'épargne populaire ⁽²⁾	22 432	272	22 160	26 901	364	26 537
Dépôts centralisés	237 033	1 843	235 190	238 246	2 217	236 029
Dont établissements de crédit	236 955	1 843	235 112	238 167	2 217	235 950
Dont opérations avec la clientèle	78		78	79		79

(1) Au 31 décembre 2016, les dépôts centralisés livret A et LDD enregistrent une hausse de 3,5 Md€ par rapport au 31 décembre 2015 (hors ICNE). La sur-centralisation volontaire des réseaux collecteurs constatée au premier semestre 2016 (19 Md€) a été reversée le 1^{er} juillet 2016 en application du décret n°2016-163 du 18 février 2016 (cf. faits marquants) ;

(2) Au 31 décembre 2016, les dépôts centralisés LEP enregistrent une baisse de 4,4 Md€ par rapport au 31 décembre 2015 (hors ICNE). La mise en œuvre du décret n°2016-164 a entraîné le reversement dans le système bancaire de la totalité de la sur-centralisation le 1^{er} juillet 2016, soit 11 Md€ dont 7 Md€ reçus en janvier 2016 (cf. faits marquants).

3.8.2 - Rémunération des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Livret A, LDD	1 578	1 858
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	1	1
Livret d'épargne populaire	273	366
Intérêts déposants	1 852	2 225
Dont établissements de crédit	1 851	2 224
Dont opérations avec la clientèle	1	1

Le taux moyen du livret A et du LDD s'élève à 0,75% au 31 décembre 2016 contre 0,90% au 31 décembre 2015 (cf. note 5.4).

Ces rémunérations intègrent les intérêts versés aux établissements au titre des comptes clôturés au cours de l'exercice ; les montants ne peuvent donc être directement comparés avec les intérêts capitalisés présentés dans le tableau 3.8.1.

3.8.3 - Compléments d'intérêts à verser aux réseaux

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Livret A, LDD ⁽¹⁾	54	72
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		
Livret d'épargne populaire ⁽²⁾	8	11
Compléments d'intérêts à verser aux réseaux	62	83
Dont établissements de crédit	62	83
Dont opérations avec la clientèle		

(1) Le décret n°2015-1646 du 11 décembre 2015 fixe à compter du 1^{er} janvier 2016 la rémunération moyenne des réseaux collecteurs du livret A et du LDD à 0,30% (contre 0,40% auparavant) ;

(2) L'arrêté du 11 décembre 2015 fixe à compter du 1^{er} janvier 2016 le complément d'intérêts versé aux établissements de crédit collecteurs du LEP à 0,40% (contre 0,50% auparavant).

3.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

3.9.1 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Produits constatés d'avance	939	1 236
- sur bonifications	846	978
- sur titres	(19)	
- sur prêts ⁽¹⁾	8	9
- sur instruments financiers ⁽²⁾	104	249
- autres produits constatés d'avance		
Charges à payer	24	25
- commissions réseaux à payer ⁽³⁾	19	20
- charges à payer sur instruments financiers	5	5
- charges à payer sur prêts		
- autres charges à payer		
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme ⁽⁴⁾	440	522
Autres comptes de régularisation	127	97
Comptes de régularisation	1 530	1 880
Versements restant à effectuer sur titres ⁽⁵⁾	398	413
Autres créditeurs divers ⁽⁶⁾	190	40
Créditeurs divers	588	453
Comptes de régularisation et passifs divers	2 118	2 333

(1) Concerne les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts ;

(2) Concerne les soultes reçues à l'initiation des *swaps* de micro-couverture ;

(3) Concerne la part restant à verser de la commission d'accessibilité bancaire payée à La Banque Postale ;

(4) Concerne les intérêts courus sur *swaps* de micro-couverture et de macro-couverture ;

(5) Concerne le capital appelé non libéré des actifs non cotés ;

(6) Dont 150 M€ reçus d'Action Logement au titre de la bonification de la ressource destinée à financer les prêts « haut de bilan » à taux zéro (cf. faits marquants).

3.9.2 - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Bonifications brutes	3 557	3 558
Reprises en résultat	(2 711)	(2 580)
Total	846	978

3.10 - PROVISIONS

(en millions d'euros)	31.12.2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2016
Provisions pour risques de contrepartie						
- engagement par signature						
- prêts						
- autres						
Provisions sur instruments de marché ⁽¹⁾	87	2	(51)	(20)		18
Provisions sur prêts déficitaires ⁽²⁾	1 637	414	(50)			2 001
- crédits de trésorerie et créances commerciales ⁽³⁾	14		(10)			4
- équipement	9					9
- logement social et politique de la ville ⁽⁴⁾	1 608	412	(39)			1 981
- divers	6	2	(1)			7
Autres provisions pour risques et charges		130				130
- autres ⁽⁵⁾		130				130
Provisions	1 724	546	(101)	(20)		2 149

(1) Les provisions sur instruments de marché correspondent à la prise en compte des moins-values latentes sur les *assets-swaps*, imputables à l'instrument de couverture. Ces moins-values latentes sont déterminées sur la base des valorisations (établies en fonction des données de marché à la date de clôture) du titre sous-jacent et de l'instrument de couverture. Le montant de la provision au 31 décembre 2016 s'élève à 18 M€. Suite au transfert d'*asset-swaps* de la catégorie investissement vers la catégorie placement en mai 2016 (cf. faits marquants), les provisions pour dépréciations sur *swaps* de couverture qui restaient à étaler sur la durée de vie résiduelle des titres issus du transfert de novembre 2011 (de la catégorie placement vers la catégorie investissement) ont été intégralement reprises pour 51 M€, portant le montant des reprises nettes à 69 M€ au 31 décembre 2016 ;

(2) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés). Au 31 décembre 2016, la prise en compte de la hausse de la commission d'accessibilité bancaire de La Banque Postale (+130 M€ par an) a un impact sur la dotation aux provisions pour prêts déficitaires (cf. faits marquants et note 5.3) ;

(3) Concerne les prêts accordés aux collectivités locales dans le cadre du préfinancement à taux zéro du FCTVA (cf. note 3.3.1) ;

(4) Dont provision au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux. Cette provision, constituée à hauteur de 87 M€ au 31 décembre 2014, s'établit à 13 M€ au 31 décembre 2016 (50 M€ au 31 décembre 2015), après une reprise de 37 M€ sur l'exercice (cf. note 5.3) ;

(5) Au 31 décembre 2016, une provision de 130 M€ est constituée au titre de la hausse de la commission d'accessibilité bancaire de La Banque Postale (cf. faits marquants et note 5.11).

3.11 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3 891	3 177

Le FRBG a vocation à faire face aux risques présentés par le bilan du fonds d'épargne. À ce titre notamment, il est doté pour couvrir les besoins de fonds propres au titre du Pilier 2 (cf. note 5.12).

3.12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2014	Affectation du résultat 2014	Versement au titre du résultat 2014	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2015	Capitaux propres au 31 décembre 2015	Affectation du résultat 2015	Versement au titre du résultat 2015 ⁽¹⁾	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2016	Capitaux propres au 31 décembre 2016
Réserve générale	5 123	820	(805)			5 138	1 083	(764)			5 457
Report à nouveau	239					239					239
Résultat de l'exercice	820	(820)			1 083	1 083	(1 083)			621	621
Capitaux propres - hors FRBG	6 182		(805)		1 083	6 460		(764)		621	6 317
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	2 459			718		3 177			714		3 891
Capitaux propres (y compris FRBG)	8 641		(805)	718	1 083	9 637		(764)	714	621	10 208

(1) Le décret n°2016-1572 du 22 novembre 2016 a fixé pour l'année 2016 le montant du prélèvement à 764 M€. Ce montant, correspondant à l'excédent de fonds propres au 31 décembre 2015, a été versé au Trésor le 1^{er} décembre 2016.

3.13 - RISQUES DE CRÉDIT

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2016						31.12.2015
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	22 000					22 000	23 743
Europe							
Autres							
Total	22 000					22 000	23 743
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	2 581					2 581	3 527
De 3 mois à 1 an	476					476	716
De 1 an à 5 ans	5 543					5 543	5 299
Supérieure à 5 ans	13 400					13 400	14 201
Total	22 000					22 000	23 743

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	160 368		1 266	2	(45)	161 591	155 124
Europe							
Autres	920					920	827
Total	161 288		1 266	2	(45)	162 511	155 951
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 564		30		(14)	3 580	3 813
De 3 mois à 1 an	5 516		43		(1)	5 558	5 413
De 1 an à 5 ans	28 517		224		(6)	28 735	28 389
Supérieure à 5 ans	123 691		969	2	(24)	124 638	118 336
Total	161 288		1 266	2	(45)	162 511	155 951
Répartition par secteur							
HLM	106 432		685		(6)	107 111	98 123
EPIC - SEM	10 715		1			10 716	19 396
Collectivités locales	21 568		60	2	(3)	21 627	21 104
Sociétés commerciales	12 703		501		(35)	13 169	7 925
Administrations privées	3 950		10		(1)	3 959	3 893
Administrations publiques	5 872		9			5 881	5 463
Autres	48					48	47
Total	161 288		1 266	2	(45)	162 511	155 951

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31.12.2016				31.12.2015	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique						
France	41 226			(24)	41 202	42 806
Europe	16 831			(44)	16 787	19 423
Autres	204				204	495
Total	58 261			(68)	58 193	62 724
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	5 712			(1)	5 711	2 374
De 3 mois à 1 an	11 220				11 220	4 346
De 1 an à 5 ans	14 131			(14)	14 117	22 054
Supérieure à 5 ans	27 198			(53)	27 145	33 950
Total	58 261			(68)	58 193	62 724
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	2 589			(1)	2 588	6 249
AA	39 865			(26)	39 839	38 839
A	6 458			(2)	6 456	7 813
BBB	9 073			(38)	9 035	9 233
BB						71
B						26
CCC						
Non renseigné	276			(1)	275	493
Total	58 261			(68)	58 193	62 724

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard & Poors et Fitch.

3.14 - BILAN VENTILÉ PAR DEVISE - VALEURS NETTES APRÈS DÉPRÉCIATION

(en millions d'euros)

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	64 981		8	11	65 000
Effets publics et valeurs assimilées	43 000				43 000
Créances sur les établissements de crédit	21 981		8	11	22 000
Opérations avec la clientèle	162 511				162 511
Autres concours à la clientèle à terme	162 511				162 511
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	25 307	150	562	1 057	27 076
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 999	150	18	26	15 193
Actions et autres titres à revenu variable	10 308		544	1 031	11 883
Immobilisations corporelles et incorporelles					
Comptes de régularisation et actifs divers	226			1	227
Total Actif	253 025	150	570	1 069	254 814
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	240 260				240 260
Dettes envers les établissements de crédit	240 260				240 260
Opérations avec la clientèle	79				79
Autres dettes envers la clientèle	79				79
Comptes de régularisation et passifs divers	2 111	5	1	1	2 118
Provisions	2 149				2 149
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3 891				3 891
Capitaux propres - hors FRBG	6 317				6 317
Réserves et autres	5 457				5 457
Report à nouveau	239				239
Résultat de l'exercice	621				621
Total Passif	254 807	5	1	1	254 814

4 - Notes relatives au hors-bilan

4.1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE COMPTANT ET À TERME ET DE PRÊTS/EMPRUNTS DE DEVISES

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	1 782	2 151
<i>Devises à livrer</i>	1 810	2 141
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	58	127
<i>Euros à livrer</i>	58	126
Report/Déport non couru		
À recevoir	2	5
À payer	3	4

4.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31.12.2016				31.12.2015			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré			23 090	23 090			29 494	29 494
Instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾			23 090	23 090			29 494	29 494
Valeur de marché ⁽²⁾			11 953	10 475			10 357	7 444
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								

(1) Les «instruments de taux d'intérêts» concernent (en nominal d'engagement) :

- à hauteur de 2 250 M€ (2 250 M€ au 31 décembre 2015) des contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts ;
- à hauteur de 9 000 M€ (6 000 M€ au 31 décembre 2015) des *swaps* inflation en macro-couverture du bilan ;
- à hauteur de 11 840 M€ (21 244 M€ au 31 décembre 2015) des opérations de couverture de titres essentiellement sous forme d'*asset-swap* ;

(2) La valeur de marché, information issue du système de gestion, représente la valorisation des *swaps* sur la base des données de marché du 31 décembre 2016. Ces opérations étant des *swaps* de couverture, la valorisation des *swaps* se compense avec la valorisation des titres couverts.

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	130	711	7 841	14 408	23 090	474	2 287	11 203	15 530	29 494
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	130	711	7 841	14 408	23 090	474	2 287	11 203	15 530	29 494
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

4.2.3 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2016					31.12.2015				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	23 090				23 090	29 494				29 494
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	23 090				23 090	29 494				29 494
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments de cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emprunt Op condi										
Autres instruments										
Vente/Prêt Op condi										
Autres instruments										

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
France	7 665	11 761
Europe	15 425	17 733
Autres		
Total	23 090	29 494

4.3 - RISQUES DE CRÉDIT - VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS DONNÉS

(en millions d'euros)	31.12.2016				31.12.2015			
	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones	France	Europe	Autres ⁽¹⁾	Toutes zones
Engagements donnés sains ⁽²⁾	31 411		33	31 444	31 298		62	31 360
Engagements donnés douteux	56			56	49			49
Total des engagements donnés	31 467		33	31 500	31 347		62	31 409

(1) Correspond aux opérations avec la Nouvelle-Calédonie ;

(2) Dont 1 787 M€ au titre des garanties données sur emprunts dans le cadre du financement des prêts à taux zéro et des prêts sur ressource BEI.

5 - Notes relatives au résultat

5.1 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur banques centrales			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		(2)	
Intérêts sur titres reçus en pension livrée			
Produits sur report/Déport		5	6
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	5.3	466	503
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	5.3	(67)	(77)
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires	5.3		
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		402	432
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		(30)	
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		4	1
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension ⁽²⁾		(25)	(14)
Charges sur report/Déport		(7)	(6)
Autres intérêts et charges assimilées			
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽³⁾	5.4.1	(2 715)	(3 255)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(2 773)	(3 274)

(1) Intérêts nets des charges sur *swaps* de couverture de prêts ;

(2) Dont 1,4 M€ de charges liées à la ressource BEI empruntée *via* la Section générale dans le cadre du partenariat CDC-BEI (cf. note 3.6) ;

(3) Au 31 décembre 2016, le taux moyen du livret A et du LDD s'élève à 0,75% contre 0,90% au 31 décembre 2015 (cf. note 5.4).

5.2 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension		2 763	2 951
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾		(33)	(26)
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		8	1
Dotations/Reprises aux provisions pour prêts déficitaires ⁽²⁾		(364)	45
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5.3	2 374	2 971
Autres intérêts et charges assimilées		(1)	
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽³⁾	5.4.1	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(2)	(1)

(1) Dont intérêts nets des charges sur *swaps* de couverture de prêts pour -15 M€ et paiement de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux pour -22 M€ (-36 M€ au 31 décembre 2015) (cf. note 3.10) ;

(2) Dont une reprise de 37 M€ sur la provision au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux (contre une reprise de 36 M€ au 31 décembre 2015) ;

(3) Concerne les dépôts des livrets A et B de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

5.3 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR PRÊTS

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Crédits de trésorerie et créances commerciales	10	(14)
Intérêts		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires ⁽¹⁾	10	(14)
Crédits d'équipement	514	536
Intérêts	511	525
Reprise nette de bonification		2
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	4	10
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(1)	(1)
Crédits au logement social et à la politique de la ville	2 216	2 832
Intérêts	2 456	2 665
Reprise nette de bonification	131	123
Amortissements des surcotes décotes	15	18
Autres intérêts et produits assimilés	(22)	(36)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	8	1
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(372)	61
Crédits divers	33	43
Intérêts	116	120
Reprise nette de bonification		1
Amortissements des surcotes décotes		
Autres intérêts et produits assimilés	(82)	(77)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires	(1)	(1)
Total intérêts et produits assimilés sur prêts	2 773	3 397
Dont opérations de trésorerie et interbancaires	399	426
Dont opérations avec la clientèle	2 374	2 971
Intérêts	3 083	3 310
Reprise nette de bonification	131	126
Amortissements des surcotes décotes	15	18
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	(100)	(103)
Dotations et reprises de provisions nettes sur intérêts douteux	8	1
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires ⁽³⁾	(364)	45

(1) Concerne les prêts à taux zéro accordés dans le cadre du dispositif de préfinancement du FCTVA (cf. note 3.2) ;

(2) Dont -82 M€ d'intérêts nets des charges sur *swaps* de couverture de prêts aux établissements de crédits (-77 M€ au 31 décembre 2015) et -22 M€ liés aux paiements effectués au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux (cf. faits marquants et note 3.10) ;

(3) Dont une dotation de 183 M€ liée à la prise en compte de la hausse de la commission d'accessibilité bancaire de La Banque Postale et une reprise de 37 M€ au titre de la prime exceptionnelle destinée à stimuler les opérations de construction de logements sociaux (contre une reprise de 36 M€ au 31 décembre 2015) (cf. faits marquants et note 3.10).

5.4 - INTÉRÊTS SUR DÉPÔTS

5.4.1 - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts déposants ⁽¹⁾	(1 950)	(2 263)
Livret A, LDD	(1 601)	(1 890)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie	(1)	(1)
Livret d'épargne populaire	(348)	(372)
Complément d'intérêts versés aux réseaux ⁽²⁾	(766)	(993)
Livret A, LDD	(654)	(858)
Livrets A & B Nouvelle-Calédonie		
Livret d'épargne populaire	(112)	(135)
Total des intérêts sur dépôts	(2 716)	(3 256)
Dont opérations interbancaires	(2 715)	(3 255)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(1)

(1) Au 31 décembre 2016, le taux moyen du livret A et du LDD s'élève à 0,75% contre 0,90% au 31 décembre 2015 ;

(2) Le décret n°2015-1646 du 11 décembre 2015 fixe à compter du 1^{er} janvier 2016 la rémunération moyenne des réseaux collecteurs du livret A et du LDD à 0,30% (contre 0,40% auparavant) et l'arrêté du 11 décembre 2015 fixe à compter du 1^{er} janvier 2016 le complément d'intérêts versé aux établissements de crédit collecteurs du LEP à 0,40% (contre 0,50% auparavant) (cf. note 3.8.3).

5.4.2 - Taux de rémunération des livrets réglementés

Taux de rémunération	Livrets réglementés	
	Livret A - LDD	LEP
Depuis le 1 ^{er} août 2015	0,75%	1,25%
Du 1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	1,00%	1,50%
Du 1 ^{er} août 2013 au 31 juillet 2014	1,25%	1,75%

5.5 - INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Effets publics	6	39
Obligations	52	112
Autres titres à revenu fixe	237	422
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	295	573
Effets publics	807	809
Obligations	41	38
Autres titres à revenu fixe		
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement ⁽¹⁾	848	847
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	1 143	1 420

(1) Dont 71 M€ de reprise sur la provision sur les titres (et *swaps* associés) issus du transfert de novembre 2011 (20 M€ au 31 décembre 2015). Cette reprise concerne pour 63 M€ les titres (et *swaps* associés) transférés en mai 2016 de la catégorie d'investissement vers la catégorie de placement (cf. notes 3.4 pour la partie titres et 3.10 pour la partie *swaps*).

5.6 - AUTRES INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Micro-couverture	366	211
<i>Swaps de taux</i> ⁽¹⁾	361	204
<i>Swaps financiers</i>	5	3
<i>Swaps complexes</i>		4
Macro-couverture	10	9
<i>Swaps complexes</i>	10	9
Autres intérêts et produits assimilés	376	220
Micro-couverture	(637)	(711)
<i>Swaps de taux</i>	(632)	(697)
<i>Swaps financiers</i>	(5)	(7)
<i>Swaps complexes</i>		(7)
Macro-couverture	(80)	(62)
<i>Swaps complexes</i>	(80)	(62)
Autres intérêts et charges assimilées	(717)	(773)

(1) Dont -42 M€ de soultes payées ou amorties sur l'exercice suite à l'annulation des *swaps* adossés aux titres transférés en mai 2016 de la catégorie d'investissement vers la catégorie de placement.

5.7 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)

	31.12.2016	31.12.2015
Actions	9	5
OPCVM	68	16
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de placement	77	21
Actions	483	462
OPCVM	28	21
Autres titres à revenu variable	1	1
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	512	484
Revenus des titres à revenu variable	589	505

5.8 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(en millions d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit ⁽¹⁾		(225)		(235)
Opérations avec la clientèle	4		4	
Opérations sur titres		(3)		(4)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	4	(228)	4	(239)
Total net		(224)		(235)

(1) Concerne la commission d'accessibilité bancaire versée à La Banque Postale.

5.9 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultat de cession des titres de placement ⁽¹⁾	182	203
- effets publics et valeurs assimilées	169	110
- obligations	(5)	13
- autres titres à revenu fixe	20	26
- actions	(2)	10
- OPCVM et autres titres à revenu variable		44
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(1)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	24	(28)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	205	174
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	341	478
- actions	292	432
- OPCVM et autres titres à revenu variable	49	46
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(4)	(7)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(88)	42
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	249	513
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	454	687

(1) Dont les soultes reçues ou versées lors de la résiliation d'un swap de micro-couverture suite à la cession de l'élément couvert pour -1 152 M€ au 31 décembre 2016 (-330 M€ au 31 décembre 2015). Le résultat de cession des titres (et swaps associés) issu du transfert de la catégorie d'investissement vers la catégorie placement réalisé en mai 2016 est de 113 M€ ;

(2) Dont au 31 décembre 2016, une reprise de 19 M€ sur les instruments de couverture (dotation de 5 M€ au 31 décembre 2015) et une reprise de 5 M€ sur les titres de placement (dotation de 23 M€ au 31 décembre 2015).

5.10 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Charges de personnel	(33)	(35)
Charges informatiques	(32)	(24)
Autres prestations	(73)	(76)
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(138)	(135)
Salaires et traitements		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Autres frais administratifs		
Charges générales d'exploitation	(138)	(135)

(1) La Section générale assure pour le compte du fonds d'épargne et lui refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

La mutualisation des maîtrises d'ouvrage de l'Établissement public a modifié la structure des coûts du fonds d'épargne. À compter de 2016, le poste des charges informatiques est exprimé en coût complet et supporte donc sa propre part de masse salariale et de charges fédérales.

5.11 - COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dépréciation des créances	(9)	(33)
Risques sur engagements de signature		
Autres risques ⁽¹⁾	(130)	
Dotations pour dépréciations et provisions	(139)	(33)
Dépréciation des créances	22	9
Reprises de dépréciations et provisions	22	9
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations		(2)
Pertes et récupérations		(2)
Coût du risque	(117)	(26)

(1) Au 31 décembre 2016, une provision de 130 M€ est constituée au titre de la hausse de la commission d'accessibilité bancaire de La Banque Postale (cf. faits marquants et note 3.10).

5.12 - DOTATIONS NETTES AUX FRBG ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en millions d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dotations nettes au FRBG	(714)	(718)
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	(714)	(718)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2016

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Évaluation des titres

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe III.3.1 de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.4 et 5.9 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Dépréciations des crédits

Votre Établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe II.2.1 de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.2, 3.3, 3.13 et 5.11 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

Provisions pour prêts déficitaires

Votre Établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe VI de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.10, 5.1, 5.2 et 5.3 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

Provision au titre du complément de commission d'accessibilité de La Banque Postale

Votre Établissement a comptabilisé des provisions au titre de la rémunération complémentaire, relative à l'exercice 2016 à verser à La Banque Postale en 2017 afin de compenser les coûts additionnels induits pour celle-ci par les réformes sur les modalités de centralisation des livrets A, LDD et LEP intervenues en 2016 (paragraphe IV de la note «1. Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture», notes 3.10 et 5.11 de l'annexe). Nous nous sommes assurés de l'existence de l'obligation vis-à-vis de La Banque Postale et nous avons examiné les modalités d'estimation des provisions comptabilisées à ce titre.

Fonds pour risques bancaires généraux

Votre Établissement constitue un fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe VIII de la note «1. Événements marquants de la période et postérieurs à la clôture» et VII de la note «2. Principes comptables et méthodes d'évaluation», notes 3.11 et 5.12 de l'annexe) destiné à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre étant précisé que les dotations/reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

Mazars



Charles de Boisriou

Le rapport d'activité et de développement durable du groupe Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport du fonds d'épargne sont disponibles sur le site Internet : www.groupecaisseledesdepots.fr

Édition

Groupe Caisse des Dépôts

Direction de la communication (contact : Alexis Nugues)

Direction financière (contact : Véronique Collet)

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2016 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts. Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Crédits

© Martin Barraud/Ojo Images / Photononstop



GROUPE



PARTENAIRE OFFICIEL

Groupe Caisse des Dépôts

 @CaissedesDepots

www.groupecaissedesdepots.fr

Pour la réussite de tous les projets